



**DELIBERATION N° 22/010 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT LES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX DES SERVICES  
AUX FAMILLES DU CISMONTE ET DU PUMONTE**

**CHÌ APPROVA I SCHEMA DIPARTIMENTALI DI I SERVIZII À E FAMIGLIE  
DI CISMONTE È PUMONTI**

**REUNION DU 23 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois février, la commission permanente, convoquée le 11 février 2022, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Laurent MARCANGELI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Valérie BOZZI à M. Laurent MARCANGELI  
Mme Christelle COMBETTE à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 2111-1 à L. 2223-2,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification

de l'action publique,

- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** l'ordonnance n° 2020-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/192 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** les schémas départementaux des services aux familles du Pumontu et du Cismontu, tels qu'annexés au présent rapport.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 23 février 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 23 FÉVRIER 2022**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROVU DI I SCHEMA DIPARTIMENTALI DI I SERVIZII  
À E FAMIGLIE DI CISMONTE È PUMONTI**

**APPROBATION DES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX DES  
SERVICES AUX FAMILLES CISMONTE ET PUMONTE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, prise en application de la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, expose que les services aux familles comprennent notamment les modes d'accueil du jeune enfant et les dispositifs de soutien à la parentalité.

Cette ordonnance revoit également la gouvernance des politiques locales d'accueil du jeune enfant et acte l'instauration de comités territoriaux des services aux familles.

Présidées par le préfet, ces instances de travail réunissent tous les acteurs locaux de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité. Elles sont pilotées par un secrétaire général de la Caisse d'Allocations Familiales et mettent en place les schémas départementaux des services aux familles.

Les services de la direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire, les services de la direction de la protection de l'enfance et les services de la direction adjointe à la jeunesse ont activement participé à la rédaction des schémas Cismonte et Pumonte.

Ces schémas sont soumis ce jour à votre signature.

Les objectifs des schémas sont les suivants :

- Définir collectivement les objectifs et les territoires prioritaires ;
- Partager et harmoniser la gouvernance locale des politiques relatives à la petite enfance et au soutien à la parentalité et la jeunesse ;
- Faire progresser la mise en cohérence des interventions.

En cohérence avec les orientations de la Collectivité de Corse, les propositions de ces schémas ont été validées par les directions de la Collectivité impliquées, les acteurs municipaux des territoires, les professionnels de la petite enfance, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, la Maison des Personnes Handicapées, les directions de l'État pour l'enfance, l'Union des affaires familiales, et le Commissaire à la précarité.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver les deux schémas annexés ;
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2021-2025

DÉPARTEMENT HAUTE-CORSE





Entre les signataires

Entre

- l'Etat, représenté par le Préfet de Haute-Corse, Monsieur François RAVIER, dûment autorisé à signer le présent schéma départemental des services aux familles ;

Ci-après dénommé « l'Etat » ;

et

- la Collectivité de Corse, représenté par le Président du Conseil exécutif, Monsieur Gilles SIMEONI, dûment autorisé à signer le présent schéma départemental des services aux familles ;

Ci-après dénommé « la Région » ;

et

- la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Corse, représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Jacques-Yves BONVITA et le Directeur, Monsieur Dominique MARINETTI, dûment autorisés à signer le présent schéma départemental des services aux familles ;

Ci-après dénommé « la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Corse »

et

- la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Corse, représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Charles-Dominique FIESCHI, et son Directeur Général, Monsieur Christian PORTA, dûment autorisés à signer le présent schéma départemental des services aux familles ;

Ci-après dénommée « la CMSA de Corse » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit pour la période 2021-2025 :





# Sommaire

Préambule	Page 6
Éléments de diagnostic départemental	Page 7
Orientations stratégiques, objectifs et actions retenues	Page 23
Fiches actions petite enfance	Page 25
Fiches actions parentalité	Page 38
Fiches actions jeunesse et citoyenneté	Page 47
Modalités de mise en œuvre des actions du schéma	Page 61
Modalités de financement des actions	Page 63
Communication	Page 63
Modifications et résiliation du schéma	Page 64
Annexes	Page 67

# Préambule

Le premier schéma départemental des services aux familles, élaboré en 2015 pour les années 2016-2020, a permis de poursuivre le maillage territorial de l'offre de services, de contribuer à la correction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accès aux services et de renforcer les synergies et coopérations entre les institutions signataires. Cela a été rendu possible grâce à l'existence préalable de partenariats institutionnels anciens et développés ainsi qu'à une forte mobilisation des acteurs locaux et départementaux.

Dès le premier schéma, le choix a été fait d'englober un champ plus large que celui de la petite enfance et de la parentalité, défini dans la circulaire relative aux schémas départementaux des services aux familles, en y intégrant également les thématiques jeunesse et animation de la vie sociale. Les bilans riches des principales réalisations du précédent schéma en ces matières ainsi que le renforcement constaté des partenariats départementaux témoignent de la pertinence de ce choix initial.

Le travail d'élaboration du deuxième schéma a ainsi pu s'appuyer sur ces bases solides, pour aboutir à un document renouvelé et enrichi.

Il s'inscrit dans la continuité des champs couverts et des trois fils conducteurs retenus pour donner le sens et développer les politiques publiques au service des familles :

- Promotion de l'égalité des chances dans une logique d'investissement social ;
- Prise en compte des réalités des familles d'aujourd'hui ;
- Inscription des familles dans leur environnement pour un développement durable ;
- Education aux médias et au numérique ;
- Inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Renforcement des liens bénévoles-professionnel.

Comme pour le précédent schéma, la démarche d'élaboration s'est appuyée sur une phase de concertation partenariale menée sur l'année 2021 réunissant les équipes des comités techniques petite enfance, parentalité et jeunesse. Ces participants et ceux qui pourront affiner les actions du présent schéma seront largement associés à la mise en œuvre du schéma et au suivi partagé, condition incontournable de sa réussite.

## I- ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL

---

### LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE ET DES POPULATIONS

Le département compte 236 communes, 15 cantons et 3 arrondissements. La Haute-Corse s'étend sur 4 666 Km<sup>2</sup>.

En 2018, la Haute-Corse compte 180 701 habitants. (Source INSEE RP 2018).

Sa densité de population demeure parmi les plus faibles de France métropolitaine (38,7 habitants/km<sup>2</sup>). Cependant, le département a connu une forte croissance démographique depuis 1999, due exclusivement au solde migratoire.

La population est très fortement concentrée sur le littoral, en particulier dans les grandes villes et leur périphérie. Le département est composé de vastes territoires avec de nombreuses communes peu peuplées.

Sous les effets conjugués de l'allongement de l'espérance de vie, des migrations des retraités et de la faible natalité, la population de la Haute-Corse est vieillissante. En 2018, presque un résident sur trois a 60 ans ou plus (29,2%) et plus d'un sur dix a plus de 75 ans (10,8%).

La Haute-Corse est le département de France où la fécondité est parmi les plus faibles (1,4 enfant par femme en 2019).

#### Les arrondissements de Haute-Corse :

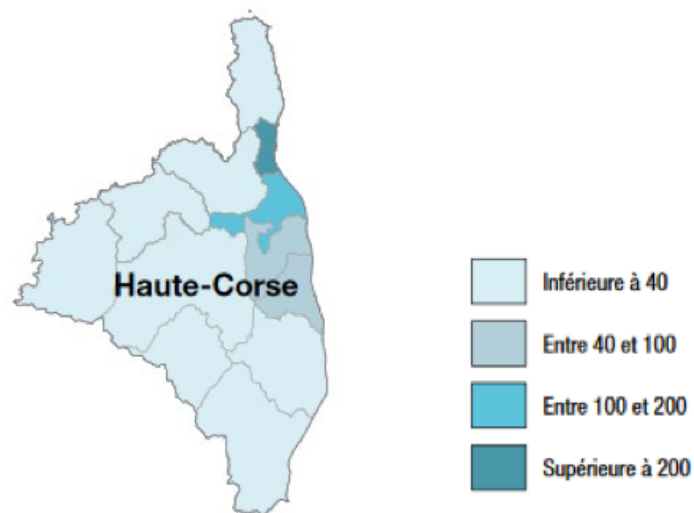
Arrondissements	Bastia	Calvi	Corte	Haute-Corse
Nombre de cantons	5	7	3	15
Nombre de Communes	27	51	158	236
Nombre d'habitants	91 168	30 290	59 243	180 701
% de la population du département	50,5%	16,8%	32,8%	100%

## Densité de la population :

En 2018	Population totale		Superficie (Km <sup>2</sup> )		Densité (hab./km <sup>2</sup> )
CAB	61 691	34,1%	68,1	1,5%	905,4
CC CALVI BALAGNE	12 334	6,8%	561,7	12%	22
CC DU CAP CORSE	6 766	3,7%	305,7	6,6%	22,1
CC CASTAGNACCIA-CASINCA	12 472	6,9%	233	5%	53,5
CC DU CENTRE CORSE	9 820	5,4%	362	7,8%	27,1
CC DE LA COSTA VERDE	10 666	5,9%	185,2	4%	57,6
CC DU FIULM'ORBO - CASTELLU	12 971	7,2%	635,8	13,6%	20,4
CC ILE ROUSSE BALAGNE	10 522	5,8%	389,6	8,4%	27
CC DE LA MARANA-GOLO	23 897	13,2%	167	3,6%	143,1
CC NEBBIU CONCA D'ORU	7 434	4,1%	387,2	8,3%	19,2
CC DE L'ORIENTE	6 011	3,3%	465,8	10%	12,9
CC PASQUALE PAOLI	6 117	3,4%	904,5	19,4%	6,8
<b>DÉPARTEMENT HAUTE-CORSE</b>	<b>180 701</b>	<b>100%</b>	<b>4665,6</b>	<b>100%</b>	<b>38,7</b>
<b>% 2B / Corse</b>	<b>53,4%</b>		<b>53,8%</b>		
CORSE	338 554		8 680		39,0
FRANCE ENTIÈRE - 2017	66 732 538		633 208		105,5

Source : Insee, RP2018

## → Densité de population par EPCI en 2018



## Pauvreté des populations

En 2018, la région Corse est la région la plus pauvre de France métropolitaine avec 18,5% de la population vivant avec moins de 990 € de revenus par mois par unité de consommation.

La Haute-Corse (20,6%) est le 4<sup>ème</sup> département le plus pauvre de France Métropolitaine derrière la Seine Saint Denis (28,4%), les Pyrénées Orientales (21%) et l'Aude (20,7%).

Au sein des populations pauvres, les enfants, les jeunes de moins de 30 ans, les familles monoparentales, les personnes âgées et les personnes seules constituent les populations les plus fragiles.

Sur la Haute-Corse, un tiers des familles allocataires sont à bas revenu (33,5%), au mois de juin 2020.

En 2018	Haute-Corse	Corse-du-Sud	Corse	France
Taux de pauvreté à 60 %	20,6%	16,1%	18,5%	14,6%
Taux de pauvreté Familles monoparentales	27%			23,8%
Taux de pauvreté ménages composés d'une femme seule				
Taux de pauvreté ménages composés d'un homme seul				
Taux de pauvreté moins de 30 ans	26,6%	18,8%	23,1%	22,2%
Part des ménages dont les minima sociaux représentent plus de 50% des revenus *(2)	22,4%	18%	20,4%	NC
Part des ménages dont les minima sociaux représentent plus de 75% des revenus *(2)	17,9%	14,5%	16,4%	NC
Niveau de vie médian (en €)	21 670	19 840	20 670	21 730

Source : Insee, 2018

Source : (2) Caf - BASESTAT – BCA 0620

## Précarité des familles allocataires

Au 30 juin 2020, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse compte 32 346 allocataires contre 33 675 allocataires à fin décembre 2019 soit une diminution de -3,9%.

Entre 2011 et 2020, le nombre d'allocataires a progressé de 24%.

Entre 2016 et 2020, le nombre d'allocataires a progressé de plus de 6% (+6,4%).

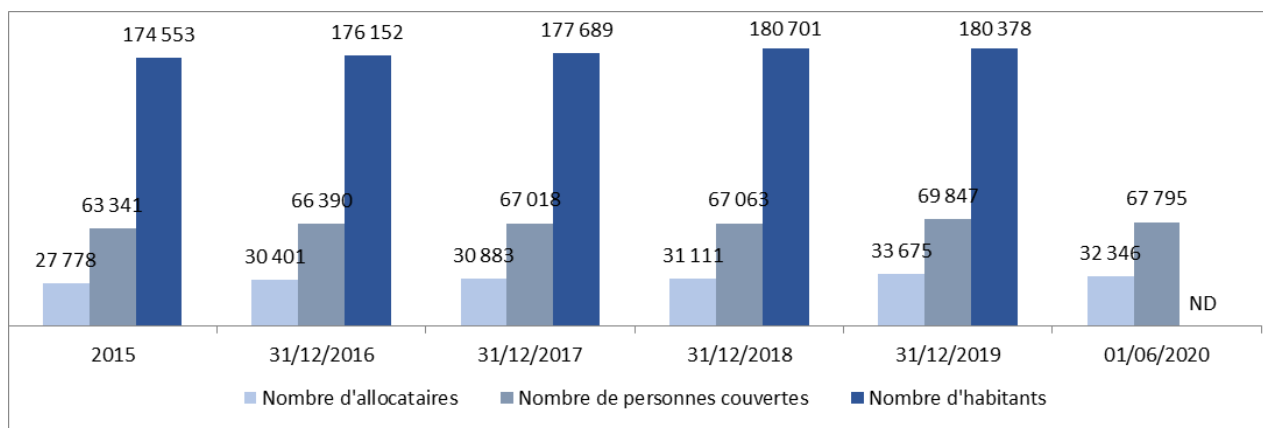
## Évolution du nombre d'allocataires :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Nombres d'allocataires	26 178	26 718	27 507	27 540	27 778	30 401	30 883	31 111	33 675	32 346

Source : Caf – BASESTAT - BCA 1216, BCA 1217, BCA 1218, BCA 1219, BCA 0620 (\*JUIN 2020)

Au mois de Juin 2020	Nombre d'allocataires
CAB	11 339
CC CALVI BALAGNE	2 022
CC DU CAP CORSE	941
CC CASTAGNACCIA-CASINCA	2 285
CC DU CENTRE CORSE	2 725
CC DE LA COSTA VERDE	1 873
CC DU FIULM'ORBO - CASTELLU	2 132
CC ILE ROUSSE BALAGNE	1 638
CC DE LA MARANA-GOLO	4 793
CC NEBBIU CONCA D'ORU	1 028
CC DE L'ORIENTE	762
CC PASQUALE PAOLI	808
<b>DÉPARTEMENT HAUTE-CORSE</b>	<b>32 346</b>

### Comparaison du nombre d'allocataires avec le nombre de personnes couvertes au sens des prestations et le nombre d'habitants en Haute-Corse



#### Revenu de solidarité active (RSA) : (source : Caf – BASESTAT – BCA 0620)

Au 30 juin 2020, 4 236 personnes étaient allocataires du RSA dans le département de la Haute-Corse toutes catégories confondues\*. Entre décembre 2019 et juin 2020, le nombre d'allocataires du RSA dans le département de Haute-Corse toutes catégories confondues, a augmenté de 8,5%.

(\*Nb personne RSA droit commun soumis droit devoir : nombre de personnes soumises aux droits et devoirs, parmi les allocataires avec un droit au Revenu de Solidarité Active (RSA) de droit commun).

#### Allocation adulte handicapé (AAH) : (source : Caf – BASESTAT – BCA 0620)

Au 30 juin 2020, le nombre d'allocataires AAH étaient de 4 474. Ce nombre s'explique essentiellement par le vieillissement de la population alors même que le risque de handicap augmente avec l'âge.

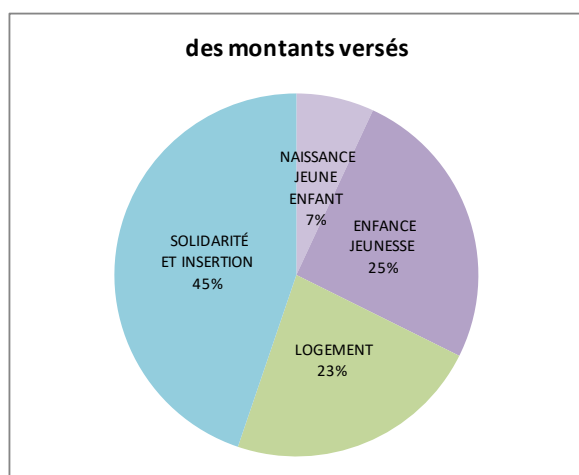
### Prime d'activité (PPA) : (source : Caf – BASESTAT – BCA 0620)

Au 30 juin 2020, 10 296 sont bénéficiaires de la PPA d'activité.

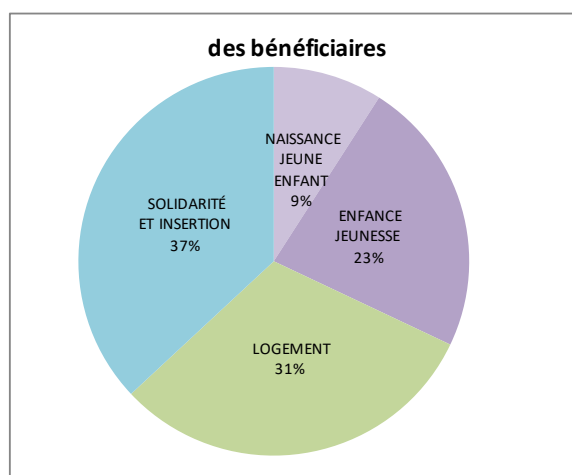
La situation économique dégradée peut expliquer pour partie la hausse importante des minima sociaux.

### Répartition par catégorie de prestations

Des montants versés



Des bénéficiaires



Source : Caf – CUMUL 5 ALLSTAT 12/19 pour les montants & BCA 0620 – Pour les bénéficiaires

En Haute-Corse :

- **Les familles monoparentales** : (Source : Caf – BASESTAT-BCA0620- Juin 2020)

Elles représentent 16,6% des allocataires (12,1% de la population totale).

Elles sont fortement touchées par l'absence d'emploi (40%).

Près de 6 familles monoparentales sur 10 ont des bas revenus (59%).

- **L'activité de la population totale en 2018** : (Source : Insee, RP2018)

En 2017, en Haute-Corse :

Le taux d'activité est de 69,6% et celui des femmes est de 63,9%.

Le taux d'emploi est de 60,8% et celui des femmes est de 54,1%.

- **Le chômage des jeunes de 15 à 24 ans** : (Source : Insee, 2017)

La condition des jeunes est également délicate dans le département : plus d'un tiers de 15 à 24 ans est au chômage (29,6%), contre plus d'un quart au niveau national (28,5%).

- **L'activité des familles allocataires** : (Source : Caf – BASESTAT-BCA0620- Juin 2020)

Parmi les familles allocataires avec des enfants de moins de 6 ans, 83% sont en emploi.

Parmi les femmes avec des enfants de moins de 6 ans, 69% sont en emploi.

La part d'activité féminine est de 14 762 femmes soit 62,6% de la population active d'allocataires (23 572 actifs allocataires).



## Typologie des familles du département

En 2020, la Haute-Corse est le département de France où la fécondité est la plus faible avec un indicateur conjoncturel de fécondité est de 1,4 enfant par femme contre 1,88 au niveau national.

Le taux de natalité dans le département est également inférieur au taux de natalité national (7,4% contre 10,7%).

Les naissances hors mariage sont plus fréquentes en Corse et un peu moins en Haute-Corse (57,5%) contre 60% en France métropolitaine.

	Haute-Corse	Corse	France
Naissance en 2019	1 503	2 851	712 204
dont hors mariage (%) (en 2017)	57,5	58,1	59,9%
Taux de natalité pour 1 000 hab. en 2020 (%)	7,6	7,7	10,7
Taux de fécondité en 2019 (%)	1,4	1,41	1,84

Source : Insee, démographie 2019 et 2020 et état civil 2017

Le département de la Haute-Corse se distingue par une sur-représentation des familles monoparentales (12,1% contre 9,8% en France) et une sous-représentation des personnes seules (33,8% contre 36,3% en France).

	Haute-Corse	Corse	France
Nombre de ménages*(1) 2017	<b>79 687</b>	<b>148 419</b>	<b>65 040 784</b>
<b>Personnes Seules</b>	<b>33,8%</b>	<b>32,2%</b>	<b>36,3%</b>
dont Hommes seuls	14,9%	14,3%	15,7%
dont Femmes seules	18,9%	17,9%	20,6%
<b>Ménages avec Familles :</b>	<b>62,4%</b>	<b>64,2%</b>	<b>61,6%</b>
dont Couple sans enfant (%)	25,5%	26,3%	26,1%
dont Couples avec enfant(s)	24,8%	26,0%	25,7%
Dont Familles monoparentales (%)	12,1%	11,9%	9,8%
<b>Autres*(2) (%)</b>	<b>3,7%</b>	<b>3,6%</b>	<b>2,1%</b>

Source : Insee, RP2017, exploitations complémentaires

\* (1) Ménage = Ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

\* (2) Autres : ménages composés de plusieurs personnes sans familles

## Répartition de la population allocataire par EPCI et type de ménage

Au mois de juin 2020	ALLOCATAIRES	PERSONNE SEULE ISOLÉE	FAMILLE MONOPARENTALE	COUPLE SANS ENFANT	COUPLE AVEC ENFANT(S)	AUTRES*
CAB	11 339	6 182 55%	1 958 17%	626 6%	2 535 22%	38 0%
CC CALVI BALAGNE	2 022	854 42%	348 17%	97 5%	720 36%	3 0%
CC DU CAP CORSE	941	478 51%	156 17%	51 5%	255 27%	1 0%
CC CASTAGNACCIA-CASINCA	2 285	1 077 47%	366 16%	152 7%	680 30%	10 0%
CC DU CENTRE CORSE	2 725	2 031 75%	216 8%	101 4%	374 14%	3 0%
CC DE LA COSTA VERDE	1 873	935 50%	355 19%	104 6%	472 25%	7 0%
CC DU FIULM'ORBO - CASTELLU	2 132	938 44%	363 17%	104 5%	719 34%	8 0%
CC ILE ROUSSE BALAGNE	1 638	748 46%	269 16%	93 6%	527 32%	1 0%
CC DE LA MARANA-GOLO	4 793	1 999 42%	895 19%	219 5%	1 672 0%	8 0%
CC NEBBIU CONCA D'ORU	1 028	499 49%	179 17%	56 5%	294 29%	- 0%
CC DE L'ORIENTE	762	398 52%	114 15%	34 4%	215 28%	1 0%
CC PASQUALE PAOLI	808	415 51%	138 17%	38 5%	215 27%	2 0%
<b>DÉPARTEMENT HAUTE-CORSE</b>	<b>32 346</b>	<b>16 554 51%</b>	<b>5 357 17%</b>	<b>1 675 5%</b>	<b>8 678 27%</b>	<b>82 0%</b>

Source : Caf-BASESTAT-BCA0620

\* Autres : ménages composés de plusieurs personnes sans familles

## Les enfants de moins de 6 ans et leur famille :

### Comparaison du nombre d'enfant INSEE et du Nombre d'enfants d'allocataires

Entre 2012 et 2018, le nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans dans le département a diminué de -1,7% comme pour la France, mais leur part dans la population totale reste plus faible qu'en France (5,8% contre 6,8%).

	NOMBRE ENFANTS INSEE		NOMBRE ENFANTS CAF		Part *des enfants allocataires / enfant Insee <i>Pour les moins de 2 ans</i>	Part *des enfants allocataires / enfant Insee <i>Pour les 2 ans à moins de 6 ans</i>
	Nombre d'enfants de moins de 2 ans	Nombre d'enfants de 2 ans à moins de 6 ans	Nombre d'enfants de moins de 2 ans	Nombre d'enfants de 2 ans à moins de 6 ans		
CAB	1 147	2 597	708	1 516	62%	58%
CC CALVI BALAGNE	239	476	222	419	93%	88%
CC DU CAP CORSE	98	164	61	143	62%	87%
CC CASTAGNACCIA-CASINCA	221	483	203	361	92%	75%
CC DU CENTRE CORSE	138	253	112	215	81%	85%
CC DE LA COSTA VERDE	194	431	128	283	66%	66%
CC DU FIULM'ORBO - CASTELLU	240	531	176	421	73%	79%
CC ILE ROUSSE BALAGNE	148	430	144	265	97%	62%
CC DE LA MARANA-GOLO	476	1 090	470	857	99%	79%
CC NEBBIU CONCA D'ORU	123	241	75	172	61%	71%
CC DE L'ORIENTE	112	222	49	118	44%	53%
CC PASQUALE PAOLI	90	186	67	115	74%	62%
<b>DÉPARTEMENT HAUTE-CORSE</b>	<b>3 226</b>	<b>7 104</b>	<b>2 415</b>	<b>4 885</b>	<b>75%</b>	<b>69%</b>
CORSE	6 233	13 555	4 614	9 240	74%	68%
FRANCE	1 436 058	3 118 466				

Source : Insee, 2018 et 2012

Source : Caf – BASESTAT – BCA 062020

\* Part des enfants allocataires par rapport à la population du même âge.

Au mois de juin 2020, dans le département, 5 940 familles allocataires ont au moins un enfant de moins de 6 ans.

Parmi ces familles :

Une sur quatre est une famille monoparentale (24,9%), et jusqu'à 29,6% sur la CAB, et 27,7% sur la CC du Nebbiu –Conca d'Oru.

Près d'une famille sur trois est à bas revenu (31,6%), et jusqu'à 40,9% dans la CC de la Costa-Verde, 40,7% dans la CC de l'oriente et 39,6% dans la CC du Cap Corse.

	Nombre d'allocataires	Nombre de Famille avec au moins un enfant de 0 à 5 ans (moins de 6 ans)		Dont Famille à Bas Revenu		Dont Famille Monoparentale	
CAB	11 339	1791	15,8%	635	35,5%	531	29,6%
CC de CALVI-BALAGNE	2 022	499	24,7%	134	26,9%	106	21,2%
CC DU CAP CORSE	941	169	18%	67	39,6%	41	24,3%
CC DE LA CASTAGNICCIA	2 285	460	20,1%	145	31,5%	103	22,4%
CC DU CENTRE CORSE	2 725	272	10%	70	25,7%	56	20,6%
CC DE LA COSTA VERDE	1 873	337	18%	138	40,9%	94	27,9%
CC DU FIUM'ORBU CASTELLU	2 132	489	22,9%	130	26,6%	100	20,4%
CC DE L'ILE ROUSSE-BALAGNE	1 638	334	20,4%	122	36,5%	58	17,4%
CC DE MARANA-GOLO	4 793	1096	22,9%	276	25,2%	266	24,3%
CC DU NEBBIU-CONCA D'ORU	1 028	206	20%	63	30,6%	57	27,7%
CC DE L'ORIENTE	762	135	17,7%	55	40,7%	27	20%
CC PASQUALE PAOLI	808	152	18,8%	43	28,3%	38	25%
<b>HAUTE-CORSE</b>	<b>32 346</b>	<b>5 940</b>	<b>18,4%</b>	<b>1 878</b>	<b>31,6%</b>	<b>1 477</b>	<b>24,9%</b>

Source : Caf, BASESTAT – BCA0620

## L'emploi des couples allocataires avec enfants de moins de 6 ans, au mois de juin 2020

Les familles formées par un couple sont moins touchées par l'absence d'emploi (7,6%), sauf sur la CC de l'Oriente (19,4%).

	Nombre de Famille avec enfant de 0 à 5 ans (moins de 6 ans)	Dont couple		Dont les deux membres de la famille sont en emploi		Dont un seul membre de la famille a un emploi (l'autre conjoint soit au chômage soit inactif)		Dont couple sans emploi (Chômeur et inactif)	
CAB	1 791	1260	70,4%	646	51,3%	486	38,6%	128	10,2%
CC DE CALVI - BALAGNE	499	393	78,8%	165	42%	202	51,4%	26	6,6%
CC DU CAP CORSE	169	128	75,7%	75	58,6%	47	36,7%	6	4,7%
CC DE LA CASTAGNICCIA	460	357	77,6%	181	50,7%	158	44,3%	18	5%
CC DU CENTRE CORSE	272	216	79,4%	127	58,8%	83	38,4%	6	2,8%
CC DE LA COSTA VERDE	337	243	72,1%	112	46,1%	105	43,2%	26	10,7%
CC DU FIUM'ORBU CASTELLU	489	389	79,6%	195	50,1%	175	45,0%	19	4,9%
CC DE L'ILE ROUSSE-BALAGNE	334	276	82,6%	128	46,4%	128	46,4%	20	7,2%
CC DE LA MARANA GOLO	1 096	830	75,7%	474	57,1%	304	36,6%	52	6,3%
CC DU NEBBIU CONCA D'ORU	206	149	72,3%	91	61,1%	48	32,2%	10	6,7%
CC DE L'ORIENTE	135	108	80%	57	52,8%	30	27,8%	21	19,4%
CC DE PASQUALE PAOLI	152	114	75%	68	59,6%	38	33,3%	8	7%
<b>HAUTE-CORSE</b>	<b>5 940</b>	<b>4 463</b>	<b>75,1%</b>	<b>2 319</b>	<b>52,0%</b>	<b>1 804</b>	<b>40,4%</b>	<b>340</b>	<b>7,6%</b>

## L'emploi des familles monoparentales avec enfants de moins de 6 ans au mois de juin 2020

Les familles monoparentales sont touchées par l'absence d'emploi (47%), ce taux atteint 59% sur la CC de la Castagniccia-Casinca et 52% sur la CC de l'Oriente.

	Nombre de famille avec enfant de 0 à 5 ans	Dont famille monoparentale		Dont famille monoparentale avec un emploi		Dont famille monoparentale sans emploi (chômeurs ou inactifs)	
CAB	1 791	531	29,6%	274	51,6%	257	48,4%
CC DE CALVI - BALAGNE	499	106	21,2%	58	54,7%	48	45,3%
CC DU CAP CORSE	169	41	24,3%	17	41,5%	24	58,5%
CC DE LA CASTAGNICCIA	460	103	22,4%	42	40,8%	61	59,2%
CC DU CENTRE CORSE	272	56	20,6%	31	55,4%	25	44,6%
CC DE LA COSTA VERDE	337	94	27,9%	51	54,3%	43	45,7%
CC DU FIUM'ORBU CASTELLU	489	100	20,4%	56	56%	44	44%
CC DE L'ILE ROUSSE-BALAGNE	334	58	17,4%	33	56,9%	25	43,1%
CC DE LA MARANA GOLO	1 096	266	24,3%	150	56,4%	116	43,6%
CC DU NEBBIU CONCA D'ORU	206	57	27,7%	35	61,4%	22	38,6%
CC DE L'ORIENTE	135	27	20%	13	48,1%	14	51,9%
CC DE PASQUALE PAOLI	152	38	25%	21	55,3%	17	44,7%
<b>HAUTE-CORSE</b>	<b>5 940</b>	<b>1 477</b>	<b>24,9%</b>	<b>781</b>	<b>52,9%</b>	<b>696</b>	<b>47,1%</b>

## EN MATIÈRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Au 30 juin 2020, le département compte 7 300 enfants d'allocataires Caf : 3 788 enfants de moins de 3 ans, 3 512 enfants de 3 ans à moins de 6 ans.

Les enfants de moins de 6 ans peuvent être accueillis par :

- Une assistante maternelle
- Un établissement d'accueil collectif
- Un service d'accueil familial
- Une garde à domicile
- Un établissement scolaire pour les enfants âgés de 2 ans ou plus

En 2020, la **capacité théorique d'accueil** est de 2 501, dont :

- 1 023 places crèches : 923 places en PSU (139 places en crèche, 60 places en micro-crèche, 724 places en multi-accueil) et 100 places en PAJE
- 1354 places pour les assistantes maternelles à domicile (1 191) et en Maison d'assistantes maternelles (MAM) (163)
- 124 places en écoles maternelle (enfants de 2 à 3 ans)

En 2016, la capacité théorique était de 2 505 places d'accueil d'où une évolution de -0,15 % en 4 ans.

En 2020, on recense 45 **établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE)** pour 1 023 places. L'accueil collectif reste le principal mode d'accueil sur le département.

Concernant l'offre d'accueil individuel, le département recense 378 assistantes maternelles, représentant 1 354 places d'accueil, dont 9 Assistantes maternelles sont employées par un service d'accueil familial.

Le département comptabilise 16 **Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)** fréquentées par 53 assistantes maternelles pour un total de 163 places.

Ces Mam sont situés sur les EPCI suivantes :

- CAB : 1 sur Patrimonio
- CC de Calvi-Balagne : 2 sur Calenzana, 1 sur Calvi
- CC de la Castagnaccia-Casinca : 1 sur Castellare di Casinca, 1 sur Folelli, 2 sur Vescovato,
- CC du Centre Corse : 1 sur Corté, 1 sur Francardo
- CC d'Ile-Rousse-Balagne : 1 sur l'Ile-Rousse
- CC du Fium'orbu Castellu : 1 sur Ventiseri
- CC de la Marana-Golo : 2 sur Biguglia, 1 sur Borgo
- CC du Nebbiu-Conca d'Oru : 1 sur Saint Florent

Nous comptons **6 Relais d'Assistants Maternelles (RAM)** sur le département.

Ces RAM sont situés sur les EPCI suivantes :

- CAB : 2 sur Bastia, 1 Sur Furiani
- CC du Centre Corse : 1 Corte
- CC de Calvi-Balagne : 1 sur Calvi
- CC de la Marana-Golo : 1 sur Borgo

### Les établissements d'accueil du Jeune Enfant en 2020

Crèches et Micro-crèches	Nombre de structures	Nombre de places
CAB	4	116
CC CALVI BALAGNE		
CC DU CAP CORSE		
CC CASTAGNACCIA-CASINCA		
CC DU CENTRE CORSE		
CC DE LA COSTA VERDE	1	10
CC DU FIULM'ORBO - CASTELLU		
CC ILE ROUSSE BALAGNE	4	63
CC DE LA MARANA-GOLO	1	10
CC NEBBIU CONCA D'ORU		
CC DE L'ORIENTE		
CC PASQUALE PAOLI		
<b>DÉPARTEMENT HAUTE-CORSE</b>	<b>10</b>	<b>199</b>

Multi-accueil	Nombre de structures	Nombre de places
CAB	10	280
CC CALVI BALAGNE	1	60
CC DU CAP CORSE		
CC CASTAGNACCIA-CASINCA	2	56
CC DU CENTRE CORSE	1	40
CC DE LA COSTA VERDE	1	24
CC DU FIULM'ORBO - CASTELLU	2	39
CC ILE ROUSSE BALAGNE	1	20
CC DE LA MARANA-GOLO	5	135
CC NEBBIU CONCA D'ORU	2	45
CC DE L'ORIENTE	1	25
CC PASQUALE PAOLI		
<b>DÉPARTEMENT HAUTE-CORSE</b>	<b>26</b>	<b>724</b>

PAJE	Nombre de structures	Nombre de places
CAB	2	20
CC CALVI BALAGNE		
CC DU CAP CORSE	1	10
CC CASTAGNACCIA-CASINCA	1	10
CC DU CENTRE CORSE		
CC DE LA COSTA VERDE	1	10
CC DU FIULM'ORBO - CASTELLU		
CC ILE ROUSSE BALAGNE		
CC DE LA MARANA-GOLO	4	50
CC NEBBIU CONCA D'ORU		
CC DE L'ORIENTE		
CC PASQUALE PAOLI		
<b>DÉPARTEMENT HAUTE-CORSE</b>	<b>9</b>	<b>100</b>

## EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

### Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

En 2018, 10 420 enfants ont moins de moins de 6 ans sur le département. (Source : Insee)  
Près d'une famille sur 5 est une famille monoparentale (17%). Les familles monoparentales sont plus fortement touchées par l'absence d'emploi. De plus, sur le département, 3 allocataires sur 10 sont à bas revenus (33,5%).

En 2019, 28 actions REAAP ont été réalisées sur le département. En 2020, 31 actions REAAP ont été réalisées sur le département soit une augmentation de + de 10,7%.

Ces actions se répartissent ainsi par EPCI :

	2019	2020
CAB	8	10
CC DE CALVI - BALAGNE	2	2
CC DU CAP CORSE		
CC DE LA CASTAGNICCIA	2	5
CC DU CENTRE CORSE		1
CC DE LA COSTA VERDE	3	2
CC DU FIUM'ORBU CASTELLU	4	4
CC DE L'ILE ROUSSE-BALAGNE	7	6
CC DE LA MARANA GOLO		
CC DU NEBBIU CONCA D'ORU	2	1
CC DE L'ORIENTE		
CC DE PASQUALE PAOLI		
<b>HAUTE-CORSE</b>	<b>28</b>	<b>31</b>



## Le contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

En 2019, 45 actions CLAS ont été réalisées sur le département.

En 2020, 60 actions CLAS ont été réalisées sur le département soit une augmentation de 33%.

Les actions CLAS se répartissent ainsi par EPCI :

	2019	2020
CAB	16	26
CC DE CALVI - BALAGNE		
CC DU CAP CORSE		
CC DE LA CASTAGNICCIA	4	2
CC DU CENTRE CORSE		
CC DE LA COSTA VERDE	8	10
CC DU FIUM'ORBU CASTELLU	5	5
CC DE L'ILE ROUSSE-BALAGNE	12	17
CC DE LA MARANA GOLO		
CC DU NEBBIU CONCA D'ORU		
CC DE L'ORIENTE		
CC DE PASQUALE PAOLI		
<b>HAUTE-CORSE</b>	<b>45</b>	<b>60</b>

## Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LEAP)

La Haute-Corse compte un seul lieu d'Accueil Enfants-Parents : A CUPPULATA sur la commune d'Oletta.

Il est géré par la crèche d'Oletta et ne possède pas d'antennes.

Ce LAEP a été ouvert en 2017.

## Les espaces de Rencontres

Le département de la Haute-Corse compte un seul « espace de rencontre » géré par l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE), situé dans le centre ancien de la ville de Bastia.

L'EPE sollicite la Caf de la Haute-Corse pour la première fois en 2015, elle détient un agrément depuis août 2013.

Une seule structure possède l'agrément nécessaire pour animer un espace de rencontres sur tout le territoire.

## EN MATIERE DE JEUNESSE

Les **accueils de loisirs** (ALSH) sont des structures de loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés et jeunes de 3 à 17 ans, fonctionnant généralement :

- En heures périscolaires et rythme scolaire avant ou après les heures de classe.
- En heures extrascolaire le mercredi, les petites et grandes vacances scolaires.

Le territoire compte 54 **structures d'accueil de Loisirs sans hébergement** :

- 23 Alsh Périscolaires : 3 431 enfants
- 25 Alsh Extrascolaires : 1 931 enfants
- 6 Alsh Adolescents : 323 enfants

	Nombre d'ALSH	Nombre d'enfants	Nombre d'ALSH	Nombre d'enfants	Nombre d'ALSH	Nombre d'enfants	Total	
	Périscolaires		Extrascolaires		Ado		Nombre d'ALSH	Nombre d'enfants
CAB	6	1 757	6	336	2	12	14	2 105
CC CALVI BALAGNE	1	18	5	151			6	169
CC DU CAP CORSE							0	0
CC CASTAGNACCIA-CASINCA	5	534	3	270	1	229	9	1 033
CC DU CENTRE CORSE			1	72			1	72
CC DE LA COSTA VERDE	1	40	1	50			2	90
CC DU FIULM'ORBO - CASTELLU	3	412	3	246	1	34	7	692
CC ILE ROUSSE BALAGNE	1	100	1	68			2	168
CC DE LA MARANA-GOLO	3	461	2	588	1	24	6	1 073
CC NEBBIU CONCA D'ORU	1	40	1	90	1	24	3	154
CC DE L'ORIENTE	1	35	2	60			3	95
CC PASQUALE PAOLI	1	34					1	34
<b>DEPARTEMENT HAUTE-CORSE</b>	<b>23</b>	<b>3 431</b>	<b>25</b>	<b>1 931</b>	<b>6</b>	<b>323</b>	<b>54</b>	<b>5 685</b>

### En zone rurale (source MSA)

#### En 2020 :

- Le nombre de ressortissants du régime agricole (RA) : 18 086
- Le nombre de ressortissants du régime agricole en emploi : 8 869
- Le nombre de ressortissants du régime agricole sans activité : 4 618
- Le nombre de bénéficiaires d'un avantage retraite : 6 637
- Le nombre de bénéficiaires du RSA : 541

Source : Géo MSA / Territoire général

## Zoom sur les zones les plus prioritaires

Le ciblage des territoires est effectué localement par la Caf à partir de trois critères nationaux suivants :

- **Le taux de couverture en accueil des jeunes enfants** constitue le critère de base permettant de caractériser un territoire prioritaire : dès lors que ce taux est inférieur à la moyenne nationale (59,3%), le territoire (commune ou EPCI) concerné sera considéré comme prioritaire.

Afin de prendre en compte les spécificités locales, le taux de couverture est complété par deux indicateurs qui permettent de classer le degré de priorité du territoire à savoir :

- **Le potentiel financier de la commune par habitant inférieur** à la moyenne nationale (978€) : il permet la prise en compte de la richesse du territoire concerné et donc sa capacité à développer plus ou moins facilement l'offre d'accueil ;
- **Le revenu net moyen déclaré par le foyer fiscal inférieur** à la moyenne nationale (21 730€) : il permet d'intégrer la typologie des familles résidant sur le territoire et de « rattraper » ainsi des territoires avec un potentiel financier supérieur à la moyenne nationale mais sur lesquels résident des familles ayant de faibles revenus.

## II- ORIENTATIONS STRATEGIQUES, OBJECTIFS ET ACTIONS RETENUES

---

Le présent schéma se décline sur trois domaines :

- la petite enfance,
- la parentalité,
- la jeunesse et la citoyenneté.

Ces trois domaines se composent d'axes stratégiques déclinés en orientations et en fiches actions. Ces axes ont été définies par les partenaires signataires du schéma et font l'objet d'un pilotage global et partagé afin d'assurer l'implication de chaque institution.

### 1. Axe stratégique sur le domaine de la petite enfance

- Action 1 : Favoriser, renforcer et améliorer le développement de l'offre d'accueil petite enfance.
- Action 2 : Accompagner les acteurs des lieux d'accueils par une démarche partenariale renforcée.
- Action 3 : Favoriser l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap.
- Action 4 : Accompagner l'évolution des relais d'assistantes maternelles (RAM) vers le relais petite enfance (RPE).
- Action 5 : Poursuivre l'accueil en EAJE d'un enfant dont la mère est incarcérée au centre pénitentiaire de Borgo.
- Action 6 : Créer un temps fort dédié à la petite enfance.
- Action 7 : Mettre en place un dispositif d'alerte suite aux aléas climatiques.

### 2. Axe stratégique sur le domaine de la parentalité

- Action 1 : Renforcer et valoriser les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité.
- Action 2 : Déployer le pôle ressources handicap.
- Action 3 : Accompagner les parents aux usages du numérique.
- Action 4 : Prévenir et détecter les violences intrafamiliales et leurs répercussions sur les enfants.

### **3. Axe stratégique sur le domaine de la jeunesse et de la citoyenneté**

- Action 1 : Pérenniser et développer les dispositifs d'accueil des jeunes.
- Action 2 : Conforter et améliorer la qualité éducative des loisirs des jeunes.
- Action 3 : Déployer le pôle ressources handicap.
- Action 4 : Eduquer à la citoyenneté, vers la vie adulte.
- Action 5 : Création de places de Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) en Haute Corse (entre 25 et 80 places en 3 ans).
- Action 6 : Promouvoir la mobilité des jeunes.
- Action 7 : Mettre en place un forum d'orientations et d'informations des jeunes et de leurs familles.

### **III- FICHES ACTION PETITE ENFANCE**

---

## AXE STRATEGIQUE I : LA PETITE ENFANCE

### ❖ Action 1 : Favoriser, renforcer et améliorer le développement de l'offre d'accueil petite enfance

<p><b>Constat/contexte</b></p>	<p>La politique de la petite enfance fait du développement de l'enfant un enjeu central et implique un développement du caractère universel de la politique familiale.</p> <p>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Haute-Corse compte 180 701 habitants. Au 30 juin 2020, le nombre d'enfants de 0 à 6 ans est de 7300 (ressortissants Caf). Pour la MSA, le nombre d'enfants de cette tranche d'âges est de 4856 enfants en 2017.</p> <p>Cependant la Haute-Corse est le département de France où la fécondité est parmi les plus faibles (1,4 enfant par femme en 2019 contre 1,88 au niveau national). L'accueil collectif et individuel se sont développés afin de répondre aux besoins des familles.</p> <p>Il est nécessaire de poursuivre ce développement tout en corrigeant les déséquilibres constatés dans l'offre d'accueil de certains territoires.</p> <p>Ex : Le projet A.M.I (appel à manifestation d'intérêt) porté par la CDC (Pmi) à développer et accompagner et les actions autour des 1000 premiers jours de l'enfant</p>
<p><b>Objectifs poursuivis</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Poursuivre et renforcer le développement de l'offre d'accueil individuel et collectif des jeunes enfants notamment dans les quartiers politique de la ville et les territoires non pourvus (ex : ouest du département)</li> <li>○ Offrir un cadre de socialisation précoce à tous les enfants entre 0 et 3 ans</li> <li>○ Favoriser la mixité sociale dès la petite enfance</li> <li>○ Favoriser l'accès aux services d'accueil pour les familles vulnérables et une égalité de traitement des besoins en mode de garde dont le projet conjugue 3 ambitions : une politique plus ciblée à destination des familles vulnérables, une intervention précoce, et un accompagnement tout au long de la petite enfance.</li> <li>○ Répondre aux besoins Enfance jeunesse des familles agricoles ou rurales considérés comme prioritaires en finançant et/ou en favorisant l'émergence de projets innovants, par le biais d'un nouveau dispositif de contractualisation qu'est l'offre territoriale Grandir en Milieu Rural (GMR).</li> </ul> <p>Diversifier l'offre d'accueil, et former.</p>
<p><b>Pilote</b></p>	<p>Caf de Haute-Corse Etat</p>

	Collectivité de Corse MSA
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>	DDETSPP ARS Communes et communautés de communes Association des Maires de Haute-Corse Institutions signataires des Conventions Territoriales Globales Associations petite enfance
<b>Plan d'action</b>	<p>Des offres spécifiques d'accueil en établissement collectif pourront être proposées comme l'achat de berceaux par la collectivité de Corse ; L'accueil des enfants en situation de handicap avec un accueil spécifique et individualisé.</p> <p>Création d'un groupe de travail associant tous les différents types de gestionnaires d'EAJE et l'association des Maires de Haute-Corse pour favoriser l'accès aux services pour les familles vulnérables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Poursuivre le développement de l'accueil individuel via le maillage du territoire par les RPE et les MAM</li> <li>○ Poursuivre l'engagement du comité petite enfance afin de renforcer et développer la création de places en accueils petite enfance et notamment grâce au plan crèche porté par la Caf de Haute-Corse et la MSA via le dispositif Grandir en milieu rural.</li> <li>○ Renforcer l'offre de garde de jeunes enfants pour les familles sur les territoires ruraux. Développer des modes de gardes adaptés aux besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales. · Mettre en place des actions innovantes dans les EAJE encourageant le développement du jeune enfant.</li> <li>○ Développer l'action AVIP à intégrer en EAJE Développer l'action AVIP. Cette destinée aux parents éloignés de l'emploi et volontaires pour s'engager dans une démarche active de recherche d'emploi. Un effort spécifique est fait pour les parents qui élèvent seuls leurs enfants et ceux qui vivent dans un quartier classé en zone dite « Politique de la ville ». Les actions Avip s'adressent aussi aux parents de jeunes enfants qui ont des horaires de travail en décalé puisqu'elles proposent d'accueillir les enfants sur des plages horaires plus larges.</li> <li>○ Développer les crèches à vocation sociale pour un service des plus fragiles</li> </ul>



	<p>La garde des enfants est identifiée comme un frein majeur pour les parents en parcours social et professionnel. Ce service s'adresse aux enfants issus de famille en situation de précarité : familles primo arrivantes sur le territoire français, éloignées de l'emploi ou emploi précaire, ou encore dans une démarche d'insertion sociale.</p> <p>Le concept de la crèche à vocation sociale offre une solution d'accueil des jeunes enfants dans un cadre bienveillant et adapté aux différents codes et cultures des famille, tout en permettant aux parents, dans le même espace, de suivre une formation ou des cours de français, de participer à des ateliers collectifs, d'être accompagnés dans leurs démarches administratives, mais aussi d'être valorisés dans leur fonction parentale.</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du SDSF
<b>Moyens mobilisés</b>	Caf de la Haute-Corse Etat Collectivité de Corse MSA ARS
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de conventionnement Nombre d'achat de berceaux Nombre de places développées

## AXE STRATEGIQUE I : LA PETITE ENFANCE

### ❖ Action 2 : Accompagner les acteurs des lieux d'accueils par une démarche partenariale renforcée

<p><b>Constat/contexte</b></p>	<p>Depuis 2016 un partenariat est en place entre la PMI, la MSA et la Caf de Haute-Corse.</p> <p>Ce partenariat permet d'améliorer la coordination du réseau local, la professionnalisation des équipes, le développement quantitatif des solutions d'accueil, le développement et l'accompagnement qualitatif des gestionnaires et porteurs de projet.</p> <p>Cette démarche cadre les objectifs et les finalités définies au niveau départemental de l'accueil du jeune enfant (place des parents, professionnalisation des équipes, partenariats, mise en réseau, formations...). Le but étant de soutenir les structures afin d'obtenir une meilleure qualité d'accueil.</p>
<p><b>Objectifs poursuivis</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Coordonner et animer dans le temps la démarche partenariale</li> <li>○ Mettre en œuvre des actions d'accompagnement en direction des structures</li> <li>○ Favoriser la complémentarité entre les modes d'accueil</li> <li>○ Améliorer la qualité éducative des modes d'accueil des jeunes enfants</li> <li>○ Soutenir de nouvelles initiatives aux besoins des familles rurales</li> </ul>
<p><b>Pilote</b></p>	<p>Caf de la Haute-Corse Collectivité de Corse MSA</p>
<p><b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b></p>	<p>DDETSPP PMI ARS Communes et communautés de communes Institutions signataires des Conventions Territoriales Globales Associations de la petite enfance</p>
<p><b>Plan d'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pérennisation du comité petite enfance (PMI / MSA / CAF) avec la mise en place de la charte commune aux porteurs de projets et gestionnaires petite enfance.</li> <li>○ Optimisation et accompagnement des pratiques professionnelles et changement des cultures professionnelles :</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation PSU EAJE avec analyse des pratiques (CAF)</li> <li>- Formation qualitative aux projets pédagogiques (PMI)</li> <li>- Formation « qu'est ce qui se passe dans sa petite tête » (PMI)</li> <li>- Formation management des directrices EAJE (CAF)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Création d'un collège des directrices EAJE (Comité technique + comité petite enfance) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanger et lancer une nouvelle dynamique</li> <li>- Soutenir les pratiques professionnelles (CAF)</li> <li>- Être force de proposition dans le déploiement et l'accompagnement des CTG (CAF)</li> </ul> </li> <li>○ Assurer la mise en place et le suivi du P.A.I (PMI)</li> <li>○ Expérimenter de nouvelles approches pour l'éveil et le développement complet des enfants</li> <li>○ Favoriser l'accueil des familles monoparentales</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du SDSF
<b>Moyens mobilisés</b>	Caf de la Haute-Corse Collectivité de Corse MSA
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de formations réalisées Bilan et évaluation des actions menées

## AXE STRATEGIQUE I : LA PETITE ENFANCE

### ❖ Action 3 : Favoriser l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap

<b>Constat/contexte</b>	<p>« L'accueil des enfants handicapés peut et doit être assuré, autant que possible au milieu des autres enfants » (art R.2324-17 du code de la santé publique).</p> <p>L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil de jeunes enfants et de loisirs doit être soutenu et les besoins spécifiques des familles doivent être pris en compte.</p> <p>L'accueil des enfants en situation de handicap est une priorité.</p> <p>A l'heure actuelle, la Caf finance des actions concernant l'accueil d'enfants porteur de handicap.</p>
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre et mettre en place des actions favorisant l'accueil des enfants en situation de handicap</li> <li>- Développer la communication en direction des familles</li> <li>- Partager les expériences</li> </ul>
<b>Pilote</b>	<p>CAF de la Haute-Corse ARS Collectivité de Corse MSA</p>
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>	<p>PMI, MDPH Education nationale DETSPP Communes et communautés de communes Institutions signataires des Conventions Territoriales Globales Associations de la petite enfance</p>
<b>Plan d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Création du comité « Accueil pour tous » avec les représentants des EAJE, CDC, SDJES, CAMSP, CMPP, ARS, PMI, MDPH, Education nationale, Associations, CAF, afin de constituer le pôle ressources handicap commun aux 3 axes du SDSF (Petite enfance, Jeunesse et Parentalité) porté par une association avec son poste de coordinateur.</li> <li>○ Formation des professionnels sur la thématique du handicap</li> <li>○ Développement des actions autour du handicap</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<p>Durée du SDSF</p>
<b>Moyens mobilisés</b>	<p>Caf de la Haute-Corse Collectivité de Corse</p>

	MSA ARS
<b>Indicateurs de suivi</b>	Bilan du comité « Accueil pour tous ». Nombre d'actions mises en place autour du handicap Nombre de formations

## AXE STRATEGIQUE I : LA PETITE ENFANCE

### ❖ Action 4 : Accompagner l'évolution des relais d'assistantes maternelles (RAM) vers le relais petite enfance (RPE)

<b>Constat/contexte</b>	Une des mesures des réformes des modes de garde.
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permettre l'évolution du dispositif RAM vers le RPE afin de soutenir les professionnels dans leur accompagnement des familles</li> </ul>
<b>Pilote</b>	CAF de la Haute-Corse PMI
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>	Collectivité de Corse ARS MSA Communes et communautés de communes Institutions signataires des Conventions Territoriales Globales Associations de la petite enfance
<b>Plan d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Constitution d'un collège d'animatrices de RPE départemental</li> <li>○ Travail collaboratif entre le conseiller technique Caf, les animatrices, le service PMI et les collectivités locales pour appréhender les nouvelles directives : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mission d'un guichet unique</li> <li>- L'analyse de pratique</li> <li>- La promotion renforcée de l'accueil individuel</li> </ul> </li> </ul> <p>Développement des différentes bonifications par action (CAF)</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du SDSF
<b>Moyens mobilisés</b>	Caf de la Haute-Corse PMI MSA
<b>Indicateurs de suivi</b>	Bilan et évaluation des actions menées

## AXE STRATEGIQUE I : LA PETITE ENFANCE

### ❖ Action 5 : Permettre l'accueil en EAJE d'un enfant dont la mère est incarcérée au centre pénitencier de Borgo

<p><b>Constat/contexte</b></p>	<p>Le centre pénitencier de Borgo peut accueillir des mères incarcérées avec leur enfant de 0 à 18 mois (art.401 du Code de procédure pénale)</p> <p>Les enfants subissent la détention de leur mère sans avoir eux-mêmes le statut de détenu.</p> <p>Les aménagements définis par la législation en vigueur contribuent fortement à isoler la mère des autres détenus.</p> <p>L'enfant n'étant pas détenu, sa prise en charge ne relève pas de l'administration pénitentiaire. Les services pénitentiaires doivent donc faire appel aux partenaires institutionnels et associatifs pour aider la mère dans la prise en charge du nourrisson et faciliter la liaison avec ces partenaires.</p> <p>Quels que soient les efforts déployés par l'administration pénitentiaire, l'univers carcéral n'est pas un lieu de vie et de développement recommandé pour un petit enfant. « Les prisons ne constituent pas un environnement approprié pour les bébés et les jeunes enfants. Dans le cas où de telles situations ne peuvent pas être évitées, il faut tout faire pour réduire au minimum les effets négatifs de l'incarcération sur les enfants et leur mère » (recommandation 1469 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe en 2000).</p>
<p><b>Objectifs poursuivis</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permettre l'accueil d'un enfant en EAJE d'une mère en détention</li> <li>○ Prévenir les troubles du développement liés aux conditions d'incarcération</li> <li>○ Favoriser la socialisation de l'enfant</li> <li>○ Eviter l'isolement des mères</li> </ul>
<p><b>Pilote</b></p>	<p>Collectivité de Corse (PMI)</p>
<p><b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Centre pénitentiaire de Borgo</li> <li>○ Caisses d'Allocations Familiales de la Haute-Corse</li> <li>○ EAJE géré par la commune de Borgo</li> <li>○ MSA</li> </ul>
<p><b>Plan d'action</b></p>	<p>Conventionner le principe d'un accueil en EAJE d'enfants de mères incarcérées.</p> <p>Du fait de son statut, l'enfant peut avec l'autorisation de sa mère, sortir librement de l'établissement. Le chef d'établissement recueille un écrit de la mère précisant son accord sur le lieu, la durée de la sortie et la personne prenant l'enfant en charge.</p>

	<p>Une convention a été signée entre l'établissement pénitentiaire de Borgo et le multi-accueil municipal de Borgo afin de développer les possibilités de sorties de l'enfant.</p> <p>Ce conventionnement permet à l'enfant de nouer des relations avec d'autres personnes que celles côtoyées en détention.</p> <p>Ces moments de contact avec l'extérieur sont aussi l'occasion pour sa mère de participer à des activités professionnelles, sportives, de formations dont elle ne peut bénéficier si elle ne dispose pas d'un mode de garde pour son enfant.</p> <p>C'est enfin une possibilité pour la mère et l'enfant de limiter le risque d'une relation trop fusionnelle et de s'habituer graduellement à une séparation.</p> <p>L'objectif étant de faire sortir l'enfant dans les meilleures conditions possibles.</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du SDSF
<b>Moyens mobilisés</b>	PMI
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'enfants accueillis



## AXE STRATEGIQUE I : LA PETITE ENFANCE

### ❖ Action 6 : Créer un temps fort dédié à la petite enfance

<p><b>Constat/contexte</b></p>	<p>Les dernières évolutions réglementaires ont fait émerger un besoin de favoriser et d’harmoniser les échanges professionnels et partenariaux autour de la problématique de l’accueil de la petite enfance.</p> <p>Les acteurs de la petite enfance, de par leur diversité et la conscience politique qui les anime, ont le souci de continuer à apporter des réponses prenant en compte différentes problématiques sociales (insertion des mères, soutien à la parentalité, accueil d’enfants porteurs de handicap, dynamique de territoire) et garantissant une qualité de l’accueil au service du développement de l’enfant notamment par la professionnalisation et le niveau d’encadrement.</p>
<p><b>Objectifs poursuivis</b></p>	<p>Réunir les professionnels pour échanger sur les pratiques et les perspectives de l’accueil de la petite enfance.</p> <p>Sensibiliser l’ensemble des professionnels aux enjeux que traverse aujourd’hui le secteur de la petite enfance.</p> <p>Valoriser les pratiques des professionnels de la petite enfance, les spécificités, plus-values et innovations des acteurs du secteur.</p> <p>Soutenir des projets ponctuels ou des actions de communication innovantes.</p> <p>Participer à des manifestations événementielles.</p>
<p><b>Pilote</b></p>	<p>Collectivité de Corse CAF de la Haute-Corse Communes</p>
<p><b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b></p>	<p>CDC (PMI) MSA</p>
<p><b>Plan d’action</b></p>	<p>Journées régionales de l’accueil de la petite enfance</p>
<p><b>Calendrier de mise en œuvre</b></p>	<p>Durée du SDSF</p>
<p><b>Moyens mobilisés</b></p>	<p>CAF de la Haute-Corse Etat Collectivité de Corse MSA</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Nombre de manifestations</p>

## AXE STRATEGIQUE I : LA PETITE ENFANCE

### ❖ Action 7 : Mettre en place un dispositif d'alerte suite aux aléas climatiques

<b>Constat/contexte</b>	<p>Suite aux attentats, aux menaces terroristes et environnementales (catastrophes naturelles, intempéries...) il a été constaté une inexistence de dispositif d'alerte, d'informations et de coordination des EAJE, des RAM et des assistantes maternelles (à domicile et MAM)</p> <p>Ces dispositifs sont mis en place dans le département au niveau du rectorat et des différentes administrations.</p> <p>Or, les structures de la petite enfance, ne possèdent aucun dispositif connu à ce jour.</p>
<b>Objectifs poursuivis</b>	Gestion coordonnée des menaces éventuelles pouvant impacter les structures d'accueil de la petite enfance.
<b>Pilote</b>	Etat
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Collectivité de Corse (PMI)</li> <li>○ MSA</li> <li>○ Caisses d'Allocations Familiales de la Haute-Corse</li> <li>○ Les structures petite enfance</li> <li>○ Les communes</li> <li>○ Les services de l'Etat</li> </ul>
<b>Plan d'action</b>	<p>Mise en œuvre d'un dispositif d'alerte, d'information et de coordination aux fins de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recenser les besoins, les difficultés des EAJE, MAM, Assistantes Maternelles</li> <li>○ D'évaluer ces difficultés</li> <li>○ Proposer des recommandations</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du SDSF
<b>Moyens mobilisés</b>	Etat PMI
<b>Indicateurs de suivi</b>	Mise en place du dispositif

## **IV- FICHES ACTIONS PARENTALITE**

---

## AXE STRATEGIQUE II : LA PARENTALITE

### ❖ Action 1 : Renforcer et valoriser les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité

<p><b>Constat/contexte</b></p>	<p>Ces dernières années, les structures familiales ont rapidement évolué : un enfant sur 5 vit dans une famille monoparentale. Par ailleurs, l'offre de soutien et de services aux parents est aujourd'hui trop peu lisible et visible notamment pour les familles les plus en difficulté. C'est pourquoi, une nouvelle politique de soutien à la parentalité est portée dans le cadre de la stratégie nationale et de la convention d'objectifs et de gestion Etat-CNAF visant à proposer une offre d'accompagnement répondant aux besoins et aux attentes des familles.</p> <p>L'animation de la politique de soutien à la parentalité assure le partage des bonnes pratiques. Elle est essentielle pour structurer et faire vivre le réseau des partenaires.</p> <p>Le département compte 180 701 habitants (sources INSEE 2018)</p> <p>La Caf finance des espaces et des dispositifs destinés aux familles rencontrant des difficultés.</p> <p>Ainsi en 2021 le département dénombre les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 52 Contrats locaux d'Accompagnement à la scolarité</li> <li>○ 40 actions Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents</li> <li>○ 1 Lieu d'accueil enfants parents</li> <li>○ 2 permanences de la médiation familiale</li> <li>○ 1 espace rencontre</li> </ul>
<p><b>Objectifs poursuivis</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcer l'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité en particulier sur les territoires sous-dotés</li> <li>○ Prévenir les conflits et accompagner les ruptures familiales</li> <li>○ Développer et renforcer l'information aux familles</li> <li>○ Déployer de nouvelles offres de soutien à la parentalité.</li> <li>○ Promouvoir les valeurs de la république et prévenir de la radicalisation</li> <li>○ Répondre à des besoins spécifiques</li> <li>○ Renforcer l'accès et la visibilité de l'offre parentale pour les familles</li> <li>○ Développer les dispositifs d'aide à la parentalité pour toutes tranches d'âges</li> </ul> <p>Développer des services adaptés aux conditions de vie des familles agricoles ou rurales.</p>
<p><b>Pilote</b></p>	<p>CAF de la Haute-Corse Collectivité de Corse Etat MSA</p>
<p><b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b></p>	<p>MSA (Grandir en milieu rural) Collectivité de Corse</p>

	DDETSPP SDJES, ARS Education nationale Associations parentalité
<b>Plan d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer l'aller - vers afin de répondre aux besoins des territoires et ceux dépourvus d'actions (constat : certaines microrégions sont dépourvues d'actions comme le Nebbiu et le Cap Corse)</li> <li>○ Intégrer d'autres acteurs de la parentalité sur les Conventions Territoriales globales (CTG)</li> <li>○ Proposer un lien avec le Plan de réussite Educative (PRE) de la ville de Bastia et suivi des actions</li> <li>○ Constituer un comité médiation familiale et espace de rencontre afin de renforcer le déploiement de la médiation familiale et repenser cette action sur les territoires</li> <li>○ Redéfinir le comité des financeurs REAAP/CLAS en organisant des sessions intermédiaires fin de détecter de nouveaux partenaires et y inviter d'autres participants (travail collaboratif avec la CDC, inviter d'autres partenaires) et organiser des réunions d'information à destination des porteurs de projet afin d'expliquer les attentes des institutions et faire un point sur la législation.</li> <li>○ Elaborer une Cartographie des actions permettant de mettre en place une réelle campagne de communication autour des actions parentalité (groupe de travail, création d'un répertoire commun de toutes les offres sur le territoire en définissant les dispositifs et acteurs)</li> <li>○ Poursuivre les actions de prévention de la radicalisation et des valeurs de la République.</li> <li>○ Développer des LAEP et LAEP itinérants</li> <li>○ Proposer des actions aux familles au sein des salles d'attente PMI (salle d'activité avec café débats, café des parents, atelier de portage, atelier cuisine).</li> <li>○ Développer les TISF sur le département</li> <li>○ S'appuyer sur l'information jeunesse pour l'offre de service portant sur des ateliers débats : possibilité de proposer des outils d'animation adaptés.</li> <li>○ Développer une Université Populaire des Parents au niveau régional.</li> </ul>

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du SDSF
<b>Moyens mobilisés</b>	Caf de la Haute-Corse Collectivité de Corse MSA Etat
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'action prévention de la radicalisation Nombre d'action sur l'allers-vers Nombre d'actions sur les territoires sous dotés

## AXE STRATEGIQUE II : LA PARENTALITE

### ❖ Action 2 : Déployer le pôle ressources handicap

<b>Constat/contexte</b>	<p>Les familles ont un réel besoin d'être accompagnées lorsqu'elles sont confrontées à des situations relevant du handicap.</p> <p>Les familles n'ont pas connaissances de leurs droits, ont du mal à identifier les bons interlocuteurs.</p> <p>Un lien doit également être fait auprès des institutions et des professionnels afin de répondre au mieux aux besoins des familles</p> <p>Cette fiche sera développée sur les 3 thématiques du SDSF</p>
<b>Objectifs poursuivis</b>	<p>Informar les familles</p> <p>Accompagner les familles</p> <p>Coordonner les relations entre les professionnels et les familles</p>
<b>Pilote</b>	<p>Caf de la Haute-Corse</p> <p>Collectivité de Corse</p> <p>MDPH</p> <p>ARS</p>
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>	<p>MSA</p> <p>SDJES</p> <p>DDETSPP</p> <p>Associations sociale et medico sociale</p>
<b>Plan d'action</b>	<p>Fiches pôle ressources handicap en annexe</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<p>Durée du SDSF</p>
<b>Moyens mobilisés</b>	<p>Caf de la Haute-Corse</p> <p>Etat</p> <p>Collectivité de Corse</p> <p>MSA</p> <p>ARS</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Evaluation à mi-parcours</p> <p>Bilan fin du schéma départemental</p>

## AXE STRATEGIQUE II : LA PARENTALITE

### ❖ Action 3 : Accompagner les parents aux usages du numérique

<b>Constat/contexte</b>	L'exercice de la parentalité aujourd'hui ne peut ignorer l'omniprésence des outils numériques alors que persistent des différences générationnelles dans leurs usages. Seuls face à leurs écrans, les enfants peuvent adopter des comportements à risque qui ont une incidence dans la vie réelle. La prévention passe par le partage intergénérationnel des outils numériques et par un accompagnement de cette parentalité numérique, en s'appuyant sur les connaissances des phénomènes psychiques en cause.
<b>Objectifs poursuivis</b>	Accompagner les parents dans l'éducation au numérique Renforcer la capacité d'agir des mineurs Repenser la transmission des savoirs et l'accès à l'information (transmission des usages numériques) Soutenir un usage intergénérationnel et cohérent des écrans Réduire la fracture numérique Apprendre à se servir des écrans et à s'en passer (Dynamiques familiales autour des pratiques numériques des adolescents) Dépassionner le débat autour du numérique par une approche pragmatique. Favoriser l'émergence de projets de développement numérique des territoires coconstruits avec les populations rurales.
<b>Pilote</b>	Caf de la Haute-Corse Collectivité de Corse MSA
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>	ARS Education nationale SDJES DDETSPP Associations Promeneurs du net
<b>Plan d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Développer les actions d'Information des parents sur les dispositifs de protections des droits des enfants en ligne.</li><li>○ Accompagner les parents dans les usages numériques de leurs enfants (ex : balises 3-6-9-12 ans, mallette des parents au numérique...)</li><li>○ Informer/sensibiliser les enfants sur les usages à risque.</li><li>○ Identifier les ressources et les partenaires autour des usages numériques pour les jeunes et leurs parents (conférences, secours populaire/croix rouge...)</li></ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prevention des écrans « café débat parentalité » dans les écoles primaires.</li> <li>○ GMR ; ateliers de l'inclusion</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du SDSF
<b>Moyens mobilisés</b>	Caf de la Haute-Corse Collectivité de Corse MSA
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'actions de sensibilisation/ informations réalisées. Bilan.

## AXE STRATEGIQUE II : LA PARENTALITE

### ❖ Action 4 : Prévenir et détecter les violences intrafamiliales et leurs répercussions sur les enfants

<b>Constat/contexte</b>	<p>La Haute-Corse comme l'ensemble de la région n'est pas épargnée par les violences faites aux femmes (VFF).</p> <p>Elles se caractérisent par une grande majorité de violences intrafamiliales (VIF), principalement commises au sein du couple, mais également par des violences sexuelles sur majeurs comme mineurs (Cf ampleur des révélations à travers le # I Was corsica)</p> <p>Les forces de sécurité du département ont constaté, pour la période allant de janvier 2021 à septembre 2021, un total 384 cas de violences intrafamiliales, dont 280 cas de violences conjugales pour lesquelles plus de 80% des victimes sont des femmes.</p> <p>Sur la même période en 2020, 374 cas ont été recensés, dont 270 cas de violences conjugales pour lesquelles plus de 80% des victimes sont des femmes.</p> <p>L'unité hospitalière dédiée aux violences faites aux femmes a accueilli en 2020, 500 situations majoritairement de VIF.</p>
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Lutter contre les violences faites aux femmes : violences intrafamiliales et notamment conjugales, violences sexuelles dont sur mineurs.</li><li>○ Favoriser l'orientation des situations vers les dispositifs adaptés</li><li>○ Soutenir l'exercice de la parentalité.</li><li>○ Repérer les besoins non couverts sur les territoires ruraux du département</li></ul>
<b>Pilote</b>	CAF de la Haute-Corse DDETSPP Collectivité de Corse MSA
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>	ARS SDJES Unité hospitalière Délégue départementale aux droits des femmes et à l'égalité Autres partenaires

<b>Plan d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Proposer une sensibilisation aux acteurs non spécialisés (multi-accueils, halte-garderie, ALSH, écoles...) sur la thématique de la prévention et lutte contre les violences intrafamiliales ;</li> <li>○ Proposer des actions/formations spécifiques aux acteurs des différents champs (petite enfance, parentalité, jeunesse, protection de l'enfance) ;</li> <li>○ Favoriser l'orientation des femmes et des enfants par l'identification des dispositifs existants sur la thématique ;</li> <li>○ Formaliser un protocole avec le service prestations de la Caf (et la MSA) afin de prioriser le traitement des dossiers des femmes concernées ;</li> <li>○ Intégrer cette action à un évènement parentalité et/ou petite enfance au niveau régional et départemental.</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2022-2026
<b>Moyens mobilisés</b>	CAF de la Haute-Corse Etat Collectivité de Corse
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de sensibilisations/formations réalisés Nombre de participants aux journées proposées Nombre d'orientations effectuées

## **V- FICHES ACTIONS JEUNESSE ET CITOYENNETE**

---

## AXE STRATEGIQUE III : JEUNESSE ET CITOYENNETE

### ❖ Action 1 : Pérenniser et développer les dispositifs d'accueil des jeunes

<p><b>Constat/contexte</b></p>	<p>Il a été constaté un besoin d'égaliser sur les territoires le service « Alsh » aux familles ayant des enfants de 3 à 11 ans. Cela implique la nécessité de développer et/ou d'adapter le service périscolaire et extrascolaire. Les ALSH classiques ne répondent plus aux besoins des préadolescents ou des adolescents (12-17ans).</p>
<p><b>Objectifs poursuivis</b></p>	<p>Evaluer, pérenniser les structures existantes Développer de nouvelles structures.</p>
<p><b>Pilotes</b></p>	<p>Caf de la Haute-Corse Etat Collectivité de Corse</p>
<p><b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b></p>	<p>Collectivité de Corse MSA SDJES Communes et communautés de communes Institutions signataires des Conventions Territoriales Globales Associations jeunesse</p>
<p><b>Plan d'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Création d'un comité jeunesse où chaque participant pourra diffuser ses informations, ses contacts, sa politique jeunesse afin de travailler en réseau. Il s'agira de partager des données, des informations afin de répondre au mieux aux besoins des gestionnaires des structures, des jeunes et de leurs familles. Mais aussi proposer des actions communes en mutualisant les compétences de chacun.</li> <li>○ Intégrer des représentants des jeunes (Assemblea di a ghjuventù, Parolla ghjuventù).</li> <li>○ Utiliser le site <a href="http://www.ghjuventu.corsica">www.ghjuventu.corsica</a> et mobiliser la Direction Adjointe jeunesse de la CDC qui coordonne un réseau d'acteurs jeunesse sur tout le territoire</li> <li>○ Constituer un annuaire commun dématérialisé reprenant tous les acteurs jeunesse du territoire.</li> <li>○ Accroître le lien avec les CEL et les ALSH, autour d'une politique éducative partagée et concertée entre les institutions</li> <li>○ Développer le « plan mercredi » sur les territoires en demande, et qui répondent aux critères fixés par le cahier des charges national en lien avec les futurs contrats CAF Et CDC</li> <li>○ Garantir le maintien du cadre réglementaire</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre en place la « Prestation de service Jeunes » qui est destinée à soutenir des projets dédiés à l'accompagnement éducatif jeunes (12-17ans).</li> <li>○ Déployer le « Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes » qui permet d'accompagner et de prendre en charge des situations fragilisées en développant des actions de prévention.</li> <li>○ S'appuyer sur le service Information jeunesse de la Direction Adjointe Jeunesse</li> <li>○ Promouvoir les bourses GIM « ghjovani in massa » portées par la Collectivité de Corse, qui soutiennent les initiatives de jeunes de 11 à 30 ans.</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du SDSF
<b>Moyens mobilisés</b>	Caf de la Haute-Corse Etat Collectivité de Corse DAJ - DPE MSA (grandir en milieu rural)
<b>Indicateurs de suivi</b>	Bilan et évaluation des actions menées. Nombres d'actions jeunes. Nombre de PS jeune. Nombre d'action PAEJ

## AXE STRATEGIQUE III : JEUNESSE ET CITOYENNETE

### ❖ Action 2 : Conforter et améliorer la qualité éducative des loisirs des jeunes

<b>Constat/contexte</b>	Manque de coordination entre les différents acteurs du secteur. Besoin de valoriser l'implication des jeunes et proposer de redynamiser les formations BAFA/BAFD
<b>Objectifs poursuivis</b>	-Améliorer les conditions d'accueil des mineurs -Mobiliser les ressources et les compétences du réseau partenarial -Favoriser l'accès des jeunes à des loisirs éducatifs, sportifs et culturels
<b>Pilotes</b>	Caf de la Haute-Corse Etat Collectivité de Corse
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>	MSA SDJES DRAJES Collectivité de Corse Associations jeunesse
<b>Plan d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer les formations autour du handicap et toutes les autres formations utiles aux professionnels.</li> <li>○ Mettre en place avec les formateurs BAFA/BAFD du département un module dédié au handicap</li> <li>○ Créer une nouvelle dynamique autour du BAFA/BAFD (constat d'un déficit de candidats). Mobiliser des ressources financières supplémentaires en vue d'alléger le coût des bourses. Complément prévu avec le futur Règlement des aides en faveur de la jeunesse de la CDC et la subvention de la CAF et de l'Etat (DRAJES)</li> <li>○ Impliquer le service orientation de la CDC et le service Information jeunesse pour promouvoir ces diplômes et la gratuité de la formation (mission d'information)</li> <li>○ Suite à la création du comité jeunesse, prévoir des temps de communication communs afin d'informer les structures et les jeunes pour qu'ils puissent s'investir dans ces formations en mettant en avant leur engagement associatif. (Faire intervenir des jeunes, réserve civique,)</li> <li>○ Poursuivre la formation continue des acteurs du réseau (directrices et directeurs de structures) en mettant en place des formations techniques et pédagogiques mutualisées entre institutions</li> <li>○ Valoriser la partie handicap et continuer à développer la diffusion des mallettes pédagogiques handicap.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Valoriser les initiatives prises dans les structures et les jeunes par les services civiques.</li> <li>○ Développer l'offre et l'accessibilité aux loisirs, à la culture et aux vacances des enfants et des jeunes, en renforçant notamment l'attractivité pour les jeunes de 10 à 17 ans et les mineurs en situation de handicap. (GMR)</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du SDSF
<b>Moyens mobilisés</b>	Caf de la Haute-Corse Etat Collectivité de Corse MSA
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de réunions du comité technique jeunesse et citoyenneté : animation de réseau Nombre de BAFA et BAFD-Information jeunesse Nombre de formations handicap



## AXE STRATEGIQUE III : JEUNESSE ET CITOYENNETE

### ❖ Action 3 : Déployer le pôle ressources handicap

<b>Constat/contexte</b>	<p>Les familles ont un réel besoin d'être accompagnées lorsqu'elles sont confrontées à des situations relevant du handicap.</p> <p>Les familles n'ont pas connaissances de leurs droits, ont du mal à identifier les bons interlocuteurs.</p> <p>Un lien doit également être fait auprès des institutions et des professionnels afin de répondre au mieux aux besoins des familles</p> <p>Cette fiche sera développée sur les 3 thématiques du SDSF</p>
<b>Objectifs poursuivis</b>	<p>Informer les familles</p> <p>Accompagner les familles</p> <p>Coordonner les relations entre les professionnels et les familles</p>
<b>Pilotes</b>	<p>CAF de la Haute-Corse</p> <p>Collectivité de Corse</p> <p>ARS</p>
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>	<p>Collectivité de Corse</p> <p>MSA</p> <p>SDJES</p> <p>DDETSPP</p> <p>Associations sociales et medico sociales</p>
<b>Plan d'action</b>	<p>Fiches pôle ressources handicap en annexe</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<p>Durée du SDSF</p>
<b>Moyens mobilisés</b>	<p>Caf de la Haute-Corse</p> <p>Etat</p> <p>Collectivité de Corse</p> <p>ARS</p> <p>MSA</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Evaluation du dispositif à mi-parcours. Bilan.</p>

## AXE STRATEGIQUE III : JEUNESSE ET CITOYENNETE

### ❖ Action 4 : Eduquer à la citoyenneté, vers la vie adulte

<p><b>Constat/contexte</b></p>	<p>L'éducation à la citoyenneté et l'accompagnement vers la vie adulte constitue la trame de fond des actions destinées à la jeunesse.</p> <p>Alors que certains dispositifs peinent à trouver leur public, il est nécessaire d'assurer une meilleure promotion et un plus large développement de ces actions.</p> <p>Afin de lutter contre les phénomènes pouvant conduire à la violence, dont la lutte contre la radicalisation et les dérives sectaires, des démarches sont d'ores et déjà engagées par les acteurs nationaux et locaux.</p> <p>Pour développer l'impact des actions engagées, le Schéma départemental peut être un lieu de partage des informations et des constats de terrain pour renforcer la compréhension collective du processus et l'impact des actions de terrain.</p>
<p><b>Objectifs poursuivis</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer des actions de prévention concourant à la citoyenneté des jeunes</li> <li>○ Avoir une démarche active auprès des jeunes sur des zones prioritaires définies</li> <li>○ Lutter contre les phénomènes pouvant conduire à la violence, dont la lutte contre la radicalisation et les dérives sectaires</li> <li>○ Eduquer au numérique</li> <li>○ Mettre en place des dispositifs innovants encourageant l'autonomie et l'investissement des jeunes.</li> </ul>
<p><b>Pilotes</b></p>	<p>Caf de la Haute-Corse Etat Collectivité de Corse</p>
<p><b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b></p>	<p>Collectivité de Corse MSA SDJES DDETSPP Associations jeunesse</p>
<p><b>Plan d'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre en avant la constitution du comité jeunes citoyens en collaboration avec l'association « parolla di a ghjuventù », l'assemblea di a Ghjuventù et les associations portées par les jeunes.</li> <li>○ Valoriser et s'appuyer sur les actions sur le SNU et le service civique Ex : lutte contre le harcèlement</li> <li>○ Prévoir des actions de prévention des conduites à risque grâce à la coordination du service prévention jeunesse de la CDC (cartographie avec mise à jour chaque année).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aborder la cyber prévention (service jeunesse CDC) et les promeneurs du net (dispositif caf)</li> <li>○ Impliquer l'ARS (semaine de la santé sexuelle, etc...)</li> <li>○ Lutter contre les discriminations, développer la mixité hommes/femme et déployer les actions sur le thème des femmes victimes de violences (ex : débat « Préliminaires », enquête à destination des jeunes sur la mixité...).</li> <li>○ Prévoir une formation spécifique pour les animateurs sur des thèmes particulier comme sur l'identité de genre. (MDA)</li> <li>○ Impliquer l'école de la 2eme chance dans le SDSF</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du SDSF
<b>Moyens mobilisés</b>	Caf de la Haute-Corse ETAT Collectivité de Corse MSA SDJES
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'actions prévention de la radicalisation Nombre de réunions du comité jeunes Nombre de formations Bilan

## AXE STRATEGIQUE III : JEUNESSE ET CITOYENNETE

### ❖ Action 5 : Création de places de Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) en Haute Corse (entre 25 et 80 places en 3 ans)

<p><b>Constat/contexte</b></p>	<p>Source : INSEE et UD DIRECCTE : année 2017 : 28 324 jeunes de 15 à 29 ans dont 13 929 femmes et 14 395 hommes. 13 128 de 18 à 24 ans sont scolarisés La part des Élèves /stagiaires/ étudiants non rémunérés représente 10% des 28 324. On dénombre 2400 NEETS sur le Grand Bastia sur un total de 4360 en Haute Corse Le taux de chômage des 15-24 ans s'élève à 25 % Le taux de pauvreté des moins de 30 ans est de 28,7% contre 22,5 % au niveau national.</p> <p><b>Mission Locale du Grand Bastia :</b></p> <p>Elle accompagne environ 409 apprentis dont 200 sont entrés dans le dispositif en 2020. La rémunération plancher de ces apprentis s'élève à 420 € par mois. Elle accompagne 1 170 jeunes de moins de 25 ans Le nombre de NEET estimé sur territoire de la MILO Grand Bastia est de 2 526</p> <p>Enfin, la MILO a accompagné 50 MNA (mineurs non accompagnés)</p> <p><b>MISSION Locale rurale :</b> (Corte, Balagne, Plaine Orientale Nord et Sud)</p> <p>Elle accompagne 1 345 jeunes de moins de 25 ans La PJJ et les services de l'aide sociale à l'enfance ainsi que les centres de formation sont très intéressés par cette structure qui a vocation à exister sur tout le territoire du département.</p>
<p><b>Objectifs poursuivis</b></p>	<p>Les FJT s'adressent aux jeunes âgés de 18 à 25 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle. Toutefois, il est possible, sous certaines conditions, d'accueillir des jeunes dès 16 ans et jusqu' à 30 ans.</p> <p>La politique d'accueil doit être fondée sur le brassage social, tout en garantissant une priorité d'accès aux jeunes, avec ou sans emploi, qui disposent de faibles ressources et rencontrent des difficultés particulières d'accès au logement et notamment aux jeunes qui cessent d'être pris en charge par le service départemental de l'aide sociale à l'enfance.</p> <p>Une équipe spécialisée (éducateur, assistant social...) : devra aider les jeunes dans leur vie quotidienne pour faciliter leur accès non seulement au logement, mais également à la vie sociale, culturelle, sportive et orienter et accompagner vers le soin en cas de besoin.</p> <p>Il s'agit d'un étayage fort organisé notamment dans les espaces communs du foyer en organisant des séances collectives d'information et d'animation ; et des entretiens individuels pour répondre aux besoins spécifiques de chacun des hébergés.</p>

	C'est une des missions principales du FJT qui doit accompagner les jeunes vers une vie autonome et les insérer dans des activités de droit commun. Le projet est de créer une cinquantaine de places sur tout le territoire départemental (Bastia, Corte et Calvi)
<b>Pilotes</b>	DDETSPP DDTM Caf de Haute-Corse
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>	MSA Collectivité de Corse SDJES DDETSPP Communauté d'agglomération de Bastia Associations jeunesse
<b>Plan d'action</b>	AAP publié sur le site de la préfecture Réception des candidatures Analyse par le comité de validation départemental
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	AAP en décembre 2021. Retour des dossiers : septembre 2022 Sélection : octobre 2022 Ouverture possible selon la configuration en janvier 2023 avec montée en charge progressive sur 2 ans
<b>Moyens mobilisés</b>	Financement CAF : Investissement et prestation de service et allocation logement Financement DDETSPP : aide à la gestion locative sociale (AGLS) et Allocation de logement temporaire (ALT Education nationale : poste FONJEP Aides de la CDC : fonds d'aide aux jeunes en difficulté. Collectivité de Corse
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre création de places. Nb de personnes hébergées. Parcours de formation ou d'insertion professionnelle des personnes. Durée moyenne de séjour. Type de sortie du dispositif (logement autonome.) Bilan annuel

## AXE STRATEGIQUE III : JEUNESSE ET CITOYENNETE

### ❖ Action 6 : Promouvoir la mobilité des jeunes

<p><b>Constat/contexte</b></p>	<p>L'une des problématiques souvent rencontrée par nos partenaires est la mobilité des jeunes. Ce phénomène intervient aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Il représente un frein dans l'engagement des jeunes, dans leurs actions.</p>
<p><b>Objectifs poursuivis</b></p>	<p>Permettre aux jeunes d'accéder à des services et/ou des loisirs afin qu'ils puissent s'investir au sein d'associations, d'institutions.</p>
<p><b>Pilote</b></p>	<p>Caf de la Haute-Corse Etat Collectivité de Corse MSA</p>
<p><b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b></p>	<p>Collectivité de Corse MSA SDJES DDETSPP Associations jeunesse</p>
<p><b>Plan d'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Relever les besoins de la problématique de la mobilité des jeunes. Développer les actions qui pourraient émerger lors des scontri di a ghjuventù.</li> <li>○ Prendre en compte les particularités des zones géographiques (zones urbaines, peri urbaines et rurales) et travailler avec les communes, les communautés de communes et la collectivité de Corse</li> <li>○ Faire un lien avec les Conventions Territoriales Globales (CTG) et les EPCI</li> <li>○ Accompagner les territoires ruraux dans leur transition vers une mobilité plus durable et développer l'accès à des dispositifs alternatifs de mobilité au profit des enfants, des jeunes et des familles dans le cadre de Grandir en Milieu Rural</li> <li>○ Actions avec des bus itinérants, locations solidaires et ainsi développer l'aller vers.</li> <li>○ Développer l'envie de mobilité des jeunes par le dispositif du séjour de cohésion du Service National Universel : Prise en charge du code de la route.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Promouvoir les aides existantes qui lèvent les freins à la mobilité : prima strada (aide au permis), tarification CFC, aides des EPCI qui ont la compétence transport et qui proposent aussi des tarifications avantageuses et horaires adaptées</li> <li>○ Promouvoir les chantiers de jeunes bénévoles ou ce type d'action qui regroupent des jeunes des milieux ruraux et urbains pour leur faire découvrir leur territoire</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du SDSF
<b>Moyens mobilisés</b>	Caf de la Haute-Corse SDJES ETAT Collectivité de Corse MSA
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'actions

## AXE STRATEGIQUE III : JEUNESSE ET CITOYENNETE

### ❖ Action 7 : Promouvoir la mobilité des jeunes

<b>Constat/contexte</b>	De nombreux jeunes qui quittent le foyer familial méconnaissent leurs droits (caf, cpam, mutuelle...)
<b>Objectifs poursuivis</b>	Permettre à ces jeunes de constituer leurs dossiers, les accompagner dans leurs démarches
<b>Pilote</b>	Caf de la Haute-Corse Service jeunesse Collectivité de Corse MSA
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>	Collectivité de Corse DDETSPP Education Nationale Mission Locale CFA AFPA Associations jeunesse
<b>Plan d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action à mettre en place en se rapprochant d'évènements déjà existants et à destination des jeunes (prendre contact avec la CCI et/ou la chambre des métiers)</li> <li>○ S'appuyer sur le PAEJ, la mission locale, la mission locale rurale</li> <li>○ Inviter les institutions à être présentes sur les journées « garantie jeunes »</li> <li>○ S'appuyer également sur la direction de l'Orientation de la CDC et la DAJ Information jeunesse pour la diffusion de l'information et l'organisation de forum.</li> <li>○ S'appuyer sur la cité éducative et leur forum métiers.</li> <li>○ Action à mettre en place dans les lycées, les lieux d'apprentissage (CFA, AFPA</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du SDSF
<b>Moyens mobilisés</b>	CAF de la Haute-Corse ETAT Collectivité de Corse



	CPAM MSA
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'actions Nombre de manifestations

## VI- MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU SCHEMA

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible, les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la réalisation des actions du schéma dans le respect des compétences et des territoires d'intervention qui leur sont dévolus. En tout état de cause, le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun mises en place par chaque partie du schéma.

Pour mener à bien les objectifs du présent schéma, les parties signataires décident de mettre en place :

### ○ **Un comité de pilotage**

Présidé par Monsieur le Préfet, le comité de pilotage se compose des membres suivants :

- ▶ le Président de la Collectivité de Corse ou son représentant
- ▶ le Directeur départemental de la DDETSPP, ou son représentant
- ▶ le Président du conseil d'administration de la CAF de Haute-Corse
- ▶ la Directrice de la CAF de Haute-Corse ou un représentant
- ▶ le Président du conseil d'administration de la MSA
- ▶ le Directeur de la MSA ou un représentant
- ▶ le Directeur académique des services de l'éducation nationale ou un représentant

Il est chargé d'assurer le suivi, la coordination et l'évaluation des actions et des objectifs définis dans le cadre du schéma.

Il se réunira au minimum une fois par an.

*Afin d'enrichir les échanges du comité de pilotage, des personnes ressources agissant dans les domaines de la parentalité, de la petite enfance et de la jeunesse, pourront également être associées de manière ponctuelle ou pérenne.*

### ○ **Un comité restreint**

Il se compose de :

- ▶ un représentant de l'Etat
- ▶ un représentant de la CDC
- ▶ un représentant de la CAF de Haute-Corse
- ▶ un représentant de la MSA

Il est chargé de définir et valider les priorités retenues.

Il acte les actions afin de formuler un diagnostic de développement sur le territoire (centré sur les axes de développement).

Il se réunira une fois par an et sur demande d'un signataire du schéma.

○ **Trois comités techniques**

**A) le comité technique parentalité** qui se compose de :

- ▶ un référent CAF (animation)
- ▶ un représentant de la PMI et/ou de la CDC
- ▶ un représentant de la CDC
- ▶ un référent DDETSPP
- ▶ un référent MSA

*Afin d'enrichir les échanges du comité, des personnes ressources seront associées aux échanges.*

**B) le comité technique petite enfance** qui se compose de :

- ▶ un référent CAF (animation)
- ▶ un référent de la PMI et/ou de la CDC
- ▶ un référent DDETSPP
- ▶ un référent MSA

*Afin d'enrichir les échanges du comité, des personnes ressources seront associées aux échanges.*

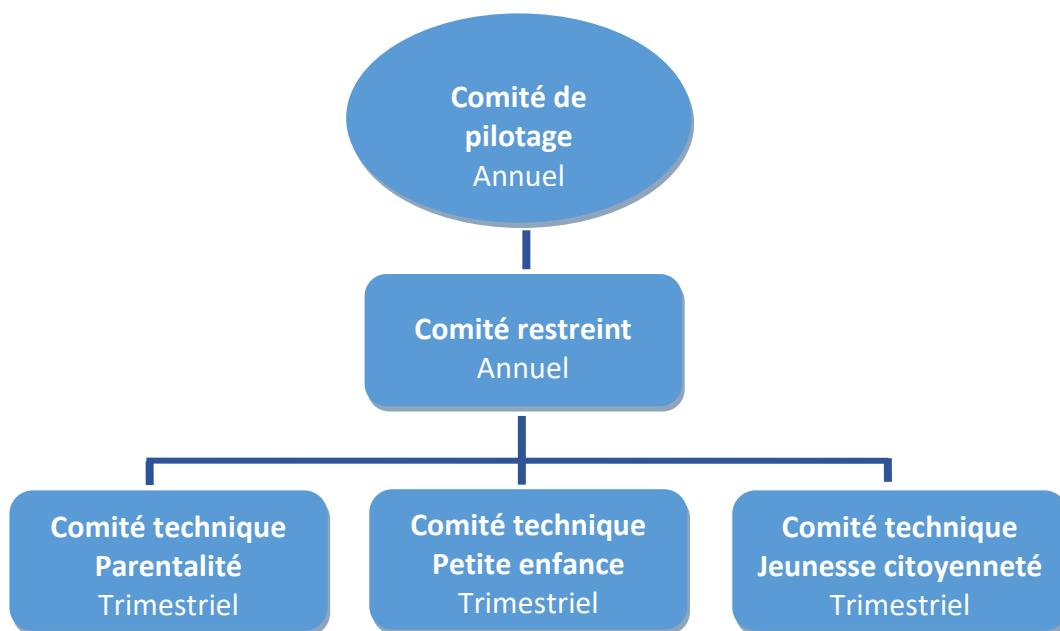
**C) le comité technique jeunesse et citoyenneté** qui se compose de :

- ▶ un référent CAF (animation)
- ▶ un référent DDETSPP
- ▶ un représentant de la CDC
- ▶ un référent MSA
- ▶ un directeur des centres sociaux du département ou coordinateur réseau des centres sociaux

*Afin d'enrichir les échanges du comité, des personnes ressources seront associées aux échanges.*

Ces comités ont pour mission de proposer, suivre et évaluer les actions et renforcer le travail en réseau.

Ils présentent un état d'avancement des actions au comité restreint et au comité de pilotage. Ils se réunissent une fois par trimestre.



## VII- MODALITES DE FINANCEMENT DES ACTIONS

---

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible, les moyens financiers en fonction de leurs crédits et en cohérence avec leur propre politique d'action sociale de façon à soutenir, les actions inscrites au présent schéma.

Le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun.

### **Suivi et évaluation du schéma**

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans le schéma.

L'évaluation et le suivi de la mise en œuvre du schéma sont coordonnés par le comité de pilotage. Les comités techniques sont chargés du suivi des objectifs et des actions dans leurs champs de compétence.

Un rapport d'évaluation sera produit annuellement.

## VIII- COMMUNICATION

---

Les parties signataires donnent leur autorisation pour mettre en ligne sur internet le présent schéma.

Elles décident et réalisent, d'un commun accord, les autres actions de communication relatives au présent schéma.

Les supports communs sont validés par le comité de pilotage et font apparaître les logos de chacune des parties du schéma.

## **IX- MODIFICATION ET RESILIATION DU SCHEMA**

---

Chaque année, les parties signataires s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements. L'avenant précise toutes les modifications apportées au schéma d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Fait à Bastia, le 10/01/2022 en 4 exemplaires.

Pour l'Etat  
Le Préfet de Haute-Corse,

**François RAVIER**

Pour la Région  
Le Président du Conseil Exécutif  
de la Collectivité Territoriale de Corse,

**Gilles SIMEONI**

Pour la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Corse,

Le Président  
du Conseil d'Administration,

Le Directeur,

**Jacques-Yves BONAVIDA**

**Dominique MARINETTI**

Pour la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Corse,

Le Président  
du Conseil d'Administration,

Le Directeur,

**Charles Dominique FIESCHI**

**Christian PORTA**



## **X- ANNEXES**

---



## POLE RESSOURCES HANDICAP

Référence : circulaire 2019-003 du 20/02/2019 relative au fonds publics et territoires en son axe 1 - volet 1

Parce que l'accueil est un droit pour les personnes en situation de handicap, le Pôle Ressources et d'Appui Handicap de la Haute-Corse s'inscrit dans la continuité de la mise en place de la loi de 2005 sur le handicap, et dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté qui a vocation à favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou de maladies chroniques graves, dans les structures d'accueil et de loisirs de droits communs du département (crèches, centre de loisirs, assistantes maternelles...).

Le Pôle Ressources et d'Appui Handicap répond aux besoins d'informations des familles et de coordination des partenaires identifiés par les différents acteurs lors des travaux issus du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2016-2020 de la Haute-Corse.

Le pôle ressources handicap est un dispositif d'accompagnement qui propose gratuitement des actions d'informations, de sensibilisation et d'accompagnement à destination des familles ayant un enfant de 0 à 17 ans en situation de handicap ou de maladies chroniques graves. Il apporte un soutien aux professionnels sous forme d'actions de sensibilisation et d'appui lors de l'accueil de l'enfant. Il favorise la mise en réseau des acteurs et l'émergence d'actions au sein d'un territoire.

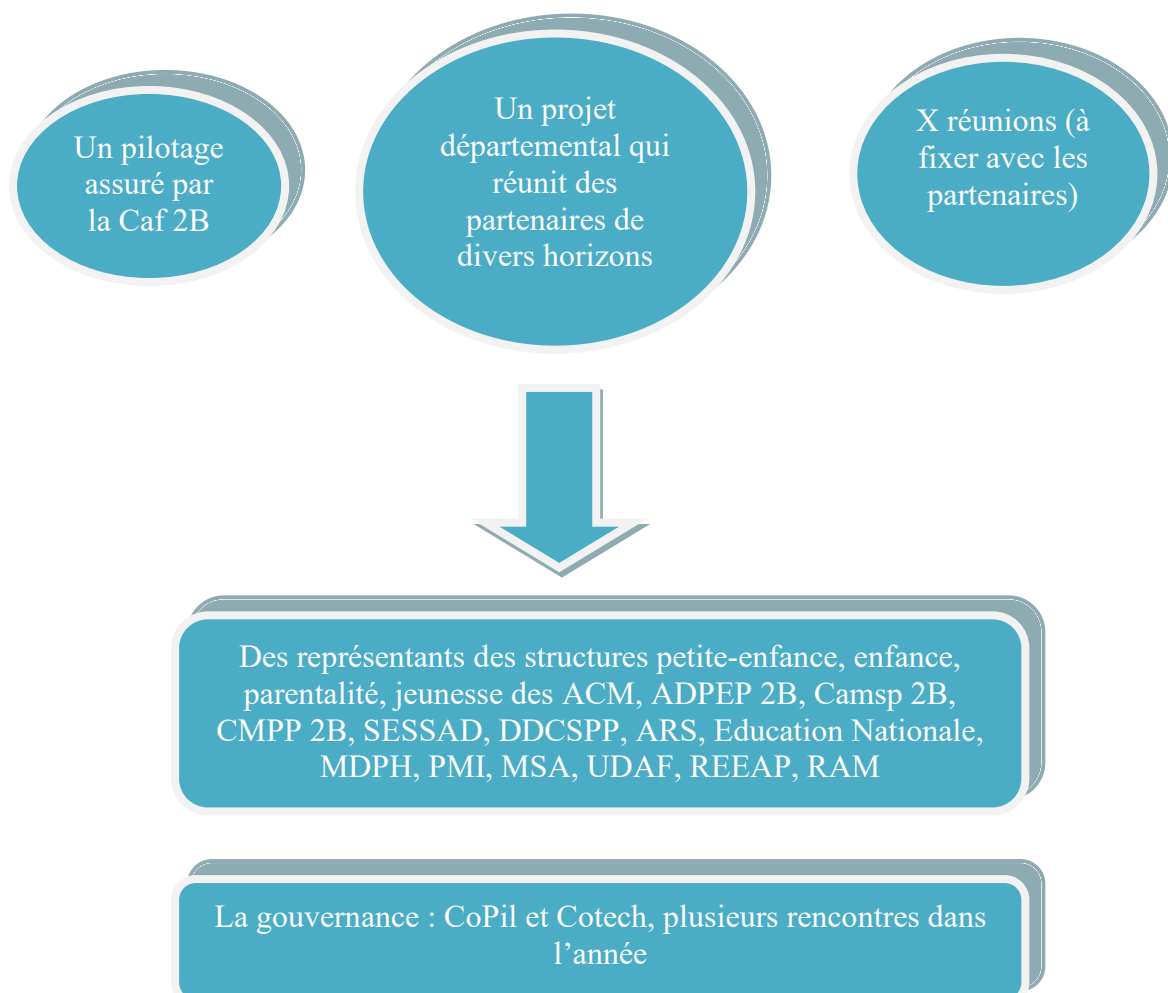
Les projets autour de ce pôle handicap doivent répondre aux objectifs suivants :

- Accompagner les familles :
  - Informer les parents (accès aux droits, démarches administratives...)
  - Soutenir la recherche d'un lieu d'accueil, la prise de contact et l'accompagnement au premier rendez-vous dans une logique de parcours ;
  - Valoriser leurs savoirs et expériences (besoins spécifiques, adaptation d'outils...)
- Accompagner les professionnels :
  - Sensibiliser, informer, former les professionnels à l'accueil des enfants porteurs de handicap ;
  - Apporter un soutien technique aux structures pour accueillir les enfants porteurs de handicap et pour mobiliser des financements le cas échéant ;
  - Mobiliser des financements le cas échéant ;
- Animer, coordonner et évaluer :
  - Développer et animer un réseau d'acteurs pour renforcer les liens, notamment, avec la MDPH, l'ARS, les plates-formes du secteur médico-social, la PMI, les associations, les collectivités de communes, l'Education Nationale ;
  - Participer à l'évaluation des réponses aux familles et aux objectifs fixés par le SDSF et les CTG.
  - Partager des ressources documentaires à destination des professionnels et des familles.

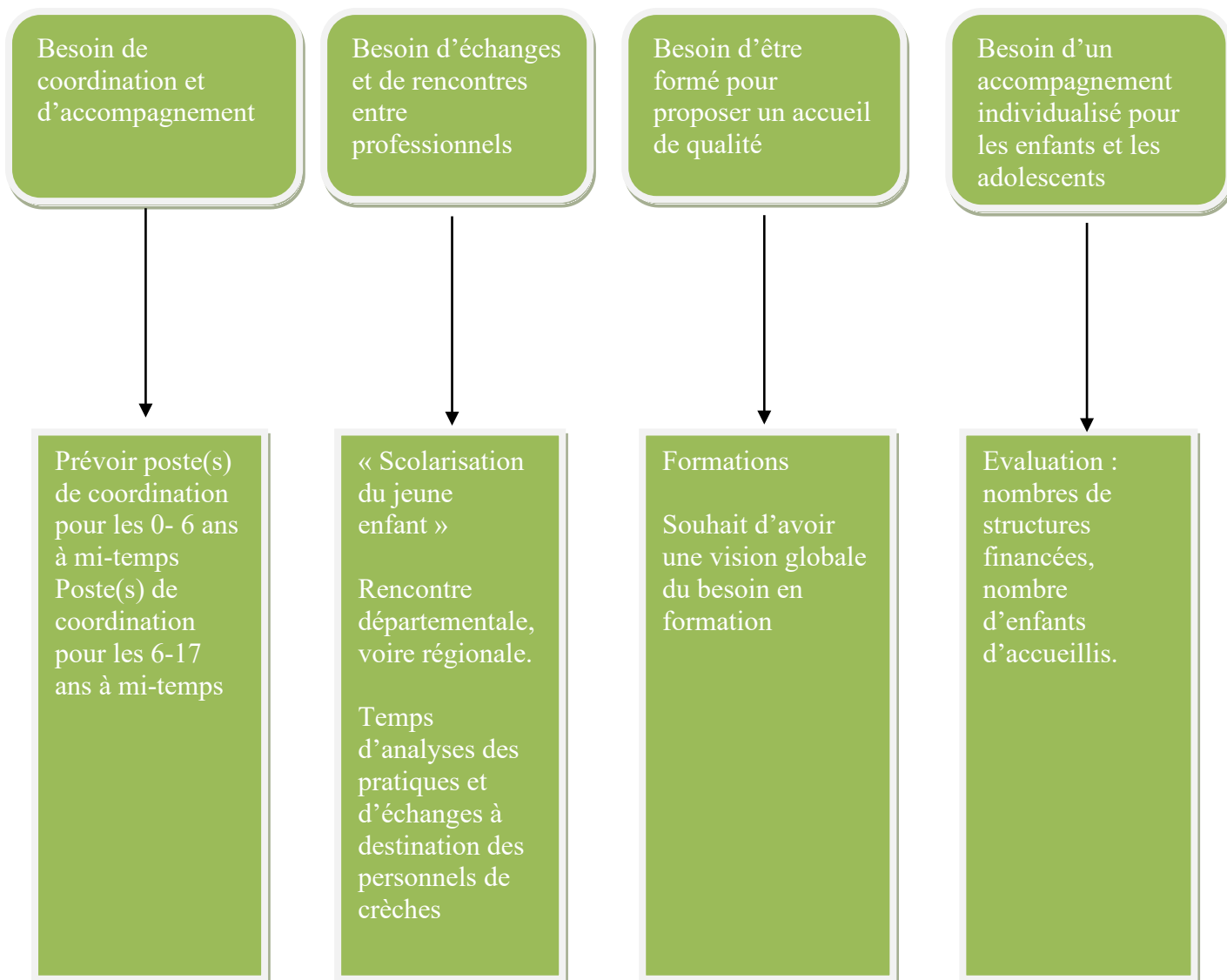
Le Pôle Ressources et d'Appui s'appuie sur un coordinateur « Handicap » qui aura pour mission de faciliter les démarches des familles en étant un interlocuteur privilégié, tout au long du parcours d'accueil de l'enfant. Le pôle est un carrefour entre les différents professionnels et les familles, facilitant ainsi les liens et favorisant la mutualisation des compétences et savoir-faire de chacun, au profit de la mise en œuvre de l'accueil d'enfants en situation de handicap par les structures ordinaires.

Les différents acteurs constituant ce pôle ressources handicap devront valider ensemble un référentiel reprenant les missions, les orientations stratégiques et les publics cibles (référentiel cnaf en annexe).

### Déclinaison du projet



AMELIORER LA QUALITE DE L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT D'UN ENFANT, ADOLESCENT EN SITUATION DE HANDICAP SES PARENTS ET SA FAMILLE



## L'ENFANT, L'ADOLESCENT A BESOIN D'UN SOUTIEN INDIVIDUEL POUR ETRE ACCUEILLI

### Financer des structures pour des renforts de personnel

#### Au sein de la structure :

- ✓ Un investissement de l'équipe,
- ✓ La mise en place d'un professionnel référent,
- ✓ Une organisation spécifique (plannings de présence des enfants et du personnel),
- ✓ Des temps d'échange plus important avec les familles,
- ✓ Des formations spécifiques,
- ✓ Plus de sérénité dans l'équipe,
- ✓ Une réorganisation de l'espace (en lien avec les activités manuelles, temps de repas, siestes...) et du matériel,
- ✓ Favoriser l'accès et l'accessibilité à tous et changer le regard sur le handicap
- ✓ Un travail en réseau qui permet une meilleure fluidité des informations et une prise en charge globale,
- ✓ Travail en lien avec les AVS qui suivent les enfants sur le temps scolaire facilite l'accueil en ACM

#### Pour les enfants et les familles :

- ✓ Une meilleure gestion des moments délicats (accueils, repas, sieste)
- ✓ Une meilleure prise en compte des besoins et des rythmes de l'enfant,
- ✓ Une amélioration de la relation avec la famille,
- ✓ Une prise en compte globale de l'enfant,
- ✓ Un développement de l'intégration dans le respect de chacun,
- ✓ L'ouverture des autres enfants accueillis et de leurs parents sur des notions de différence et du handicap.

## LA COORDINATION

### Pour la petite enfance 0/6 ans

#### Le travail avec les crèches :

- ✓ Socialisation en structure (avec ou sans renfort de personnel en fonction des besoins),
- ✓ Renfort de personnel, passerelle crèche/école accompagnée par la personne en renfort,
- ✓ Temps d'observation des enfants et des équipes pour accompagnement et prévention
- ✓ Rencontres avec les familles
- ✓ Réunions avec les écoles et les familles pour préparer la scolarisation,
- ✓ Co-construction d'un projet de formation
- ✓ Temps d'information sur le dispositif.

**Réunions régulières avec le coordinateur et les directrices de structures pour faire évoluer le projet des enfants**

#### Le travail avec les structures accueil de loisirs et temps d'accueil périscolaire :

- ✓ Renfort de personnel sur les temps de vacances et mercredis.
- ✓ Rencontres avec les familles/éducateurs référents/personnel de renfort et ACM
- ✓ Temps d'information sur le dispositif

**Rencontres régulières avec la direction et les équipes des ACM pour faire faire évoluer le dispositif.**

#### Le travail en direction des Assistants Maternels :

- ✓ Formation co-construites par les RPE du département.
- ✓ Temps d'observation de l'enfant chez son AM, rencontre avec la famille.
- ✓ Temps d'information sur le dispositif.

**Temps d'échanges ponctuels avec les RPE et AM pour échanger sur certains enfants.**

## LA COORDINATION

### Pour les jeunes de 6/17 ans

#### Le travail avec les ACM :

*Le travail de réseau avec les ACM doit se développer*

- ✓ Accompagnement des enfants âgés de 6 à 17 ans avec ou sans renfort de personnel, en fonction des attentes et des besoins de la personne accompagnée et de son entourage.
- ✓ Renfort de personnel pour les enfants de plus de 6 ans accueillis en ACM
- ✓ Rencontres avec les familles, les services de soins et les équipes des centres de loisirs, plus les temps d'observation et d'accompagnement des équipes des ACM.
- ✓ Travail en réseau : information sur le dispositif, étude des besoins, recensement des demandes, préparation des accueils
- ✓ Rencontres avec les mairies, les familles, les centres de soins...
- ✓ Accueil et renfort sur les temps périscolaires.
- ✓ Formations.

NB : afin de ne pas stigmatiser les utilisateurs de ce service ce dernier pourra également porter le nom de « accueil pour tous »

Un seul porteur pour mener la coordination petite enfance/jeunesse



# SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

2021 – 2025





## Table des matières

<b>1-PREAMBULE</b>	<b>P 3</b>
<b>2- PORTRAIT DE TERRITOIRE</b>	<b>P 8</b>
<b>3- BILAN DU SCHEMA PRECEDENT 2016-2020</b>	<b>P 9</b>
<b>4- OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>P 11</b>
<b>5- GOUVERNANCE ET METHODOLOGIE</b>	<b>P 37</b>
<b>6- MODALITES DE FINANCEMENT DES ACTIONS</b>	<b>P 42</b>
<b>7- COMMUNICATION</b>	<b>P 42</b>
<b>8- DUREE, MODIFICATION ET RESILIATION DU SCHEMA</b>	<b>P 42</b>
<b>9- SIGNATAIRES</b>	<b>P 43</b>

## 1. PREAMBULE

Les politiques relatives à la petite enfance, au soutien à la parentalité et à la jeunesse répondent à une logique de services aux familles.

L'élaboration du Schéma Départemental des Services aux Familles regroupe ces trois politiques et permet de renforcer la coordination entre les acteurs. Il a pour objet de corriger les inégalités sociales et territoriales, de faire évoluer les services à destination des familles, d'offrir une plus grande lisibilité et une meilleure accessibilité.

Il est un outil d'aide à la décision qui vise :

- à définir collectivement les objectifs et les territoires prioritaires,
- à partager et à harmoniser la gouvernance locale des politiques relatives à la petite enfance et au soutien à la parentalité et la jeunesse,
- à faire progresser la mise en cohérence des interventions.

Le schéma, à caractère évolutif, est une référence commune pour l'ensemble des acteurs amenés à informer, soutenir et agir auprès des familles.

L'ambition, dans cette coopération et coordination interinstitutionnelle, est de faire en sorte que toutes les familles, quels que soient leur territoire et leur situation de vie, puissent trouver, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, des réponses adaptées à leurs besoins et attentes en matière d'accompagnement.

- **Contexte**

La création des schémas départementaux des services aux familles (SDSF) trouve son origine dans la réforme de la gouvernance des politiques relatives à la petite enfance et à la parentalité, engagée en 2013 et généralisée par une circulaire de l'Etat du 22 janvier 2015.

Les objectifs attendus de cette réforme étaient de soutenir efficacement les familles, permettre aux parents de mieux concilier vie familiale et professionnelle et aider concrètement les parents dans l'exercice de leur fonction parentale.

Dans ce cadre, les politiques relatives à la petite enfance et à la parentalité étant conduites par de multiples acteurs, il est décidé de renforcer, de coordonner et de structurer leurs actions, en élaborant des schémas départementaux des services aux familles.

Ces schémas reposent sur trois missions principales :

- Donner aux politiques relatives à la petite enfance et à la parentalité un cadre d'action plus lisible et assurer une meilleure coordination entre les acteurs concernés en instituant un espace de pilotage et de coordination adapté à l'échelon départemental,
- Lutter contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil entre les familles et les territoires,
- Développer les dispositifs de soutien à la parentalité et lutter contre les inégalités d'accès à ces services.

C'est dans ce contexte que le Schéma Départemental des Services aux familles 2016-2020 a été rédigé reposant sur deux thématiques : la petite enfance et la parentalité.

Le bilan de la période écoulée a mis en évidence la nécessité d'intégrer une nouvelle thématique : la jeunesse.

Ce schéma a été co-piloté par l'Etat, le Conseil Départemental et la CAF de la Corse-du-Sud. En 2018, la Collectivité de Corse a été créée par fusion des deux conseils départementaux et de la collectivité territoriale de Corse.

La rédaction du nouveau schéma vient donc s'étoffer d'une nouvelle thématique et de nouveaux objectifs, tout en tenant compte et s'adaptant aux évolutions institutionnelles et administratives.

- **Articulation avec les plans existants**

Le schéma départemental des services aux familles (SDSF) s'articule avec différents plans à la fois au niveau national et départemental tels que le schéma départemental de l'animation de la vie sociale. L'objectif du présent SDSF est d'assurer une vision d'ensemble et une couverture large des différents besoins, tout en évitant les risques inhérents à la superposition de différentes strates d'actions.

Il veille donc à bien s'articuler, dans une logique de complémentarité, avec les différents programmes suivants :

**\*La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2022, présentée au conseil des ministres le 13 septembre 2018, entend lutter tout particulièrement contre la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie.

Cette stratégie est axée autour de **5 engagements** :

- 1er engagement : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté,
- 2ème engagement : Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants,
- 3ème engagement : Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes,
- 4ème engagement : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables, et plus incitatifs à l'activité,
- 5ème engagement : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

L'importance donnée aux actions de prévention des situations de pauvreté des enfants et des familles est également un enjeu fort du schéma départemental de services aux familles.

Au sein de ces engagements, différentes actions font ainsi directement écho aux priorités du schéma départemental des services aux familles :

- Favoriser l'accès à l'accueil individuel de toutes les familles, à travers notamment la création de 1 380 Relais d'assistants maternels d'ici 2025 afin de favoriser un meilleur accès des parents à l'information sur le mode d'accueil individuel,
- Mettre en place dès 2020 un plan de formation des professionnels de la petite enfance afin de renforcer la qualité de tous les modes d'accueil et homogénéiser la vision du développement de l'enfant,

- Réussir la mixité sociale dans les modes d'accueil du jeune enfant et développer les solutions d'accueil collectif des jeunes enfants, notamment dans les zones prioritaires.

Les actions du présent schéma se construisent en lien avec la déclinaison de la stratégie pauvreté au niveau local.

En outre, des outils supplémentaires seront déployés dès 2021 en faveur des familles vulnérables, grâce notamment au projet de la Collectivité de Corse (CDC) sélectionné dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « accueil pour tous » et à l'appel à projets « 1000 premiers jours de l'enfant » lancé par l'Etat et l'ARS.

#### **\* La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance**

La stratégie de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, initiée en octobre 2019 par le secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles, vise à réformer les politiques de protection de l'enfance et à garantir les droits des enfants à la santé, à l'éducation, à la sécurité affective, à l'autonomie après 18 ans. Elle a vocation à améliorer la situation des enfants protégés et à protéger, et produire une meilleure convergence des réponses à leurs besoins, autour de quatre engagements :

- 1) **Agir le plus précocement possible** pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- 2) **Sécuriser les parcours** des enfants protégés et **prévenir les ruptures** ;
- 3) **Donner aux enfants les moyens d'agir** et garantir leurs **droits** ;
- 4) **Préparer leur avenir** et sécuriser leur **vie d'adulte**.

Les actions prévues dans ce cadre reposent sur la mise en place d'une démarche de contractualisation pluriannuelle entre l'Etat et les départements, fondée sur des exigences communes, un engagement financier réciproque et des indicateurs précis d'évaluation des actions conduites.

Le contrat de prévention et de protection de l'enfance entre l'Etat et la Collectivité de Corse, signé le 14 décembre 2020 par le Président du Conseil exécutif de Corse, le Préfet de Corse-du-Sud, le Préfet de Haute-Corse et la Directrice générale de l'ARS de Corse, décline ainsi la stratégie nationale. Ce contrat vise l'atteinte de 19 objectifs en matière de protection maternelle et infantile et d'aide sociale à l'enfance pour lesquels l'ensemble des signataires s'engagent.

Certaines actions issues de ce contrat s'articulent avec le présent schéma, comme le déploiement d'une offre d'aide à domicile qualifiée auprès des familles vulnérables, la formation en compétences psycho-sociales, en parentalité, la création d'offre d'accueil relais pour les familles vulnérables ou encore la formation des professionnels de l'accueil de l'enfant à la prise en charge du handicap. Aussi, certaines actions du schéma départemental des services aux familles déclinées ci-après s'articuleront avec les objectifs du contrat de prévention et de protection de l'enfance signé entre l'Etat et la Collectivité de Corse.

### **\* Les conventions territoriales globales (CTG)**

La convention territoriale globale (CTG) est un dispositif piloté par la Caisse Nationale des Allocations familiales. C'est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou une collectivité. Sept CTG seront signées sur la période du SDSF.

La CTG permet le rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

Le schéma départemental des services aux familles se décline au plus près des territoires à travers les CTG pour la petite enfance, la jeunesse et le soutien à la parentalité.

### **\* U Pattu pa a Ghjuventù**

Depuis l'adoption de la feuille de route du Pattu per à Ghjuventù, en avril 2018, la Collectivité de Corse a mené une large concertation associant les jeunes et l'ensemble des parties prenantes sur le territoire insulaire. Les jeunes de 11 à 30 ans, les acteurs associatifs et institutionnels et les EPCI ont tous été amenés à s'exprimer sur les problématiques rencontrées par les jeunes Corses.

L'approche s'inscrit pleinement dans la logique de transversalité et de co-construction avec les jeunes et les acteurs de la jeunesse.

Une démarche confortée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et désormais inscrite dans le code général des collectivités territoriales à l'article L 1111-9 II 4°, instituant les régions comme chef de file des politiques de jeunesse sur leur territoire.

Co-construit avec tous les acteurs du territoire et surtout avec et pour les jeunes, dans le cadre d'une approche transversale et participative, le plan d'actions pour la jeunesse a été voté par l'Assemblée de Corse à l'automne 2020.

Le plan recense les actions existantes, en cours de réalisation, ou restant à développer par la Collectivité de Corse pour les 5 prochaines années. Il reste toutefois évolutif pour tenir compte d'éventuels nouveaux besoins émanant des jeunes.

La Collectivité s'engage auprès de la jeunesse à travers notamment les missions de la Direction adjointe jeunesse :

- Mission d'accueil et d'information généraliste de premier niveau sur toutes les thématiques liées à la jeunesse ;
- Mission d'animation : ateliers de prévention et ateliers de recueil de la parole, pour débattre sur les sujets d'actualité, permettre l'expression des jeunes ;
- Observatoire jeunesse : diagnostic/ enquête/ évaluation des dispositifs jeunesse ;
- Animation du réseau des acteurs jeunesse : formation et réunions d'échanges de bonnes pratiques
- Accompagnement aux projets : ingénierie/montage de projet et soutien financier ;
- Soutien financier en fonction des dispositifs d'aide : des aides individuelles (ghjovani in mossa/prima strada/bourses mobilité internationale), aide au milieu associatif et financement des contrats éducatifs locaux (CEL).

La thématique jeunesse du SDSF pourra prendre en compte les objectifs d'engagement citoyen et de participation des jeunes aux actions et aux projets à porter au sein de leur territoire, fixés par le Pattu. Elle permettra également de développer les actions exprimées par les jeunes et restant à réaliser, afin de répondre au plus près à leurs besoins.

### \* La Politique de la Ville

La Politique de la Ville, redéfinie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, est déployée dans 3 quartiers prioritaires situés dans 2 communes de Corse-du-Sud :

- Ajaccio : Les Salines et Les Jardins de l'Empereur
- Porto-Vecchio : Pifano

La Politique de la Ville est mise en œuvre dans le cadre d'une contractualisation entre l'Etat, les collectivités territoriales (EPCI, communes, Collectivité de Corse) et des opérateurs locaux (bailleurs, chambres consulaires, Agence régionale de santé, Pôle emploi, Caisse d'allocations familiales), tous signataires d'un contrat de ville.

Ils définissent des enjeux stratégiques et des objectifs opérationnels au titre de trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi et traitent par ailleurs des thématiques transversales (jeunesse, égalité femmes- hommes, lutte contre les discriminations).

Lorsque la nature des difficultés le nécessite, des crédits spécifiques annuels Politique de la Ville renforcent les actions relevant des politiques publiques de droit commun. C'est la raison pour laquelle les représentants de la politique de la ville participent aux comités des financeurs des dispositifs de soutien à la parentalité et sont des acteurs des comités opérationnels parentalité et jeunesse du SDSF.

A noter que la Ville d'Ajaccio a été labellisé comme « **Cité Educative** » qui constituera un outil supplémentaire et nécessairement complémentaire au SDSF.

## 2. PORTRAIT DE TERRITOIRE

Un portrait de territoire a été établi par la CAF de la Corse-Du-Sud.

(Annexe 1)

### 3. BILAN DU SCHÉMA 2016-2020

Le premier schéma départemental des services aux familles a été signé le 7 juin 2016 par l'Etat, le Conseil Départemental de la Corse-du-Sud, la Caisse d'allocations familiales, la Caisse régionale de la Mutualité sociale agricole, l'Education nationale, le Tribunal de grande Instance, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), la Ville d'Ajaccio. Il a couvert la période du 1er juin 2016 au 31 décembre 2020. Il est le fruit d'une démarche collaborative entre les partenaires institutionnels et associatifs compétents dans les domaines de la petite enfance et des politiques de soutien à la parentalité. Ce travail de collaboration s'est appuyé sur un diagnostic territorial complété par la réalisation d'une enquête portant sur les besoins des familles en mode de garde et en dispositifs de soutien à la parentalité.

Différents objectifs ont cadré cette démarche :

- Conforter les dynamiques de collaboration déjà engagées entre les différents partenaires concernant les dispositifs existants,
- Améliorer la couverture territoriale en matière d'équipements et de services en poursuivant la démarche de recensement des besoins des familles, en accompagnant le développement d'équipements, de projets, de services, en visant l'amélioration de l'articulation des offres entre elles et en recherchant une plus forte implication des familles,
- Développer l'accès et la lisibilité de l'offre.

**7 axes stratégiques, répartis en trois thématiques, ont été retenus pour ce premier schéma :**

#### **Thématique « Petite enfance » :**

- 1- Développer et améliorer l'accueil collectif du jeune enfant
- 2- Développer et améliorer l'accueil individuel du jeune enfant
- 3- Permettre aux familles fragilisées l'accès aux services d'accueil de la petite enfance
- 4- Développer et améliorer la qualité de l'accueil en établissements collectifs

#### **Thématique « Parentalité »**

- 5- Evaluer les dispositifs de soutien à la parentalité
- 6- Mailler progressivement le territoire en matière d'offres d'accompagnement à la parentalité

#### **Thématique « Enfance – parentalité »**

- 7- Articuler l'accueil du jeune enfant et les actions de soutien à la parentalité

Le bilan du schéma a été présenté aux membres du copil le 1<sup>er</sup> avril 2021 (annexe2).

Le bilan a révélé des points de réussite :

- Organisation de journées d'information par des acteurs institutionnels de la petite enfance à destination des directeurs de crèches pour optimiser la fréquentation et la qualité de l'accueil.
- Organisation des journées d'information par le Relais Assistantes Maternelles et la DIRECCTE à destination des assistants maternels et des parents-employeurs sur leurs droits et devoirs.



- Expérimentation conduite en collaboration avec Pôle Emploi et deux établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) pour réserver des places de crèches aux demandeurs d'emploi.
- Création d'un comité de suivi des projets d'accueil collectif et individuel de la petite enfance.
- Création d'un outil d'évaluation pour les dispositifs réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité (REAAP).
- Appel à projet à destination des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour favoriser l'inclusion d'enfants en situation de handicap.
- Appel à projet auprès des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) afin de mettre en place des actions qualité (intervention de psychologue, d'acteurs culturels, ludothèque...)
- Déploiement progressif d'actions d'accompagnement à la parentalité dans des zones non-couvertes.
- Intégration aux instances du SDSF du rôle de pilotage, d'animation et de suivi des points d'accueil écoute jeune (PAEJ) et du dispositifs Promeneurs du Net (PDN), de labellisation des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP).
- Mobilisation des signataires du SDSF tout au long de la période du schéma

Le bilan a également permis d'identifier des axes de progression :

- Développement de l'offre d'accueil individuel et collectif dans les zones de rééquilibrage territorial et pour répondre à des problématiques sociales ou des situations spécifiques.
- Mobilisation d'une synergie autour de la thématique « handicap » : création d'une cellule ressource handicap.
- Extension de l'outil d'évaluation à l'ensemble des dispositifs parentalité.
- Renforcement de l'animation du territoire avec des réunions d'information sur les zones non-couvertes pour poursuivre le maillage territorial des dispositifs de soutien à la parentalité.
- Intégration de la politique « jeunesse » au nouveau schéma.

## 4- OBJECTIFS OPERATIONNELS

Le présent schéma constitue la deuxième génération de SDSF, il est prévu pour une durée de 5 ans de 2021 à 2025.

Trois thématiques ont été retenues : Petite Enfance, Parentalité et Jeunesse.

Elles sont décrites en bloc tactiques qui se composent d'objectifs opérationnels, d'orientations déclinées en actions. Ces objectifs ont été définis par les partenaires signataires, en lien avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux. Ils font l'objet d'un pilotage global et partagé afin d'assurer l'implication de chaque institution.

### I- Bloc tactique « Petite Enfance »

**Objectif opérationnel 1** : Développer et améliorer l'accueil collectif et individuel du jeune enfant

**Objectif opérationnel 2** : Favoriser l'accès aux services d'accueil du droit commun pour les familles vulnérables et une égalité de traitement des besoins en mode de garde

### II- Bloc tactique « Parentalité »

**Objectif opérationnel 1** : Structurer l'offre des dispositifs de soutien à la parentalité

**Objectif opérationnel 2** : Développer une offre diversifiée

**Objectif opérationnel 3** : Maintenir la cohérence partenariale

**Objectif opérationnel 4** : Evaluer les dispositifs de soutien à la parentalité

### III- - Bloc tactique « Jeunesse »

**Objectif opérationnel 1** : Valoriser et piloter les dispositifs existants

**Objectif opérationnel 2** : Structurer l'offre en faveur des jeunes

## BLOC TACTIQUE « PETITE ENFANCE »

Pilotes : CAF – CDC – MSA

<b>CONSTAT SDSF 2016-2020</b>	<p>La période écoulée a permis la mise en place de nombreuses actions en partenariat pour permettre un accroissement de l'offre d'accueil et amorcer la mise en place d'actions pour favoriser l'accès aux modes d'accueil des publics vulnérables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 124 places (886 places en accueil collectif au 31/12/2019 pour 1010 au 31/12/2020),</li> <li>• Création du comité mensuel de suivi des projets petite enfance animé par la PMI, CAF et MSA,</li> <li>• Organisation d'une journée d'information à destination des établissements d'accueil collectif pour optimiser la fréquentation, diffuser des actualités, améliorer l'efficacité du fonctionnement,</li> <li>• Expérimentation menée en 2020 avec pôle emploi pour la réservation de 2 places à destination d'un public en situation d'insertion professionnelle (expérimentation interrompue du fait de la crise sanitaire),</li> </ul>
<b>OBJECTIF(S) OPÉRATIONNEL(S)</b>	<p><b>1</b> : Développer et améliorer l'accueil collectif et individuel du jeune enfant</p> <p><b>2</b> : Favoriser l'accès aux services d'accueil de droit commun pour les familles vulnérables, et une égalité de traitement des besoins en mode de garde</p>
<b>ORIENTATIONS</b>	<p><b>1.1</b> : Accroître la couverture territoriale, améliorer l'offre d'accueil collectif et individuel</p> <p><b>1.2</b> : Accompagner et soutenir les porteurs de projet</p> <p><b>1.3</b> : Conforter la qualité de l'accueil</p> <p><b>1.4</b> : Agir sur les métiers de la petite enfance</p> <p><b>1.5</b> : Etablir une transversalité entre les dispositifs parentalité et la petite enfance</p> <p><b>2.1</b> : Soutenir les familles confrontées au handicap de leur enfant</p> <p><b>2.2</b> : Créer et adapter les solutions d'accueil pour les rendre accessibles au plus grand nombre, notamment aux publics vulnérables</p>
<b>ACTEURS À MOBILISER</b>	CAF – ARS – MSA – MDPH – DDETSPP – DRDFE – UDAF 2A – partenaires associatifs et institutionnels concernés par la thématique

<b>OBJECTIF OPERATIONNEL N°1</b>	
<b>DEVELOPPER ET AMELIORER L'ACCUEIL COLLECTIF ET INDIVIDUEL DU JEUNE ENFANT</b>	
<b>Orientation 1 : Améliorer la couverture territoriale et l'offre d'accueil collectif et individuel</b>	
Pilotes : PMI – CAF – Etat-	
<b>Constat du schéma écoulé</b>	<p>Au 31/12/2020, le département de la Corse-du-Sud compte 1000 places au sein des 33 crèches PSU, 10 places dans une micro crèche Paje pour un taux de couverture de 38.7 %. L'état des lieux produit par la CDC en mars 2021 dans le cadre du schéma directeur territorial de l'enfance et de la famille fait constat d'un territoire dynamique sur le plan démographique mais avec des disparités territoriales : malgré des indicateurs de natalité et de fécondité faibles, l'augmentation du nombre d'enfants de 0 à 6 ans est liée à la migration résidentielle des jeunes actifs. Ce dynamisme général cache des disparités entre littoral et zone de montagne et entre zone urbaine et zone rurale ; ces éléments tendent à mettre en tension les dispositifs d'accueil d'enfant.</p> <p>S'agissant des critères d'attribution des places en crèche, chaque gestionnaire détermine ses propres modalités d'admission. Un Vadémécum a été rédigé par l'association nationale des Maires de France (AMF) en vue d'harmoniser les critères d'attribution des places en crèche. Ce document d'un caractère non contraignant doit permettre d'essaimer des bonnes pratiques.</p>
<b>Description des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des actions de communication pour les porteurs de projet via les réunions organisées conjointement par la CAF et la PMI et au moment de l'élaboration des conventions territoriales globales.</li> <li>- Promouvoir la création des maisons d'assistantes maternelles (MAM).</li> <li>- S'appuyer sur l'ingénierie mise en place dans le cadre de l'AMI « Accueil pour tous » pour accompagner l'amélioration de l'offre d'accueil (élargissement et adaptation des plages horaires d'accueil) des territoires en tension et pour développer des projets innovants.</li> <li>- Favoriser l'optimisation de la fréquentation.</li> <li>- Déployer l'utilisation du site <i>monenfant.fr</i> pour la mise en ligne des disponibilités.</li> <li>- Diffuser le Vadémécum de l'AMF sur les commissions d'admission à l'ensemble des gestionnaires d'EAJE afin de garantir la transparence des modalités d'attribution.</li> </ul>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	Mairies, PMI, assistantes maternelles, directeurs d'établissement, RAM, CAF, Comité de pilotage du SDSF, association des maire 2A, gestionnaires d'établissements associatifs et municipales
<b>Moyens financiers prévisionnels</b>	Dotation CNAF Autres financements en fonction de nature des projets et des enveloppes budgétaires disponibles

<b>Calendrier prévisionnel</b>	Toute la période
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouvelles MAM</li> <li>- Nombre de places d'accueil créées</li> <li>- Augmentation du taux de couverture par EPCI</li> <li>- Taux d'utilisation du site <i>monenfant.fr</i></li> <li>- Nombre de réunions organisées</li> </ul>
<b>Leviers et freins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Leviers</b> : Partenariat, leviers financiers, transversalité avec les autres stratégies (Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance, Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, différents appels à projets), dispositifs CNAF, ingénierie AMI « Accueil pour tous »</li> <li>- <b>Freins</b> : Absence d'analyse fine des besoins sur l'ensemble du territoire, difficulté d'utilisation de certains outils numériques par le public, mobilité</li> </ul>

**OBJECTIF OPERATIONNEL N°1****DEVELOPPER ET AMELIORER L'ACCUEIL COLLECTIF ET INDIVIDUEL DU JEUNE ENFANT****Orientation 2** : Accompagner les porteurs de projets, les gestionnaires et les assistantes maternelles

Pilotes : PMI – CAF

**Constat du schéma écoulé**

Dans les territoires identifiés par la CAF comme zone de rééquilibrage de l'offre de garde mais dotés d'une faible démographie d'enfants âgés de 0 à 6 ans, il semble plus adapté de proposer des modes de garde individuels plutôt que collectifs.

Par ailleurs, la promotion du métier d'assistant maternel pourrait permettre de susciter des vocations auprès d'un public à la recherche d'un emploi et résidant dans ces zones et dans les secteurs couverts par un contrat de ville.

**Description des actions**

- Animer les commissions de suivi des projets (CAF/PMI/MSA, réunions mensuelles).
- Rédiger le guide d'accompagnement des porteurs de projet (EAJE), l'enrichir de fiches « de bonnes pratiques » et intégrer la description des process de labellisation (par exemple AVIP).
- Organiser, après l'avis technique rendu par la PMI, des entretiens animés conjointement (communes/interco, porteur du projet, CAF, MSA et PMI) pour les porteurs de projet.
- Organiser des journées d'information à destination des directeurs d'établissements.
- Organiser des journées d'information pour présenter et valoriser le métier d'assistant maternel en partenariat avec les communes situées en zone rurale.
- Organiser de nouvelles modalités de suivi des EAJE (CAF et PMI).
- Rédiger et diffuser une newsletter mensuelle comprenant aussi bien des informations liées à la réglementation et à la législation que des focus « bonnes pratiques » à destination des EAJE et des assistants maternels, des actualités CAF.
- Accompagner les établissements à la rédaction des règlements de fonctionnement et des projets pédagogiques.
- Elaborer une grille de critères de priorisation permettant d'objectiver les décisions (accord ou refus de développement du projet).

**Identification des acteurs à mobiliser**

CAF, PMI, MSA, communes, EPCI, EAJE, Comité de pilotage du SDSF, Pôle emploi

**Moyens financiers prévisionnels et humains**

Agents CAF et PMI

**Calendrier prévisionnel**

Toute la période du schéma

<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre total de porteurs de projets et nombre de projets réellement aboutis/analyse des écarts</li> <li>- Nombre de guides distribués</li> <li>- Nombre de newsletter diffusées</li> <li>- Nombre d'entretiens conjoints réalisés</li> <li>- Nombre de visites d'accompagnement réalisées</li> <li>- Nombre de règlements de fonctionnement et/ou de projets pédagogiques modifiés à la suite des visites</li> </ul>
<b>Leviers et freins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Leviers :</b> Qualité de la coordination de la CAF/MSA et PMI, réactivité, disponibilité des institutions accompagnatrices.</li> </ul>

**OBJECTIF OPERATIONNEL N°1****DEVELOPPER ET AMELIORER L'ACCUEIL COLLECTIF ET INDIVIDUEL DU JEUNE ENFANT****Orientation 3** : Conforter la qualité de l'accueil

Pilotes : PMI – CAF – MSA

<b>Constat du schéma écoulé</b>	Lors de la période écoulée les crèches volontaires ont été accompagnées financièrement afin de permettre l'intervention de psychologues au sein de leur établissement pour faire l'analyse de pratiques ou pour développer différentes actions « qualité ». Ce besoin d'accompagnement a été identifié dans beaucoup d'établissements par les acteurs de la petite enfance (PMI, CAF).
<b>Description des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en place des séances d'analyse de pratiques professionnelles au sein des EAJE et avec les assistantes maternelles.</li><li>- Promouvoir les actions de prévention-santé auprès des professionnels de la petite enfance (professionnels des EAJE et assistantes maternelles).</li><li>- Favoriser l'évolution des projets pédagogiques aussi bien des EAJE que des MAM.</li><li>- Diffuser une newsletter mensuelle.</li><li>- Organiser régulièrement des journées d'information à destination des directeurs d'établissements.</li><li>- Organiser la formation continue des professionnels de la petite enfance.</li><li>- Faire essaimer sur d'autres territoires l'expérience de la Ville d'Ajaccio (le réseau de professionnels de la petite enfance).</li><li>- Proposer une charte d'engagement sur le partage de bonnes pratiques entre gestionnaires.</li></ul>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	Comité de pilotage du SDSF, directeurs d'établissements, RAM d'Ajaccio, RAM de Bonifacio, MAM
<b>Moyens financiers prévisionnels et moyens humains</b>	Dotation CNAF Autres financements en fonction de nature des projets et des enveloppes budgétaires disponibles Mise à disposition de psychologues de la PMI (selon la disponibilité)
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Toute la durée du schéma
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre actions « qualité » mises en place</li><li>- Nombre de chartes d'engagement signées</li><li>- Nombre de newsletters diffusées</li><li>- Nombre d'actions de soutien à la rédaction du projet pédagogique</li><li>- Nombre de journées d'information organisées à destination des directeurs d'établissements</li></ul>



<b>Leviers et freins</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Leviers</b> : expérience de la Ville d’Ajaccio, dotation financière disponible pour accompagner l’analyse des pratiques, « solidarité » informelle entre les directeurs de crèche.</li><li>- <b>Freins</b> : temps contraints des professionnels pour appuyer les autres directeurs, adhésion des équipes.</li></ul>
--------------------------	---

<b>OBJECTIF OPERATIONNEL N°1</b>	
<b>DEVELOPPER ET AMELIORER L'ACCUEIL COLLECTIF ET INDIVIDUEL DU JEUNE ENFANT</b>	
<b>Orientation 4 : Agir et promouvoir sur les métiers de la petite enfance</b>	
Pilotes : PMI – services de formation de la CDC - CAF	
<b>Constat du schéma écoulé</b>	Déficit de professionnels du secteur de la petite enfance. Besoin de montée en compétences des professionnels de la petite enfance : établissement d'accueil du jeune enfant, assistante maternelle
<b>Description des actions</b>	<p><b>Promotion des métiers de la petite enfance en :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les acteurs ou les institutions en capacité de diffuser et centraliser les informations.</li> <li>- recenser l'offre de formation existante aux métiers de la petite enfance</li> <li>- valoriser par des actions la PMI auprès des EPCI, de Pôle Emploi, des missions locales, le métier d'assistant maternel et des autres métiers de la PE</li> <li>- Faire évoluer l'offre en l'adaptant aux besoins locaux</li> <li>- Inciter les centres de formation à proposer une offre en distanciel ou sur sites délocalisés.</li> </ul> <p><b>Amélioration de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant en :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborant un programme de formation appuyé sur le plan de formation des professionnels de la P E du plan précarité et sur le référentiel du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)</li> <li>- Organisant et favorisant l'accès aux formations pour les personnels d'établissements en gestion associative.</li> </ul> <p>Former les professionnels de la petite enfance au repérage des fragilités : violences intrafamiliales et handicap.</p>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	Pôle Emploi, RAM d'Ajaccio et RAM de Bonifacio, PMI, services de formation de la CDC, mission locale, lycées professionnels
<b>Moyens financiers prévisionnels et moyens humains</b>	Agents CAF et PMI
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Toute la période du schéma
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de promotion du métier d'assistant maternel réalisées</li> <li>- Nombre de formations réalisées</li> </ul>
<b>Leviers et freins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Leviers :</b> Dispositifs d'accompagnement à la formation, le plan régional de la formation de la CDC, transversalité avec les autres stratégies et leur axes destinés à la formation</li> <li>- <b>Freins :</b> Adhésion des équipes</li> </ul>

<b>OBJECTIF OPERATIONNEL N°1</b>	
<b>DEVELOPPER ET AMELIORER L'ACCUEIL COLLECTIF ET INDIVIDUEL DU JEUNE ENFANT</b>	
<b>Orientation 5 : Établir une transversalité entre les dispositifs parentalité et la petite enfance</b>	
Pilotes : PMI – CAF – MSA	
<b>Constat du schéma écoulé</b>	Rapport sur les 1000 premiers jours de l'enfant : articulé autour de 5 chapitres (formuler un discours de santé public cohérent des 1000 premiers jours, proposer un accompagnement personnalisé aux parents, donner une réponse individualisée et adaptée aux fragilités et spécificités de l'enfant et de ses parents, donner le temps et les espaces adaptés aux familles et à leurs jeunes enfants, évaluer les pratiques et la formation des professionnels), ce rapport insiste particulièrement sur l'importance des relations parents-enfants et sur l'établissement précoce de cette relation.
<b>Description des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner le pilotage et favoriser l'interaction entre l'accueil de jeunes enfants et les dispositifs en faveur du soutien à la parentalité en soutenant les actions de parentalité mises en œuvre dans les RAM et en impliquant les acteurs de la petite enfance dans les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).</li> <li>- Promouvoir l'outil de soutien à la parentalité « Mais qu'est-ce qui se passe dans sa petite tête ? »</li> <li>- Etablir un programme de formations sur la thématique du soutien à la parentalité à destination des professionnels de la petite enfance.</li> <li>- Organiser une action de formation à destination des acteurs de la parentalité et de la petite enfance afin de permettre le repérage des violences et l'orientation des personnes, en s'appuyant sur la Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Corse.</li> <li>- Communiquer auprès des directeurs et gestionnaires de crèches sur le dispositif REAAP en utilisant la newsletter.</li> <li>- Encourager les EAJE à proposer des temps d'échanges participatifs avec les parents dans le respect de la réglementation en vigueur et des contraintes liées à la crise sanitaire.</li> </ul>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	CAF, PMI, MSA, directeurs d'établissements, organismes de formation, Comité de pilotage du SDSF, RAM d'Ajaccio, RAM de Bonifacio, MAM
<b>Moyens financiers prévisionnels et moyens humains</b>	Dotation CNAF Autres financements en fonction de la nature des projets et des enveloppes budgétaires disponibles L'animateur « parentalité » de la CAF
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Toute la durée du schéma
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations à l'utilisation de l'exposition « Mais qu'est-ce qui se passe dans sa petite tête ? » et nombre de mises à disposition au sein de EAJE</li> <li>- Nombre d'actions de communication sur le dispositif REAAP à</li> </ul>

	destination des gestionnaires de crèches, des RAM et des MAM - Nombre de formations sur le thème de la parentalité réalisées auprès des directeurs des EAJE
<b>Leviers et freins</b>	- <b>Leviers</b> : Implication des acteurs - <b>Freins</b> : Difficultés à impliquer les parents et certains professionnels

<b>OBJECTIF OPERATIONNEL N°2</b>	
<b>FAVORISER L'ACCES AUX SERVICES D'ACCUEIL DE DROIT COMMUN POUR LES FAMILLES VULNERABLES ET UNE EGALITE DE TRAITEMENT DES BESOINS EN MODE DE GARDE</b>	
<b>Orientation 1 : Soutenir les familles confrontées au handicap de leur enfant</b>	
Pilotes : CDC – CAF – MSA	
<b>Constat du schéma écoulé</b>	Au 31.12.2019, il a été recensé 8 enfants en situation de handicap accueillis en EAJE. Aucune étude donnant des indications sur le recours de ce public à un mode d'accueil collectif ou individuel n'a été réalisé.
<b>Description des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener des actions de communication à destination des familles sur la possibilité d'accéder à un mode de garde collectif et/ou individuel.</li> <li>- Sensibiliser les crèches et les assistants maternels à l'accueil des enfants en situation de handicap.</li> <li>- Promouvoir auprès des crèches le bonus handicap versé par la CAF.</li> <li>- Accompagner à la réalisation des travaux d'aménagement permettant l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans une crèche ou chez un assistant maternel.</li> <li>- Porter une réflexion sur la création d'une cellule ressource handicap dans le cadre du dispositif CNAF Fonds Public et Territoire (FPT).</li> <li>- Communiquer sur les dispositifs, actions et interventions existants pour accompagner les professionnels à l'accueil d'enfants en situation de handicap.</li> <li>- Maintenir l'appel à projet CAF2A à destination des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour accompagner les actions favorisant l'inclusion des enfants en situation de handicap.</li> </ul>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	PMI – CAF – MSA – CPAM – ARS – MDPH – CAMPS
<b>Moyens financiers prévisionnels et moyens humains</b>	Agents CAF et PMI Maison du Handicap / Plateforme d'Orientation et de Coordination Dotation CNAF Autres financements en fonction de la nature des projets et des enveloppes budgétaires disponibles
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Toute la durée du schéma
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'établissements ou d'assistants maternels en capacité d'accueillir des enfants porteurs de handicap</li> <li>- Nombre de crèches bénéficiaires du bonus handicap</li> <li>- Nombre de travaux d'accessibilité</li> <li>- Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis en EAJE, par un assistant maternel ou en MAM</li> </ul>

<b>Leviers et freins</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Leviers</b> : dispositif d'accompagnement et capacité des partenaires à se mobiliser auprès des crèches et des assistants maternels sur ce sujet (élargissement du dispositif sur la procédure dans le parcours de détection)</li><li>- <b>Freins</b> : les taux d'encadrement et la difficulté à mobiliser du personnel pour un enfant souffrant de handicap, manque de connaissance sur les possibilités des dispositifs, actions et interventions existant en capacité d'accompagner les professionnels à l'accueil d'enfant en situation de handicap.</li></ul>
--------------------------	--

## OBJECTIF OPERATIONNEL N°2

### FAVORISER L'ACCES AUX SERVICES D'ACCUEIL DE DROIT COMMUN POUR LES FAMILLES VULNERABLES ET UNE EGALITE DE TRAITEMENT DES BESOINS EN MODE DE GARDE

**Orientation 2** : Rendre accessible les solutions d'accueil au public vulnérable

Pilotes : CDC – CAF – MSA- Services de l'Etat - Commissaire à lutte contre la pauvreté

#### Constat du schéma écoulé

L'offre d'accueil collectif et individuel est très peu utilisée par les publics en difficulté sociale : peu de places réservées, pas d'offres en horaires atypiques. Aucun bonus mixité sociale n'a été versé en 2020. Les difficultés d'accès aux solutions d'accueil par les publics vulnérables sont un enjeu majeur, relevé par l'ensemble des acteurs institutionnels. Des expérimentations sont initiées : achat de 6 berceaux par la CDC et réservation de 2 places par Pôle emploi et la CAF pour des personnes en insertion professionnelle au sein d'EAJE volontaires.

#### Description des actions

- Mener des actions de communication à destination des familles sur la possibilité d'accéder à un mode de garde collectif et/ou individuel, quelle que soit la situation au regard de l'emploi.
- Sensibiliser et former le personnel des crèches et les assistants maternels à l'accueil du public vulnérable et de leurs enfants.
- Promouvoir le bonus mixité sociale auprès des EAJE.
- Création d'un groupe de travail associant les gestionnaires de crèches associatives et municipales ainsi que l'association des maires de Corse du Sud avec pour objectif de publier les bonnes pratiques en matière d'attribution de places en accueil collectif (aide sur la mise à jour du règlement intérieur obligatoire pour tous les EAJE) et suivi des actes,
- Renforcer l'offre d'accueil sur les temps forts de la saisonnalité.
- Réfléchir à la création d'une offre d'accueil collectif à horaires atypiques, expérimenter l'accueil alternatif et/ou éphémère à Porto-Vecchio et essayer l'expérimentation (double attente : répondre au problème de la saisonnalité et permettre l'accès aux modes d'accueil aux publics vulnérables).
- Réserver des places au sein de la crèche de Porto-Vecchio pour les enfants des personnes hébergées au centre d'hébergement de la Falep.
- Inciter la demande de labellisation « Crèche Avip » et valider les demandes en Comité de pilotage du SDSF.
- Expérimenter la plateforme de réservation via le site *monenfant.fr* à destination du public en insertion professionnelle et en difficulté sociale.
- Inviter un professionnel du secteur précarité (éducateur spécialisé d'un CHRS) à animer une réunion d'information à destination des directeurs de crèche et animateurs RAM.

#### Identification des acteurs à mobiliser

PMI – CAF – MSA – DRDFE – ARS – RAMS – CHRS – FALEP-, Commissaire à la lutte contre la pauvreté  
Association des maires 2A, gestionnaires d'établissements associatifs et

	municipales
<b>Moyens financiers prévisionnels et moyens humains</b>	<p>Dotation CNAF</p> <p>Autres financements en fonction de la nature des projets et des enveloppes budgétaires disponibles (Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la précarité, AMI « Accueil pour tous », Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance)</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Toute la période
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montants de bonus mixité sociale versés</li> <li>- Nombre de demandes de label Avip validées en Comité de pilotage du SDSF,</li> <li>- Nombre de places réservées au public en difficulté et en insertion sociale,</li> <li>- Taux d'occupation des places réservées,</li> <li>- Nombre de crèches candidates à l'achat de places réservées à un public vulnérable,</li> <li>- Nombre de familles ayant trouvé une solution d'accueil durable après avoir bénéficié de l'achat d'un berceau par la CDC</li> </ul>
<b>Leviers et freins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Leviers</b> : dispositif d'accompagnement et capacité des partenaires à se mobiliser auprès des crèches et des assistants maternels sur ce sujet, ingénierie AMI « Accueil pour tous », mobilisation de plusieurs stratégies transversales en faveur du développement de l'offre d'accueil adapté aux besoins des publics vulnérables.</li> <li>- <b>Freins</b> : politiques et actions à coordonner, mobiliser les équipes crèches, mobiliser un financement pérenne.</li> </ul>



## BLOC TACTIQUE « PARENTALITE »

Pilotes : CAF – DDETSPP – CDC

<b>CONSTAT DU SCHEMA 2016-2020</b>	<p>Un déficit de dispositifs de soutien à la parentalité dans certains territoires du département persiste.</p> <p>On observe une évolution des besoins d'où l'importance d'adapter les différents cahiers des charges des dispositifs et d'envisager le développement de l'intervention des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) auprès des familles.</p> <p>L'outil d'évaluation créé sur le précédent schéma doit être déployé à l'ensemble des dispositifs.</p>
<b>OBJECTIF(S) OPÉRATIONNEL(S)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer l'offre : REAAP, LAEP, CLAS, médiation familiale, espace rencontre</li> <li>- Développer une offre diversifiée</li> <li>- Maintenir la cohérence partenariale</li> <li>- Evaluer les dispositifs de soutien à la parentalité</li> </ul>
<b>ORIENTATIONS</b>	<p><b>1</b> : Développer les dispositifs de soutien à la parentalité dans les territoires dépourvus et conforter l'existant</p> <p><b>2</b> : Faire évoluer la politique en faveur du soutien à la parentalité au plus près des besoins du territoire</p> <p><b>3</b> : Renforcer la coordination et susciter une dynamique territoriale</p> <p><b>4</b> : Développer les outils d'évaluation portant sur la satisfaction des besoins et attentes des familles à l'ensemble des dispositifs</p>
<b>ACTEURS À MOBILISER</b>	<p>CAF, DDETSPP service logement et cohésion sociale, CDC direction générale des affaires sociales et sanitaires, ARS, MSA, DASEN, DRDFE, PJJ, CAPA, Mairies, UDAF, FALEP, CIDFF</p>
<b>MOYENS ET DISPOSITIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains : agents des collectivités, des services de l'Etat, des agences, associations</li> <li>- Financiers : dotations CNAF, CDC, contrat de ville, MSA</li> <li>- Animation de réseau d'acteurs : animation sur le territoire, animation du réseau partenarial, lien avec les autres stratégies</li> </ul>

<b>OBJECTIF OPERATIONNEL N°1</b>	
<b>STRUCTURER L'OFFRE DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE</b>	
<b>Orientation</b> : Développer les dispositifs de soutien à la parentalité dans les territoires dépourvus et conforter l'existant	
Pilotes : CAF – CDC – DDETSPP	
<b>Constat du SDSF 2016-2020</b>	On constate toujours un déficit de dispositifs de soutien à la parentalité dans certains territoires du département.
<b>Description des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des réunions d'information sur les différents dispositifs parentalité en ciblant les différents acteurs et porteurs de projet potentiels dans les microrégions concernées.</li> <li>- Développer la communication et la diffusion de l'information auprès des acteurs locaux et des parents en s'appuyant sur le réseau partenarial et sur le site <i>monenfant.fr</i> (ex : plateforme Ouest Corse, centres sociaux, contrats locaux de santé...)</li> <li>- Créer des outils de communication afin de faire connaître les actions menées en ciblant les familles et les partenaires.</li> </ul>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	Membres des comités techniques et financiers de chacun des dispositifs, communes et associations concernées, Comité de pilotage du SDSF, Bus MSA
<b>Moyens financiers prévisionnels et moyens humains</b>	Dotations CNAF Dotation Parentalité de la Collectivité de Corse Poste animateur
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Toute la durée du schéma
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de soutien à la parentalité</li> <li>- Évolution de la couverture territoriale</li> <li>- Nombre de réunions sur les sites</li> <li>- Nombre d'outils de communication créés</li> </ul>
<b>Leviers et freins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les leviers</b> : qualité du tissu partenarial</li> <li>- <b>Les freins</b> : Inégalités territoriales du tissu associatif principalement concentré dans la région d'Ajaccio ; isolement géographique des familles ; problème de mobilité dû à l'absence de transport</li> </ul>

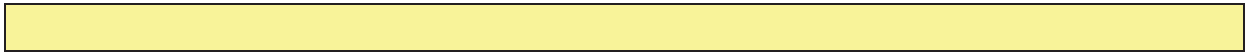
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL N°2</b>	
<b>DEVELOPPER UNE OFFRE DIVERSIFIEE</b>	
<b>Orientation</b> : Faire évoluer la politique en faveur du soutien à la parentalité au plus près des besoins du territoire	
Pilotes : CDC- CAF - DDETSPP	
<b>Constats du schéma 2016-2020</b>	<p>Une seule association à Ajaccio propose des interventions de TISF dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Un déficit de l'offre pour les familles sur l'ensemble du département est constaté.</p> <p>Les actions REAAP s'adressent essentiellement à un public de moins de 12 ans, d'où la nécessité de déploiement des actions en faveur des adolescents et de leurs parents.</p>
<b>Description des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervenir auprès des familles repérées de façon individualisée pour une réponse adaptée.</li> <li>- Développer une offre diversifiée pour s'adresser à un plus grand nombre de familles et de jeunes.</li> <li>- Porter une réflexion conjointe sur le développement d'intervention des TISF au sein des familles en utilisant l'étude de besoins menée par la Collectivité de Corse dans le cadre de la SNPPE.</li> <li>- Faire évoluer le cahier des charges de l'appel à projet REAAP : prise en compte des « années collège » et des besoins des parents d'enfants en situation de handicap.</li> <li>- Déployer ces actions sur l'ensemble du département.</li> <li>- Communiquer sur les dispositifs mis en place par les acteurs associatifs (action Falep, dispositifs CAF comme ARIPA et intermédiation financière).</li> <li>- Organiser une action de formation à destination des acteurs de la parentalité afin de permettre le repérage des violences et l'orientation des personnes en s'appuyant sur la Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Corse.</li> <li>- Développer des actions de prévention innovantes favorisant le lien parent-enfant.</li> <li>- Proposer un accompagnement aux porteurs de projet CLAS pour mieux s'approprier le nouveau référentiel CNAF.</li> <li>- Poursuivre les séances collectives « Parents après séparation ».</li> </ul>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	Comité de pilotage du SDSF, CdC, communes, associations concernées

<b>Moyens financiers prévisionnels et moyens humains</b>	Dotations CNAF Dotations Parentalité de la Collectivité de Corse Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Toute la durée du schéma
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions REAAP en direction des « années collège »</li> <li>- Livraison de l'étude des besoins de la CDC en TISF</li> </ul>
<b>Leviers et freins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les leviers</b> : qualité du tissu partenarial ; contractualisation SNPPE</li> <li>- <b>Les freins</b> : inégalités au sein du tissu associatif principalement concentré dans la région d'Ajaccio ; isolement géographique des familles</li> </ul>

<b>OBJECTIF OPERATIONNEL N°3</b>	
<b>MAINTENIR LA COHERENCE PARTENARIALE</b>	
<b>Orientation</b> : Renforcer la coordination et susciter une dynamique territoriale	
Pilotes : CDC – CAF – CAPA – commune de Porto-Vecchio	
<b>Constat du schéma 2016-2020</b>	Plusieurs partenaires financiers peuvent être mobilisés par les porteurs de projet pour le financement d'une action « parentalité ». Des décalages importants sont constatés entre les dates d'adoption de décisions d'attribution d'aides publiques, induisant des retards dans le lancement de certains projets. L'intervention des différents partenaires financiers mériterait une cohérence accrue afin que les attributions d'aides financières puissent se faire de façon concomitante. Par ailleurs, les interventions financières de chaque collectivité et institution ne sont pas forcément connues de l'ensemble des financeurs potentiels.
<b>Description des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir le comité des financeurs dans le cadre du contrat de ville du pays Ajaccien et de la commune de Porto-Vecchio.</li> <li>- Maintenir le partenariat Collectivité de Corse et CAF relatif à la gestion du fonds parentalité et envisager l'externalisation de l'animation des REAAP.</li> <li>- Maintenir les comités des financeurs dédiés aux actions CLAS-REAAP.</li> <li>- Organiser le partage d'informations relatives aux dispositifs existants.</li> </ul>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	MSA, DDETSPP, FIPD, les comités de financeurs du contrat de ville et CLAS-REAAP, tout autre financeur potentiel
<b>Moyens financiers prévisionnels et moyens humains</b>	Animation du réseau par la chargée de mission contrat de ville pays Ajaccien en lien avec la CAF Animation du réseau par la chargée de mission contrat de ville commune de Porto-Vecchio en lien avec la CAF Dotations CNAF Dotations des collectivités
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Toute la durée du schéma
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	Nombre de partenaires membres du réseau Nombre de projets ayant bénéficié de la mise en synergie de l'intervention des partenaires

<b>Leviers et freins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Leviers</b> : adhésion des différents partenaires à la démarche proposée</li> <li>- <b>Freins</b> : remise en cause du principe d'autonomie de chaque partenaire financier dans ses choix budgétaires et financiers</li> </ul>
--------------------------	--

<b>OBJECTIF OPERATIONNEL N°4</b>	
<b>EVALUER LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE</b>	
<b>Orientation</b> : Développer les outils d'évaluation portant sur la satisfaction des besoins et attentes des familles à l'ensemble des dispositifs	
Pilotes : CAF – DDETSPP – CDC	
<b>Constats SDSF 2016-2020</b>	Création d'un outil d'évaluation expérimental sur le dispositif REAAP qui permet une analyse par thématique et par territoire d'intervention (convention de partenariat avec la DRJSCS service Statistiques). Mobilisation autour de la réunion annuelle de bilan avec l'ensemble des porteurs de projet du département favorisant des échanges et une dynamique de réseau.
<b>Description des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etendre les outils d'évaluation existants (REAAP, médiation familiale) à l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité (CLAS, LAEP, espaces rencontres).</li> <li>- Exploiter les résultats pour déterminer la politique à mener par territoire et par thématique.</li> <li>- Conforter l'accompagnement des porteurs de projet et initier une dynamique partagée.</li> <li>- Maintenir la réunion annuelle de bilan avec les porteurs de projet de l'ensemble des dispositifs parentalité, à organiser à Ajaccio et sur d'autres sites par la CAF.</li> <li>- Repérer et réunir une fois par an les porteurs de projet de l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité pour une mise en réseau et une meilleure connaissance des actions « parentalité » du département.</li> <li>-</li> </ul>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail évaluation : CDC, MSA, CAF, DDETSPP, DREETS, FALEP, association Cerf-volant</li> <li>- Membres des comités techniques et financiers de chacun des dispositifs, associations concernées</li> </ul>
<b>Moyens financiers prévisionnels et moyens humains</b>	Dotations CNAF Mobilisation des acteurs DREETS Animatrice « parentalité » de la CAF
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Toute la durée du schéma



<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dates des réunions annuelles et le lieu d'organisation</li><li>- Nombre de grilles d'évaluation</li></ul>
<b>Leviers et freins</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Leviers</b> : mobilisation des partenaires concernés ; élaboration des grilles partagées entre partenaires et porteurs de projet ; accompagnement des associations ou porteurs de projet par l'animatrice « parentalité »</li><li>- <b>Freins</b> : parvenir à réaliser un outil d'évaluation partagé entre comités techniques et porteurs de projet</li></ul>

## BLOC TACTIQUE « JEUNESSE »

Pilotes : CDC - CAF – EDUCATION NATIONALE

<b>CONSTAT SDSF 2016-2020</b>	Une iniquité territoriale de l'offre de loisirs et de vacances est constatée sur certaines zones du département ainsi qu'un manque de connaissance et de lisibilité de cette offre. Afin d'adapter les réponses aux attentes des jeunes dans ce domaine, il paraît nécessaire de coordonner les différents acteurs. Concernant les usages du numérique, les pratiques professionnelles ne sont pas forcément adaptées en termes de prévention.
<b>OBJECTIF(S) OPÉRATIONNEL(S)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser et piloter les dispositifs existants : PAEJ, Promeneurs du Net, Plan mercredi, Contrats éducatifs locaux, Prestation de Service Jeune CNAF</li> <li>- Structurer l'offre en faveur des jeunes</li> </ul>
<b>ORIENTATION</b>	<p><b>1</b> : Développer la politique des loisirs et les vacances en faveur des jeunes et des enfants</p> <p><b>2</b> : Développer et accompagner l'émergence de projets et dispositifs innovants</p>
<b>ACTEURS À MOBILISER</b>	CAF, CDC (Direction du sport de la jeunesse et du vivre ensemble), ARS, MSA, éducation nationale, PJJ, CAPA, Mairies, Udaf, Falep.
<b>MOYENS ET DISPOSITIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains : agents des collectivités, des services de l'Etat, des agences, associations</li> <li>- Financiers : dotations CNAF, CDC, contrat de ville, MSA</li> <li>- Animation de réseau d'acteurs : animation sur le territoire, animation du réseau partenarial, lien avec les autres stratégies, « I scontrì di a ghjuventù » par territoire, les conventions territoriales globales par EPCI</li> </ul>



**OBJECTIF OPERATIONNEL N°1****VALORISER ET PILOTER LES DISPOSITIFS EXISTANTS**

**Orientation :** Développer la politique des loisirs et les vacances en faveur des jeunes durant le temps extra-scolaire

Pilote : CDC – EDUCATION NATIONALE - CAF

<b>Constat</b>	Une iniquité territoriale de l'offre de loisirs et de vacances est constatée sur certaines zones du département ainsi qu'un manque de connaissance et de lisibilité de cette offre.
<b>Description des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Redynamiser le Groupement d'Appui Départemental (GAD) afin d'en faire une instance de pilotage et de coordination partenariale des politiques jeunesse sur le département.<ul style="list-style-type: none"><li>o 2 volets :<ul style="list-style-type: none"><li>• Un volet animation (promouvoir les dispositifs auprès des communes et des associations comme le plan mercredi, le CEL etc.)</li><li>• Un volet financement (création d'un comité de financeur unique)</li></ul></li></ul></li><li>- Favoriser l'accès des jeunes en situation de handicap en accompagnant les établissements pour favoriser l'inclusion (y compris les ALSH) et les opérateurs d'offre de loisirs à destination des 12-25 ans.</li><li>- Répertorier l'offre de loisirs de vacances à destination des 12-25 ans existante dans le département et relayer l'information au plus grand nombre des partenaires institutionnels et associatifs, via la campagne de communication « Qu'est-ce qu'on fait pour les vacances »</li><li>- Renforcer, développer ou accompagner l'émergence de nouvelles offres à partir des constats.</li><li>- Sensibiliser les acteurs sur le sujet de la mixité dans les offres de loisirs.</li></ul>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	Comité de pilotage du SDSF, animateurs contrat de ville, communautés de Communes, communes dotées d'un service jeunesse, CIAS/CCAS, partenaires associatifs, fédérations
<b>Moyens financiers prévisionnels et moyens humains</b>	Dotation CNAF Autres financements en fonction de nature des projets et des enveloppes budgétaires disponibles
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Toute la durée du schéma
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre et fréquence des réunions GAD</li><li>- Nombre de PEDT, de Plans mercredi signés</li><li>- Nombre d'actions et projets recensés et cofinancés en faveur des enfants et des jeunes</li><li>- Nombre d'actions et projets recensés et cofinancés en faveur d'enfant et jeunes en situation de handicap</li><li>- Nombre d'actions de communication « Qu'est-ce que l'on fait pour les vacances ? »</li></ul>

<b>Leviers et freins</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Les leviers</b> : PEDT, CEL, CTG, Diagnostic, Résultats des scontri (assises de la jeunesse ateliers des jeunes rencontres) site <i>ghjuventu.corsica</i> ; qualité du tissu partenarial ; création d'un outil de partage d'information et de cofinancement</li><li>- <b>Les freins</b> : la difficulté de mobilisation sur le long terme et de coordination des instances décisionnelles</li></ul>
--------------------------	--

## OBJECTIF OPERATIONNEL N°2

### STRUCTURER L'OFFRE EN FAVEUR DES JEUNES

**Orientation :** Développer et accompagner l'émergence de nouveaux projets et dispositifs

Pilotes : CDC – DASEN – CAF

<b>Constat</b>	<p>Une iniquité territoriale de l'offre de loisirs et de vacances est constatée sur certaines zones du département ainsi qu'un manque de connaissance et de lisibilité de cette offre. Afin d'adapter les réponses aux attentes des jeunes dans ce domaine, il paraît nécessaire de coordonner les différents acteurs.</p> <p>Concernant les usages du numérique, les pratiques professionnelles ne sont pas forcément adaptées en termes de prévention.</p>
<b>Description des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Redynamiser le GAD afin d'en faire une instance de pilotage et de coordination partenariale des politiques jeunesse sur le département.<ul style="list-style-type: none"><li>o 2 volets :<ul style="list-style-type: none"><li>• Un volet animation (promouvoir les dispositifs auprès des communes et des associations comme la ps jeunes...)</li><li>• Un volet financement (création d'un comité de financeur unique)</li></ul></li></ul></li><li>- Répertorier l'offre d'accompagnement aux usages du numérique existante dans le département et relayer l'information au plus grand nombre des partenaires institutionnels et associatifs.</li><li>- Repérer des porteurs de projet et les accompagner pour développer des actions sur le numérique et la prévention.</li><li>- Créer une gouvernance unique pour les comités de pilotage des dispositifs Promeneurs du net (PDN) et Point d'Accueil Ecoute Jeune (PAEJ).</li><li>- S'appuyer sur les axes jeunesse des Conventions Territoriales Globales (CTG) afin d'assurer un maillage territorial des actions en faveur des jeunes âgés de 12 à 25 ans.</li><li>- Sensibiliser les acteurs œuvrant en faveur de la jeunesse ou dans les structures de proximité au sujet de la mixité, des problématiques sociales, familiales, de scolarité et de santé.</li><li>- S'appuyer sur le dispositif la cité éducative existant à Ajaccio et qui visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville</li><li>- Mettre en place des actions d'accompagnement et de communication à destination des jeunes âgés de plus de 16 ans sortant du système scolaire ou à l'issue du secondaire.</li></ul>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	<p>Comité de pilotage du SDSF, animateurs contrat de ville, FIPD, EPCI, communes dotées d'un service jeunesse, CIAS/CCAS, partenaires associatifs, fédérations</p>

<b>Moyens financiers prévisionnels et moyens humains</b>	Dotation CNAF Autres financements en fonction de nature des projets et des enveloppes budgétaires disponibles
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Toute la durée du schéma
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et fréquence des réunions GAD</li> <li>- Nombre et fréquence des Copil PDN et PAEJ</li> <li>- Nombre d'actions et projets recensés et cofinancés en faveur de la prévention de risques liés aux usages du numérique, à destination des jeunes</li> <li>- Nombre d'actions et projets innovants recensés et cofinancés en faveur des jeunes en situation de handicap</li> </ul>
<b>Leviers et freins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les leviers</b> : PEDT, CEL, CTG, Diagnostic, Résultats des scontri (assises de la jeunesse ateliers des jeunes rencontres) site <i>ghjuventu.corsica</i> ; qualité du tissu partenarial ; création d'un outil de partage d'information et de cofinancement, la politique de la ville, le dispositif Cité éducative</li> <li>- <b>Les freins</b> : la difficulté de mobilisation sur le long terme et de coordination des instances décisionnelles</li> </ul>

## 5- GOUVERNANCE ET METHODOLOGIE

Pour le premier schéma, un co-pilotage par le Préfet, le Président du Conseil Départemental de la Corse-du-Sud et la Caisse d'allocations familiales a été instauré dès le début de la mise en œuvre.

La gouvernance du présent schéma est inchangée toutefois elle intègre la création de la Collectivité de Corse.

Chaque signataire s'engage à mobiliser dans son champ de compétences, ses périmètres et ses territoires d'intervention, les moyens humains, matériels et financiers, pour la mise en œuvre du Schéma départemental des services aux familles.

La caisse d'allocations familiales met à disposition un temps de coordination pour le SDSF. En plus de son rôle de co-pilotage stratégique, elle assure une fonction de coordination opérationnelle.

Des comités de rédaction, issus des comités opérationnels, se sont réunis pour élaborer conjointement les fiches-action du présent schéma. Le comité de pilotage a fait le choix, dans la logique de proximité avec les besoins des familles, d'associer les acteurs du terrain, institutionnels et associatifs, ayant la compétence et la légitimité d'intervention sur les thématiques « petite enfance – parentalité – jeunesse ».

Le schéma est régi par plusieurs instances et cadre définis ci-après :

**LE COMITE DE PILOTAGE DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES**

<b>PILOTAGE</b>	Etat	Préfet ou son représentant
	Collectivité de Corse (CDC)	Président du Conseil exécutif de la Collectivité de Corse ou son représentant
	CAF	Président du Conseil d'Administration et le Directeur ou leurs représentants
<b>MEMBRES</b>	Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Départemental de l'emploi, du travail et des solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) ou son représentant</li> <li>- Directeur Académique des services de l'Education Nationale ou son –représentant (DASEN),</li> <li>- Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Corse (DTPJJ) ou son - représentant</li> <li>- Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)</li> <li>- Commissaire à la lutte contre la pauvreté (CLP)</li> </ul>
	ARS	Directeur général ou son représentant
	MSA	Président du Conseil d'Administration et le Directeur de la Caisse Mutualité Sociale Agricole ou leurs représentants
	UDAF	Président ou son représentant
<b>ROLE</b>	Valider les orientations stratégiques et les actions proposées, et assurer le suivi, la coordination et l'évaluation des actions et des objectifs définis dans le cadre du schéma.	
<b>FREQUENCE REUNIONS</b>	Annuelle	
<b>SECRETARIAT</b>	DDETSPP	

**LE COMITE OPERATIONNEL « PETITE ENFANCE »**

<b>PILOTE</b>	CdC	Président du Conseil exécutif de la Collectivité de Corse ou son représentant
	CAF	Directeur ou son représentant
<b>MEMBRES</b>	Etat	Directeur Départemental de l'emploi, du travail et des solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) ou son représentant
	MSA	Président du Conseil d'Administration et le Directeur de la Caisse Mutualité Sociale Agricole ou leurs représentants
	ARS	Directeur général ou son représentant
	Maison Départementale des personnes Handicapées (MDPH)	Président du Conseil exécutif de Corse ou son représentant
	Communes et EPCI	- Maire d'Ajaccio ou son représentant - Maire de Porto-Vecchio ou son représentant
	UDAF	Un(e) représentant (e)
<b>ROLE</b>	Proposer des orientations déclinées en actions, suivre et évaluer les actions mises en œuvre dans leur champ de compétence. Le comité opérationnel présente régulièrement un état d'avancement au comité de pilotage. Il mobilise des groupes de travail avec les acteurs compétents.	
<b>FREQUENCE DES REUNION</b>	En fonction des besoins	
<b>SECRETARIAT</b>	CAF	

**LE COMITE OPERATIONNEL « PARENTALITE »**

<b>PILOTE</b>	Etat	Directeur Départemental de l'emploi, du travail et des solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) ou son représentant
	CdC	Président du Conseil exécutif de la Collectivité de Corse ou son représentant
	CAF	Directeur ou son représentant
<b>MEMBRES</b>	Etat	- Directeur Académique des services de l'Education Nationale ou son représentant (DASEN), - Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ) de la Corse ou son représentant
	Communes et EPCI	- Président de la CAPA ou son représentant - Maire d'Ajaccio ou son représentant - Maire de Porto-Vecchio ou son représentant
	MSA	Président du Conseil d'Administration et le Directeur de la Caisse Mutualité Sociale Agricole ou leurs représentants
	Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio	Président ou son représentant
	UDAF	Un représentant
	Représentants des associations	- FALEP Président ou son représentant - ADPEP Président ou son représentant - CIDFF Président ou son représentant
<b>ROLE</b>	Proposer des orientations déclinées en actions, suivre et évaluer les actions mises en œuvre dans leur champ de compétence. Il présente un état d'avancement au comité de pilotage. Il mobilise des groupes de travail avec les acteurs compétents.	
<b>FREQUENCE REUNIONS</b>	En fonction des besoins	
<b>SECRETARIAT</b>	CAF	



## LE COMITE OPERATIONNEL « JEUNESSE »

<b>PILOTE</b>	Etat	Directeur Académique des services de l'Education Nationale ou son représentant (DASEN)
	CdC	Président du Conseil exécutif de la Collectivité de Corse ou son représentant
	CAF	Directeur ou son représentant
<b>MEMBRES</b>	Etat	- Directeur Départemental de l'emploi, du travail et des solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) ou son représentant - Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ) de la Corse ou son représentant
	Communes et EPCI	- Président de la CAPA ou son représentant - Maire d'Ajaccio ou son représentant - Maire de Porto-Vecchio ou son représentant
	MSA	Président du Conseil d'Administration et le Directeur de la Caisse Mutualité Sociale Agricole ou leurs représentants
	Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio	Président ou son représentant
	UDAF	Un représentant
	Représentants des associations	- FALEP Président ou son représentant - ADPEP Président ou son représentant - CIDFF Président - Association de quartier de Pietralba - Président(e) ou représentant(e)
<b>ROLE</b>	Proposer des orientations déclinées en actions, suivre et évaluer les actions mises en œuvre dans leur champ de compétence. Il présente un état d'avancement au comité de pilotage. Il mobilise des groupes de travail avec les acteurs compétents.	
<b>FREQUENCE REUNIONS</b>	En fonction des besoins	
<b>SECRETARIAT</b>	CAF	

***Chacun des comités peut créer des groupes de travail techniques élargis à des experts locaux et usagers. Les parties signataires s'engagent à mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires et proportionnels à la réalisation des obligations définies dans le présent schéma sur leurs territoires d'intervention et dans le respect des compétences qui leur sont dévolues.***

***Dans la continuité du précédent SDSF, les deux comités des financeurs (CLAS-REAAP et médiation familiale-espace rencontre) sont maintenus dans leur fonctionnement.***

## **6- MODALITES DE FINANCEMENT DES ACTIONS**

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible, les moyens financiers en fonction de leurs crédits et en cohérence avec leur propre politique d'action sociale de façon à soutenir, les actions inscrites au présent schéma.

Le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun.

L'évaluation et le suivi de la mise en œuvre du schéma sont coordonnés par le comité de pilotage. Les groupes opérationnels par thématique sont chargés du suivi des objectifs et des actions dans leurs champs de compétence.

L'évaluation des objectifs et des actions repose sur les indicateurs et un calendrier décliné en annexe 3. Ce document de travail servira de base aux trois comités opérationnels qui auront pour objectif de le faire évoluer en fonction de la réalisation des actions.

Un rapport d'évaluation sera produit annuellement au cours du 4ème trimestre.

## **7- COMMUNICATION**

Les parties signataires donnent leur autorisation pour mettre en ligne sur le site de chaque partenaire le présent schéma.

Elles décident et réalisent d'un commun accord, les autres actions de communication relatives au présent schéma.

## **8- DUREE, MODIFICATION ET RESILIATION DU SCHEMA**

Chaque année, les parties signataires s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements s'il y a lieu. L'avenant précise toutes les modifications apportées au contrat d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Le schéma peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois formalisés par lettre recommandée avec avis de réception à adresser au Préfet de la Corse-du-Sud.

**Le contrat prend effet le jour de sa signature pour une durée de 5 ans et s'achève le 31 décembre 2025.**

**Fait à Ajaccio le**

**2021 en 9 exemplaires.**

**Le Préfet de la Corse-du-Sud**

**Le Président du conseil exécutif  
de Corse**

**Le Directeur Académique des  
Services de l'Éducation  
Nationale**

**La Directrice générale de l'ARS**

**Le Directeur territorial de la  
protection judiciaire de la  
jeunesse de la Corse**

**Le Président du Conseil  
d'Administration de la CAF  
de la Corse-du-Sud**

**Le Président de la CMSA Corse**

**Le Directeur de la CAF de la  
Corse-du-Sud**

**Le Directeur de la CMSA Corse**

**Le Président de l'UDAF**

## **ANNEXES**

**1-PORTRAIT DE TERRITOIRE DE LA CORSE-DU-SUD**

**2-BILAN SDSF 2016-2020**

**3- DOCUMENT DE SUIVI ET D’EVALUATION**

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

## CORSE DU SUD

### Portrait de Territoire



**SEPTEMBRE 2021**

<b>PRÉSENTATION DE LA CORSE DU SUD .....</b>	<b>4</b>
<b>FICHE DE SYNTHÈSE .....</b>	<b>5</b>
<b>DÉMOGRAPHIE .....</b>	<b>6</b>
Évolution de la population, en effectif, de 1968 à 2018	
Population : Densité, dynamiques naturelles et migratoires, en 2018	
Population récemment installée, en 2018	
Évolution de la structure de la population par tranche d'âge, 2013 et 2018	
Pyramide des âges, en 2018	
Indice de vieillissement, 2012 et 2017	
Structure familiale des ménages, en 2018	
<b>MARCHE DU TRAVAIL ET EMPLOI .....</b>	<b>13</b>
Indice de Concentration de l'emploi*, 2012 et 2017	
Mobilité travail : part des actifs qui changent de commune pour travailler, 2012 et 2017	
Répartition des emplois par secteur d'activité, en 2018	
Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS), en 2018	
Zoom sur le secteur touristique, au 01/01/2021	
Part des salariés en emploi précaire et part des actifs en emploi à temps partiel, en 2017	
Activité, Emploi et Chômage, en 2018	
Activité des femmes allocataires, au mois de décembre 2020	
<b>CONDITION DE VIE, SOLIDARITÉ .....</b>	<b>20</b>
Revenu des ménages : Pauvreté et disparité de revenu, en 2018	
Allocataires Caf, au mois de décembre 2020	
Personnes couvertes, au mois de décembre 2020	
Dépendance aux prestations Caf, au mois de décembre 2020	
Allocataires de minima sociaux et de prime d'activité, au mois de décembre 2020	
<b>LOGEMENT .....</b>	<b>23</b>
Parc de logements, en 2013 et en 2018	
Statut d'occupation des résidences principales, en 2018	
Constructions neuves, de 2013 à 2017	
Foyers allocataires d'une Aide au Logement (AL), décembre 2020	

Taux de Natalité, 2013 et 2018

Foyers allocataires avec enfant (s) [ayant au moins un enfant], au mois de décembre 2020

Foyers allocataires de prestations Caf, au mois de décembre 2020

Répartition des moins de 18 ans par tranche d'âge, en 2018

Population scolarisée (en effectif) et taux de scolarisation des moins de 18 ans, en 2018

**PETITE ENFANCE, en 2020 ..... 30**

Nombre d'enfants Caf de moins de 3 ans, au mois de décembre 2020

Répartition des enfants de moins de 3 ans et offre de garde, en 2020

**➤ Accueil Individuel ..... 31**

- Assistants Maternels

- Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

**➤ Accueil Collectif ..... 32**

- Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

- Accompagnement Partenaire Petite Enfance : Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

- Aides aux Vacances et Aux Loisirs des Familles : Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

**JEUNES DE PLUS DE 15 ANS ..... 36**

Répartition des 15 à 29 ans par tranche d'âge, en 2018

Taux de scolarisation des 15-29 ans, en 2017

Taux d'activité, Taux d'emploi, en 2018, Taux de chômage des 15-24 ans, en 2017

Jeunes de 15 à 24 ans ne vivant plus chez leurs parents, en 2017

**SOUTIEN À LA PARENTALITÉ, en 2020 ..... 37**

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Animation de la Vie Sociale (AVS)

Espaces Rencontres

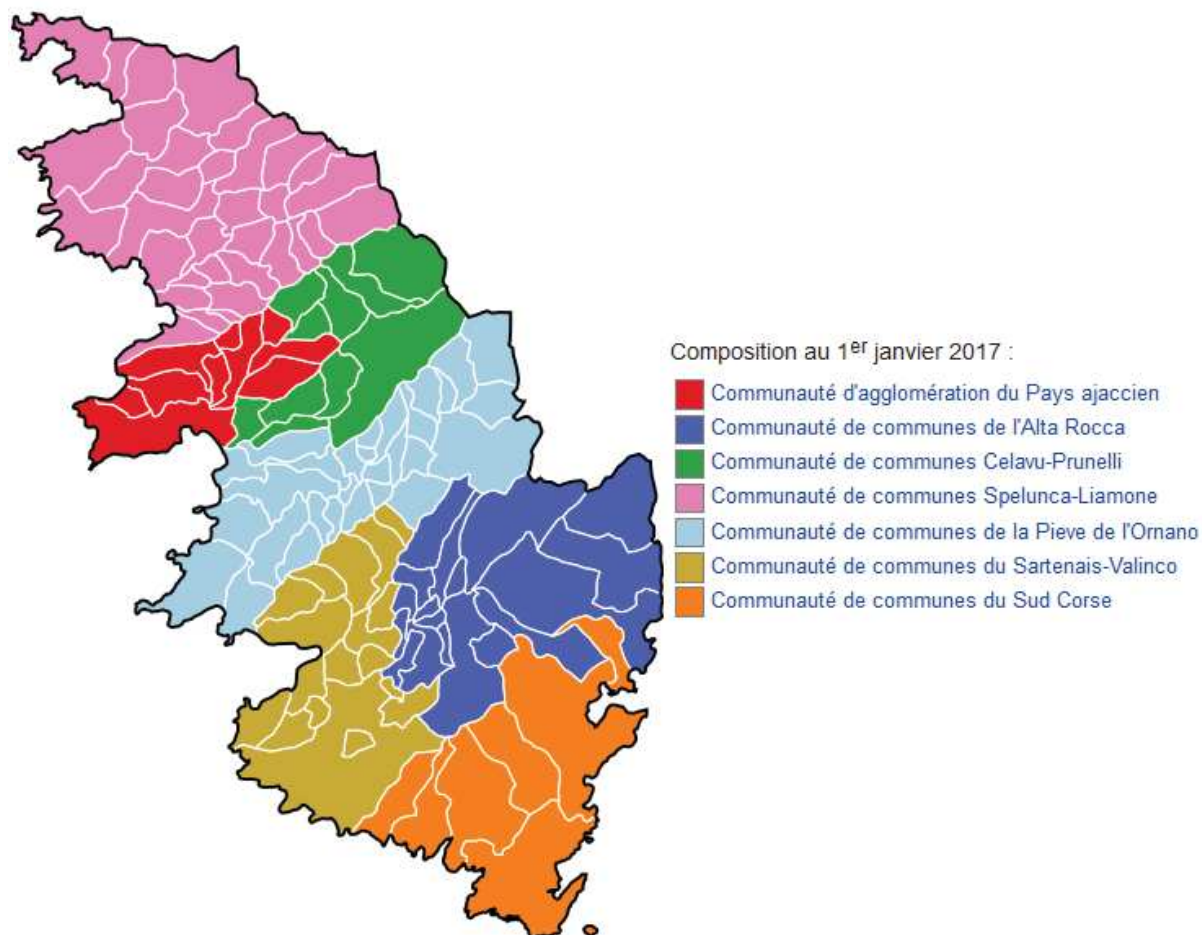
Promeneurs du net

Prévention de la radicalisation et valeurs de la République

Médiation

Récapitulatifs Enfance (EAJE, MAM, Assistantes Maternelles), Jeunesse (ASLH) et Parentalité (CLAS, REAAP, AVS, ..)  
sous forme de tableaux ..... 42

## PRÉSENTATION DE LA CORSE DU SUD



Le département de la Corse du Sud comprend 7 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : une communauté d'agglomération et six communautés de communes.

- La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) de 10 communes.
- La Communauté de Communes d'Alta Rocca de 18 communes.
- La Communauté de Communes de Celavu-Prunelli de 10 communes.
- La Communauté de Communes de Spelunca-Liamone de 33 communes.
- La Communauté de Communes de Pieve de l'Ornano de 28 communes.
- La Communauté de Communes du Sartonais-Valinco Taravo de 18 communes.
- La Communauté de Communes du Sud Corse de 7 communes.

Les sources statistiques sont issues :

- Insee – Portrait du territoire (2017) et/ou dossier complet (2018)
- Caf – BASESTAT- BCA1219 (décembre 2019) et BCA1220 (décembre 2020)
- PMI - Assistants Maternels – Année 2020



## FICHE DE SYNTHÈSE

### Territoire et Démographie (en 2018) :

Population : 157 853 habitants

Superficie : 4 014 km<sup>2</sup>

Densité : 39,3 hab. /km<sup>2</sup>

Évolution de la population : De 2013 à 2018 : + 5,8 %

### Tableau Dynamique :

#### Démographie

		CORSE DU SUD	CORSE
2013 - 2018	Variation annuelle de la population	+ 1,1%	+ 1,1%
2013 - 2018	Variation annuelle de la population due au solde migratoire	+ 1,2%	+ 1,2%

#### Marché du travail - Emploi

2018	Taux de chômage	11,2%	12%
2017	Nombre de demandeurs d'emploi (Cat ABC)	8 251	18 446
2017	Indice de concentration	99,8	99,3

#### Condition de vie

2018	Taux de pauvreté	16,1%	18,5%
2018	Niveau de vie Médian	21 670	20 670
2018	Ecart interdécile	3,6	3,6

#### Logement

2018	Part des résidences principales	57,5%	59%
2018	Part des résidences principales occupées par des propriétaires	56%	55,3%
2018	Nombre de logements sociaux	5 500	12 125

#### Enfance & Jeunesse

2018	Part des enfants de moins de 6 ans	6,1%	5,9%
2018	Taux de scolarisation des 15-24 ans	57,2%	59,7%

## DÉMOGRAPHIE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le département de la Corse du Sud compte 157 853 habitants soit 46,6 % de la population de la région pour 46 % de la superficie régionale.

Sa **densité** est légèrement supérieure à celle de la région : 39,3 habitants au km<sup>2</sup> contre 38,8 habitants au km<sup>2</sup>. Toutefois, au sein du département, la densité de la population n'est pas uniforme, elle varie de 8,3 habitants/km<sup>2</sup> (pour la CC de SPELUNCA LIAMONE) à 326,4 habitants/km<sup>2</sup> (pour la CAPA). En outre, en 2018, 44% des habitants (vivent sur la CAB et la CAPA) de la région Corse vivaient sur à peine 3,9% du territoire.

Entre les recensements de 2013 et de 2018 :

. La population du Département de Corse du Sud a augmenté annuellement (en moyenne) de +1,1% par an en raison d'un solde migratoire positif (+1,2%/an) qui compense un solde naturel déficitaire (-0,1%/an).

Cet accroissement de la population concerne l'ensemble des EPCI.

On peut noter que certaines Intercommunalités connaissent un fort accroissement de la population : Comme c'est le cas de la CC de la PIEVE DE L'ORNANO ainsi que celle de CELAVU PRUNELLI, de la CAPA et celle du SUD CORSE qui ont connu un accroissement de leur population respectivement de 9,7%, de 8,4%, 6,6% et de 5,3% en raison d'un solde migratoire positif qui compense largement un solde naturel négatif (pour La CAPA et la CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO) ou neutre (pour la CC de CELAVU PRUNELLI) et positif (pour la CC du SUD CORSE).

Les autres Communautés de Communes connaissent également un accroissement de leur population :

CC de L'ALTA ROCCA (+1,3%), CC du SARTENAI VALINCO TARAVO (+0,9%) et CC de SPELUNCA LIAMONE (+0,3%).

. La population de la Corse du Sud est vieillissante :

Presque un résident sur trois a **60 ans ou plus** (30,2%) et plus d'un sur dix a plus de 75 ans (11,6%).

La part des plus de 60 ans a augmenté de 14,7% en 5 ans alors que celle des moins de 30 ans a diminué de 0,7%.

L'**indice de vieillissement** reste élevé et est supérieur à 100 dans l'ensemble des EPCI sauf l'EPCI du Sud Corse(88).

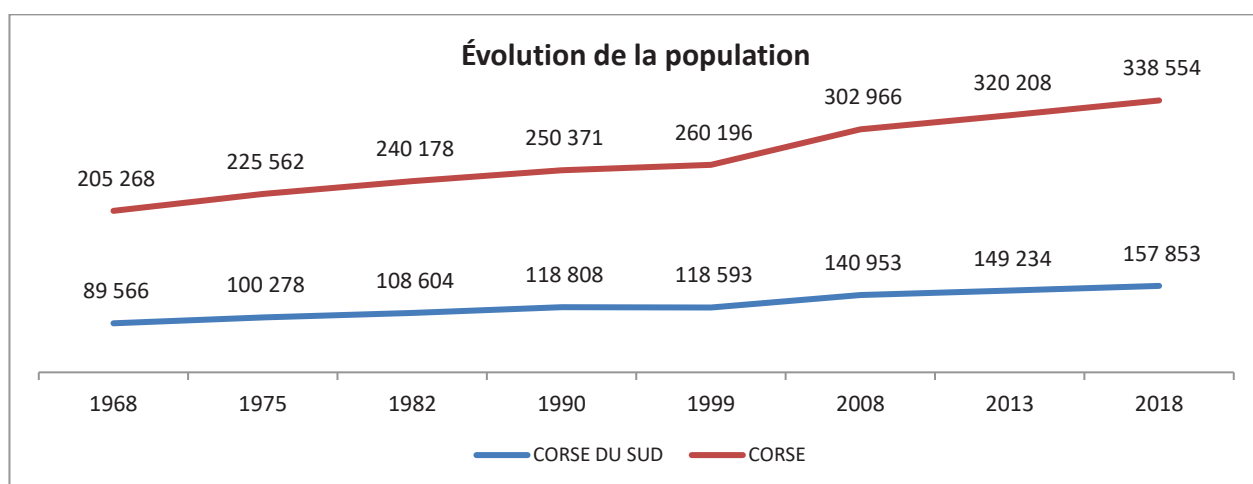
D'ailleurs, les **jeunes de moins de 30 ans** représentent 29,4% de la population (contre 30,4% pour le département).

## Évolution de la population, en effectif, de 1968 à 2018

La population du département est passée de 149 234 en 2013 à 157 853 en 2018 soit une augmentation de +5,8% en 5 ans.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018	Évolution 2013-2018	
CAPA	46 471	52 263	59 496	67 686	63 707	78 533	82 326	<b>87 726</b>	<b>55,6%</b>	<b>6,6%</b>
CC DE L'ALTA ROCCA	5 841	6 090	6 214	6 348	6 469	7 746	8 349	8 460	5,4%	1,3%
CC DE CELAVU PRUNELLI	4 008	3 748	4 441	4 786	6 078	7 422	8 142	8 828	5,6%	<b>8,4%</b>
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	6 808	6 775	7 413	7 787	8 877	10 927	11 598	12 721	8,1%	<b>9,7%</b>
CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO	8 251	10 002	9 298	10 250	10 293	10 432	11 394	11 498	7,3%	0,9%
CC DE SPELUNCA LIAMONE	8 210	7 955	7 175	6 511	6 541	7 432	7 596	7 617	4,8%	0,3%
CC DU SUD CORSE	9 977	13 445	14 567	15 440	16 628	18 461	19 829	<b>21 003</b>	<b>13,3%</b>	<b>5,9%</b>
<b>DÉPARTEMENT 2A</b>	<b>89 566</b>	<b>100 278</b>	<b>108 604</b>	<b>118 808</b>	<b>118 593</b>	<b>140 953</b>	<b>149 234</b>	<b>157 853</b>	<b>100%</b>	<b>5,8%</b>
<b>% 2 A / CORSE</b>	<b>43,6%</b>	<b>44,5%</b>	<b>45,2%</b>	<b>47,5%</b>	<b>45,6%</b>	<b>47%</b>	<b>46,6%</b>	<b>46,6%</b>		
CORSE	205 268	225 562	240 178	250 371	260 196	302 966	320 208	338 554		5,7%
HAUTE-CORSE	115 702	125 284	131 574	131 563	141 603	162 013	170 974	180 701		5,7%

Source : Insee, dossier complet



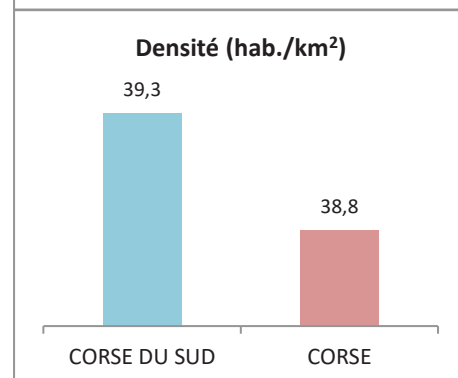
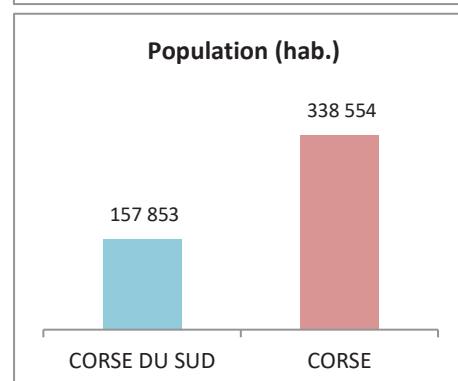
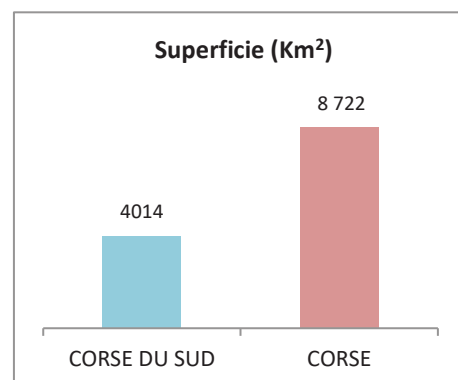
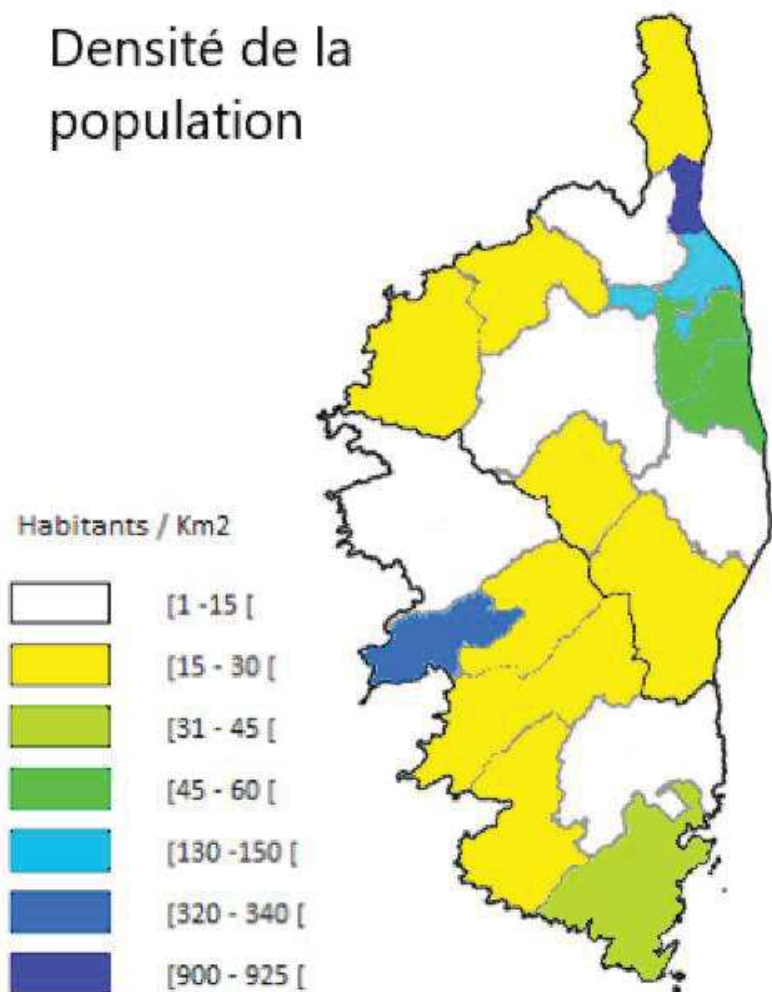
## Population : Densité, dynamiques naturelles et migratoires, en 2018

Plus de la moitié de la population de la Corse du Sud se situe sur la CAPA (55,6%) et 13,3% de la population vivent sur la CC du SUD CORSE.

	Superficie (Km <sup>2</sup> )	Population (hab.)	Densité (hab./km <sup>2</sup> )	Variation de la population : Taux annuel moyen entre 2013 et 2018 en %	dont variation due au solde naturel : Taux annuel moyen entre 2013 et 2018 en %	dont variation due au solde migratoire : Taux annuel moyen entre 2013 et 2018 en %
CAPA	268,8	87 726	326,4	1,3	-0,1	1,3
CC DE L'ALTA ROCCA	680,4	8 460	12,4	0,3	-0,2	0,4
CC DE CELAVU PRUNELLI	381,5	8 828	23,1	1,6	0	1,6
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	656,7	12 721	19,4	1,9	-0,4	2,3
CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO	525,7	11 498	21,9	0,2	-0,3	0,5
CC DE SPELUNCA LIAMONE	917,4	7 617	8,3	0,1	-0,7	0,8
CC DU SUD CORSE	583,8	21 003	36	1,2	0,4	0,9
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>4014,3</b>	<b>157 853</b>	<b>39,3</b>	<b>1,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,2</b>
<b>% 2 A / CORSE</b>	<b>46%</b>	<b>46,6%</b>				
CORSE	8 722	338 554	38,8	1,1	-0,1	1,2
HAUTE-CORSE	4 665,5	180 701	38,7	1,1	0	1,1

Source : Insee, Dossier complet, 2018

### Densité de la population

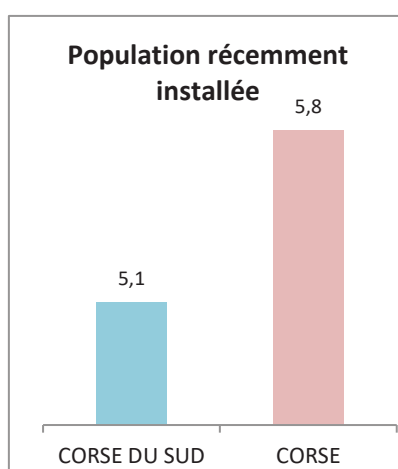


## Population récemment installée, en 2018

### Part de la population habitant hors de la commune un an auparavant

Au niveau du département de la Corse du Sud : 5,1% de la population vivait dans une autre commune un an auparavant (5,8% pour la Corse).

CAPA	4,1
CC DE L'ALTA ROCCA	7,6
CC DE CELAVU PRUNELLI	7,7
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	8,6
CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO	6,7
CC DE SPELUNCA LIAMONE	5,1
CC DU SUD CORSE	3,8
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>5,1</b>
CORSE	5,8
HAUTE-CORSE	6,5



Source : Insee, Dossier Complet POP T4, 2018

## Évolution de la structure de la population par tranche d'âge, en 2018

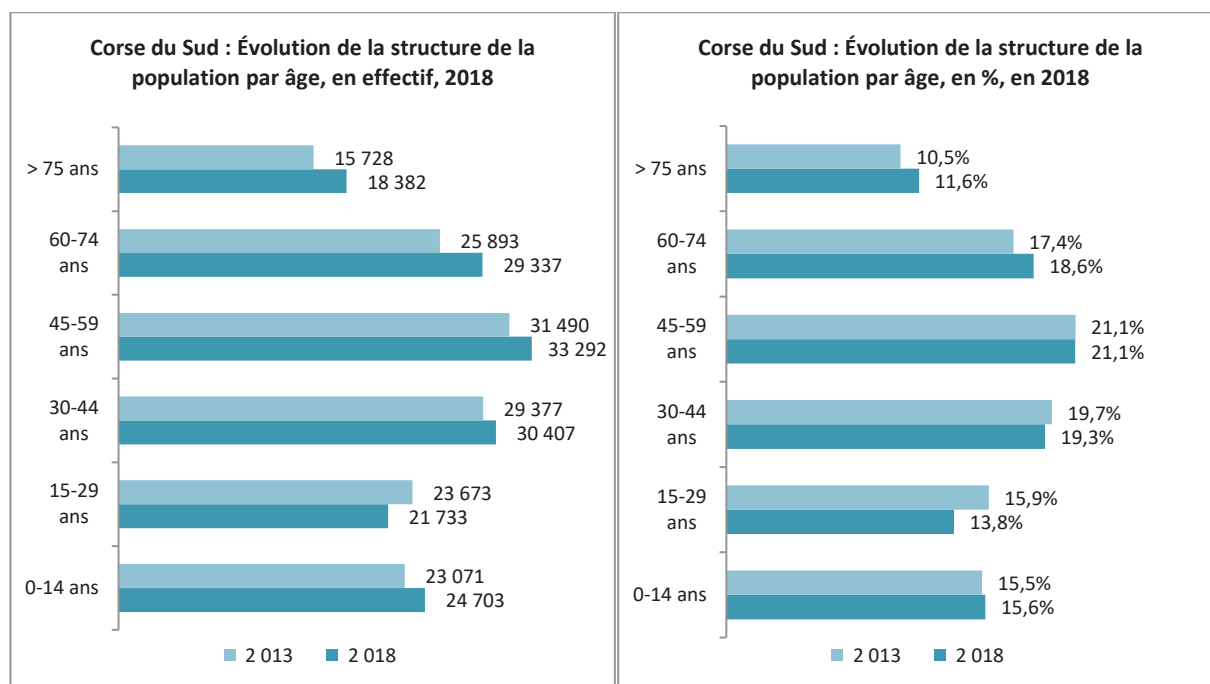
La population de la Corse du Sud est vieillissante :

Presque un résident sur trois a 60 ans ou plus (30,2%) et plus d'un sur dix a plus de 75 ans (11,6%).

Les jeunes de moins de 30 ans représentent 29,4% de la population.

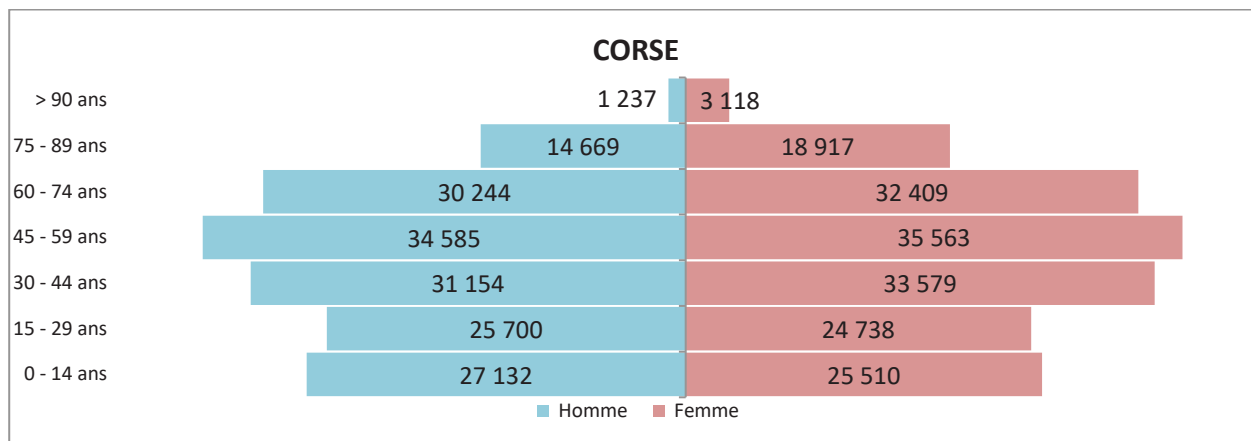
	0 - 14 ans		15 - 29 ans		30 - 44 ans		45 - 59 ans		60 - 74 ans		> à 75 ans		TOTAL	
	2013	2018	2013	2018	2013	2018	2013	2018	2013	2018	2013	2018	2013	2018
CAPA	12 932	14 740	14 063	12 565	16 668	17 769	17 259	17 967	13 345	14 854	8 058	9 831	2 325	87 726
CC DE L'ALTA ROCCA	1 231	1 223	1 148	1 075	1 566	1 458	1 775	1 799	1 640	1 820	989	1 086	8 349	8 461
CC DE CELAVU PRUNELLI	1 252	1 318	1 242	1 185	1 546	1 641	1 850	2 081	1 507	1 713	744	891	8 141	8 829
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	1 416	1 578	1 437	1 439	1 999	2 120	2 440	2 737	2 697	3 030	1 609	1 817	11 598	12 721
CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO	1 646	1 588	1 715	1 548	2 091	2 043	2 343	2 454	2 183	2 347	1 416	1 519	11 394	11 499
CC DE SPELUNCA LIAMONE	808	744	906	819	1 206	1 124	1 705	1 666	1 808	2 017	1 163	1 246	7 596	7 616
CC DU SUD CORSE	3 786	3 512	3 162	3 102	4 301	4 252	4 118	4 588	2 713	3 556	1 749	1 992	19 829	21 002
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>23 071</b>	<b>24 703</b>	<b>23 673</b>	<b>21 733</b>	<b>29 377</b>	<b>30 407</b>	<b>31 490</b>	<b>33 292</b>	<b>25 893</b>	<b>29 337</b>	<b>15 728</b>	<b>18 382</b>	<b>149 232</b>	<b>157 853</b>
<b>% 2 A / CORSE</b>	<b>46,6%</b>	<b>46,9%</b>	<b>45,4%</b>	<b>43,1%</b>	<b>46,5%</b>	<b>47%</b>	<b>47,3%</b>	<b>47,5%</b>	<b>46,7%</b>	<b>46,8%</b>	<b>47%</b>	<b>48,4%</b>	<b>46,6%</b>	<b>46,6%</b>
CORSE	49 486	52 641	52 131	50 438	63 219	64 733	66 535	70 148	55 391	62 652	33 446	17 941	320 208	338 554
HAUTE - CORSE	26 417	27 938	28 458	28 705	33 842	34 326	35 044	36 858	29 497	33 315	17 716	19 558	170 974	180 701

Source : Insee, 2018 – Dossier complet

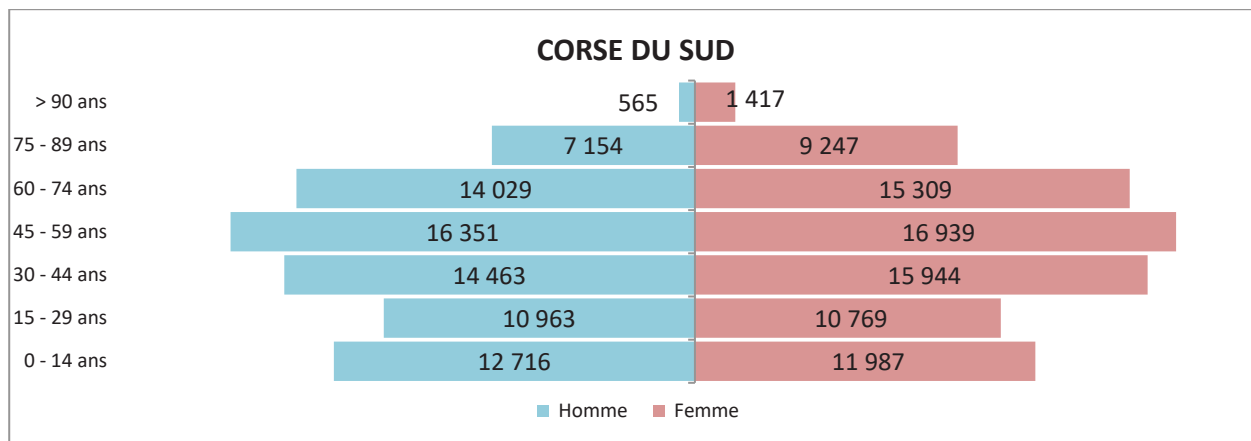


## Pyramides des âges, en 2018

Au niveau régional : 164 721 hommes (48,7%) pour 173 834 femmes (51,3%).



Au niveau de la Corse du Sud : 76 241 hommes (48,3%) pour 81 612 femmes (51,7%).

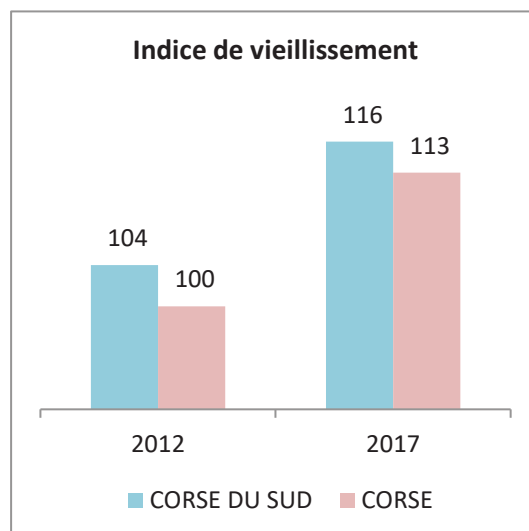


Source : Insee, 2018 – Dossier complet

## Indice de Vieillesse, en 2017

Sur le département de la Corse du Sud, entre 2012 et 2017, l'indice de Vieillesse est passé de 104 à 116 (soit 116 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans), contre 113 au niveau régional.

	2012	2017
CAPA	93	102
CC DE L'ALTA ROCCA	126	142
CC DE CELAVU PRUNELLI	96	115
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	179	192
CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO	125	140
CC DE SPELUNCA LIAMONE	206	246
CC DU SUD CORSE	73	88
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>104</b>	<b>116</b>
CORSE	<b>100</b>	<b>113</b>
HAUTE-CORSE	97	110



Source : Insee, 2017 – Portrait du territoire

## Structure familiale des ménages, en 2018

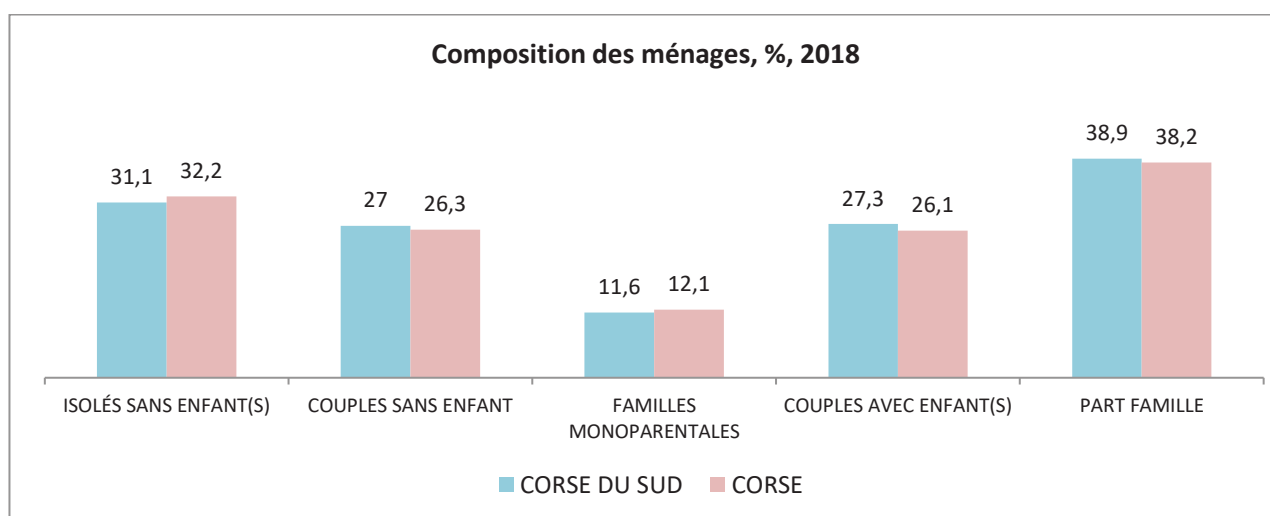
Sur le territoire de la Corse du Sud :

- La part des **ménages sans enfant** représente 58,1% de la population (58,5% pour la région) dont 31,1% des **personnes vivent seules** (32,2% pour la région).
- La part des **familles avec enfant(s)** représente 38,9% (38,2% au niveau départemental) dont 11,6% sont des **familles monoparentales** (12,1% pour la région).

%	ISOLÉS	COUPLES	FAMILLES	COUPLES	Part Famille	autres
	sans enfant		Monoparentales	avec enfant(s)		
CAPA	27,1	26,8	13,1	29,6	42,7	3,4
CC DE L'ALTA ROCCA	36,1	28,3	9,6	22,9	32,5	3,1
CC DE CELAVU PRUNELLI	31,6	27,4	9,8	29,1	38,9	2,1
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	35,8	28,9	10,2	22,3	32,5	2,8
CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO	38,1	26,3	10,3	22,1	32,4	3,2
CC DE SPELUNCA LIAMONE	42	28,3	8,1	18,5	26,6	3,1
CC DU SUD CORSE	33	25,4	10,3	29,2	39,5	2,1
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>31,1</b>	<b>27</b>	<b>11,6</b>	<b>27,3</b>	<b>38,9</b>	<b>3</b>
CORSE	<b>32,2</b>	<b>26,3</b>	<b>12,1</b>	<b>26,1</b>	<b>38,2</b>	<b>3,3</b>
HAUTE-CORSE	<b>33,1</b>	<b>25,7</b>	<b>12,6</b>	<b>25,1</b>	<b>37,7</b>	<b>3,5</b>

Source : Insee, Dossier Complet, 2018

\* Autres = ménages composés de plusieurs personnes sans familles



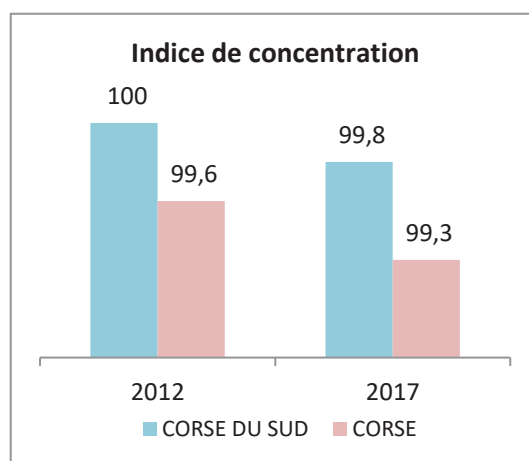


## Indice de concentration de l'emploi\*, 2012 et 2017

Pour le département de Corse du Sud, le nombre d'emplois est presque égal au nombre d'actifs occupés : on peut dire que le territoire assure une **fonction d'emploi**. En 2017, l'indice de concentration de l'emploi du département de la Corse du Sud se situe à 99,8 (99,8 emplois pour 100 actifs occupés) et est supérieur à celui de la région qui est à 99,3.

Néanmoins, on note des disparités à l'intérieur du département : 2 Intercommunalités, CAPA et SUD CORSE, sont des *zones de concentration d'emploi* avec un indice de concentration respectivement de 113 et 111. Inversement, l'intercommunalité de CELAVU PRUNELLI (avec 32 d'indice de concentration), celle d'ALTA ROCCA (65,6), celle de la PIEVE DE L'ORNANO (67,6) et celle de SPELUNCA LIAMONE (77,4) sont des zones résidentielles avec un indice de concentration inférieur à 100.

	2012	2017
CAPA	112,3	113,3
CC DE L'ALTA ROCCA	70,3	65,6
CC DE CELAVU PRUNELLI	33,4	32
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	67,6	68,6
CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO	98,7	98,7
CC DE SPELUNCA LIAMONE	77,4	75,9
CC DU SUD CORSE	114,3	110,7
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>100,0</b>	<b>99,8</b>
CORSE	99,6	99,3
HAUTE-CORSE	99,2	98,9



Source : Insee, 2017, Portrait du territoire

### Indice de Concentration =

C'est le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.

Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace.

Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

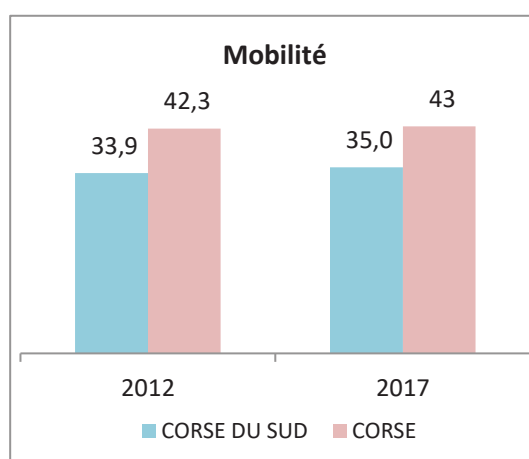
\* Emplois pour 100 actifs occupés

## Mobilité au travail (part des actifs qui changent de commune pour travailler), 2012 et 2017

En 2017, la mobilité pendulaire est inférieure à celle de la région :

35% des actifs du département changent de commune pour aller travailler.

	2012	2017
CAPA	24,4	25,5
CC DE L'ALTA ROCCA	54,6	53,6
CC DE CELAVU PRUNELLI	78,6	81,2
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	65,3	66,6
CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO	38,8	41,2
CC DE SPELUNCA LIAMONE	44,7	42,7
CC DU SUD CORSE	23,0	25
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>33,9</b>	<b>35</b>
CORSE	42,3	42,7
HAUTE-CORSE	49,9	50



Source : Insee, 2017, Portrait du territoire

## Répartition des emplois par secteur d'activité, en 2018

Le tissu économique dans le département de Corse du Sud est composé de petits établissements : 68,4% comptent aucun salarié (68,5% au niveau régional).

Sur le département de Corse du Sud, l'économie est dominée par le secteur tertiaire qui représente 81,7% (80,6% pour la Corse).

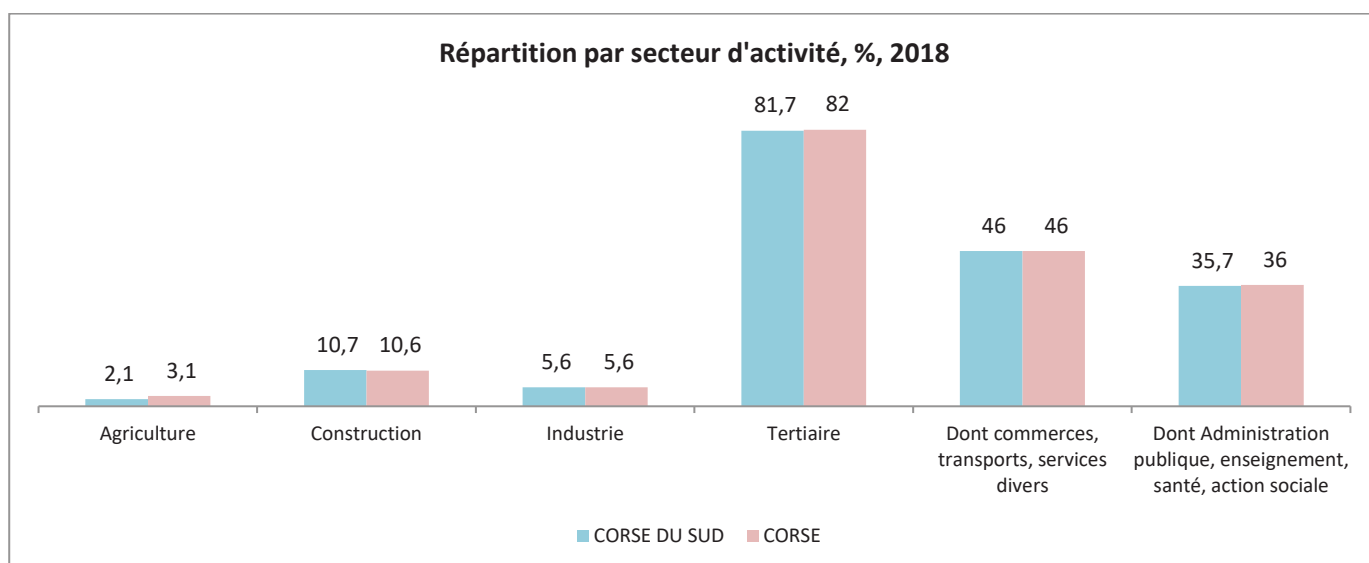
2 secteurs d'activités prépondérants :

- le commerce, les transports et les services divers avec 46% des emplois
- les administrations publiques, l'enseignement, la santé, l'action sociale avec 35,7% des emplois.

On peut noter que 2 EPCI de Corse du Sud : CC de Spelunca Liamone et à moindre mesure CC de Celavu Prunelli sont des zones agricoles puisque presque 10% des emplois sont agricoles.

%	Agriculture	Construction	Industrie	Tertiaire	Dont commerces, transports, services divers	Dont Administration publique, enseignement, santé, action sociale
CAPA	0,8	8,8	5,9	<b>84,6</b>	46,5	38,1
CC DE L'ALTA ROCCA	3,9	16,6	3,7	75,8	40,4	35,4
CC DE CELAVU PRUNELLI	<b>8,4</b>	15,8	7,1	<b>68,7</b>	35,8	32,9
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	6,1	10,5	6,2	77,2	45	32,2
CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO	4,6	14,6	5	<b>75,8</b>	40,6	35,2
CC DE SPELUNCA LIAMONE	<b>9,5</b>	12,0	5,4	73,2	44	29,2
CC DU SUD CORSE	2,5	15,2	4,8	<b>77,6</b>	49,7	27,9
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>2,1</b>	<b>10,7</b>	<b>5,6</b>	<b>81,7</b>	<b>46</b>	<b>35,7</b>
<b>CORSE</b>	<b>3,1</b>	<b>10,6</b>	<b>5,6</b>	<b>80,6</b>	<b>44,6</b>	<b>36</b>
HAUTE-CORSE	4,1	10,6	5,6	79,7	43,4	36,3

Source : Insee, 2018, dossier complet



## Zoom sur le secteur touristique au 01/01/2021

Tous les EPCI de la Corse du Sud sont touristiques sauf la CC du Celavu Prunelli.

Les Zones Touristiques du département :

- La CAPA avec Ajaccio
- La CC du Sud Corse avec Porto Vecchio et Bonifacio,
- La CC du Sartenais Valinco avec Sartène et Propriano,
- La CC de la Piève de l'Ornano avec Porticcio,
- La CC du Spelunca Liamone avec Porto (Ota), Cargèse, Vico et Piana,
- Et Enfin l'Alta Rocca avec Levie et Sari-Solenzara.

	Nombre et capacité					
	des Hôtels		des Campings		Autres hébergements (chambres, appartements, dortoirs, ....)	
	HÔTELS	CHAMBRES	TERRAINS	EMPLACEMENTS	HERBERGEMENTS	NOMBRE DE PLACES LITS
<b>CAPA</b>	<b>31</b>	<b>1 499</b>	<b>3</b>	<b>196</b>	<b>5</b>	<b>1 400</b>
<b>CC DE L'ALTA ROCCA</b>	<b>20</b>	<b>475</b>	<b>16</b>	<b>1 578</b>	<b>23</b>	<b>2 620</b>
CC DE CELAVU PRUNELLI	4	62	1	46	3	119
<b>CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO</b>	<b>21</b>	<b>1 172</b>	<b>10</b>	<b>1 318</b>	<b>10</b>	<b>3 009</b>
<b>CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO</b>	<b>28</b>	<b>824</b>	<b>18</b>	<b>1 845</b>	<b>21</b>	<b>2 829</b>
<b>CC DE SPELUNCA LIAMONE</b>	<b>53</b>	<b>1 326</b>	<b>17</b>	<b>2 307</b>	<b>34</b>	<b>2 655</b>
<b>CC DU SUD CORSE</b>	<b>63</b>	<b>1 608</b>	<b>34</b>	<b>5 330</b>	<b>71</b>	<b>9 025</b>
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>220</b>	<b>6 966</b>	<b>99</b>	<b>12 620</b>	<b>167</b>	<b>21 657</b>
<b>% 2A / Corse</b>	<b>51,5%</b>	<b>56,9%</b>	<b>52,7%</b>	<b>53,9%</b>	<b>64,5%</b>	<b>47,7%</b>
CORSE	427	12 240	188	23 402	259	45 370
HAUTE-CORSE	207	5 274	89	10 782	92	23 713

Source : Insee, 2021, Dossier complet

A noter que la crise du Covid a eu un impact sur les zones touristiques de la Corse \*

« La pandémie déstabilise l'économie régionale, notamment les secteurs et métiers touristiques.

Du fait de son orientation touristique, la Corse est la région connaissant la plus forte baisse d'activité. Un quart des habitants déclarent ainsi une baisse de revenu à la suite du premier confinement, et ce sentiment de dégradation de la situation financière est plus fréquent au sein des ménages les moins aisés ».

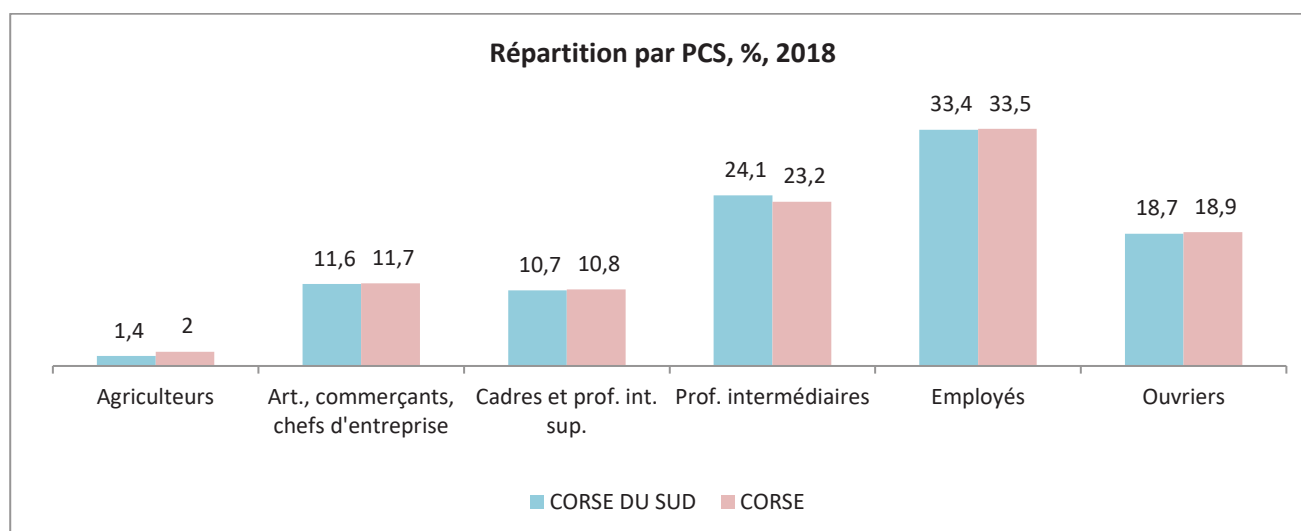
\* Source: Insee Dossier Corse n°16 - Mai 2021: Pauvreté et impacts de la crise COVID dans les intercommunalités de Corse.

## Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS), en 2018

Sur le département de Corse du sud, parmi les personnes en emploi, 33,4% sont des employés, 18,7% sont des ouvriers, 11,6% sont des artisans, commerçants, chefs d'entreprises. On peut noter que les cadres (10,7%) sont moins nombreux sur le département de Corse du Sud qu'en Corse (10.8%).

%	Agriculteurs	Art., commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et prof. int. sup.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers
CAPA	0,5	8	12,1	26,4	34,8	18,1
CC DE L'ALTA ROCCA	3,1	20,8	5,7	16,1	31,9	22,4
CC DE CELAVU PRUNELLI	5,9	20,5	6,6	20	27,8	19,3
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	4,4	17,2	8,4	22,7	29,3	18
CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO	3,1	15,8	8	19,8	32,4	20,9
CC DE SPELUNCA LIAMONE	7,5	23,5	5,2	17,2	27,7	18,9
CC DU SUD CORSE	1,7	17,7	9	20,3	31,5	19,8
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>1,4</b>	<b>11,6</b>	<b>10,7</b>	<b>24,1</b>	<b>33,4</b>	<b>18,7</b>
CORSE	2	11,7	10,8	23,2	33,5	18,9
HAUTE-CORSE	2,5	11,8	10,9	22,4	33,5	19

Source : Insee, 2018, Dossier Complet

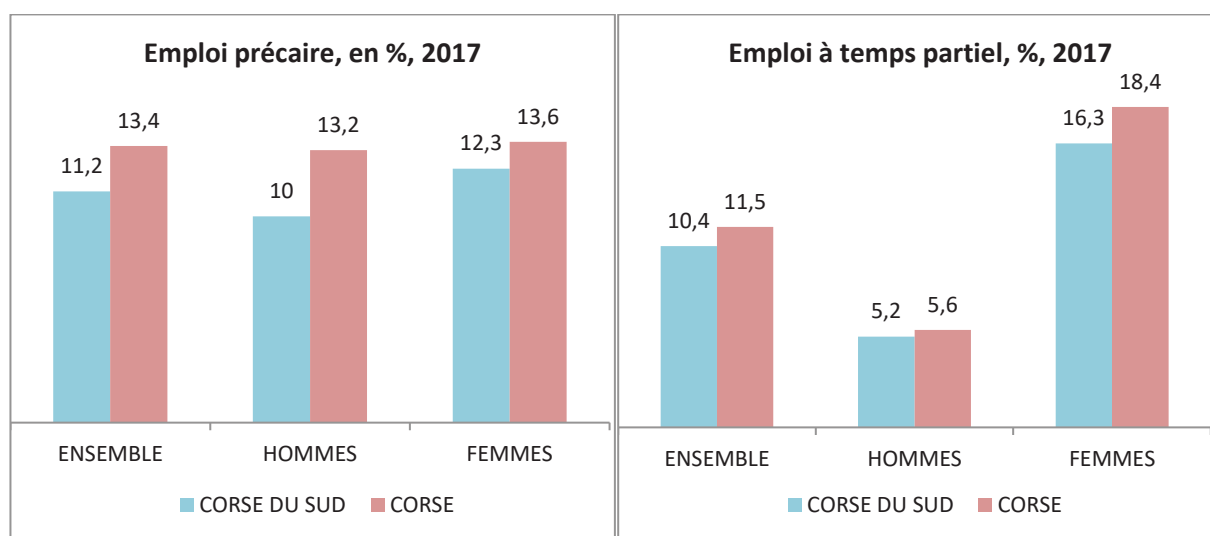


## Part des salariés en emploi précaire et part des actifs en emploi à temps partiel, en 2017

- La part des salariés en **emploi précaire** est moins importante en Corse du Sud que sur la région : 11,2% contre 13,4% pour la région.
- La part des **emplois à temps partiel** est moins importante en Corse du Sud qu'en Corse : 10,4% contre 11,5% pour la région.
- Inégalité hommes – femmes : les emplois précaires comme les emplois à temps partiel sont plus occupés par les femmes que par les hommes. Cette inégalité est très importante pour les emplois à temps partiel puisqu'en général ce sont les femmes qui s'occupent des enfants.

	EMPLOI PRÉCAIRE			TEMPS PARTIEL		
	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES
CAPA	10	8,8	11,1	9,6	4,5	15,1
CC DE L'ALTA ROCCA	17,2	16,3	18,1	13,5	6,7	22,5
CC DE CELAVU PRUNELLI	9,8	9,8	9,7	9,9	5,3	14,9
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	12,2	11,1	13,2	11,1	6,7	16,1
CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO	15,6	13,9	17,5	12,7	7,6	19
CC DE SPELUNCA LIAMONE	13,3	12,2	14,6	12,4	6,9	19,4
CC DU SUD CORSE	12,2	10,3	14,2	10,9	5,1	18,3
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>11,2</b>	<b>10</b>	<b>12,3</b>	<b>10,4</b>	<b>5,2</b>	<b>16,3</b>
CORSE	13,4	13,2	13,6	11,5	5,6	18,4
HAUTE-CORSE	15,6	16,2	14,9	12,5	6	20,5

Source : Insee, portrait du territoire, 2017



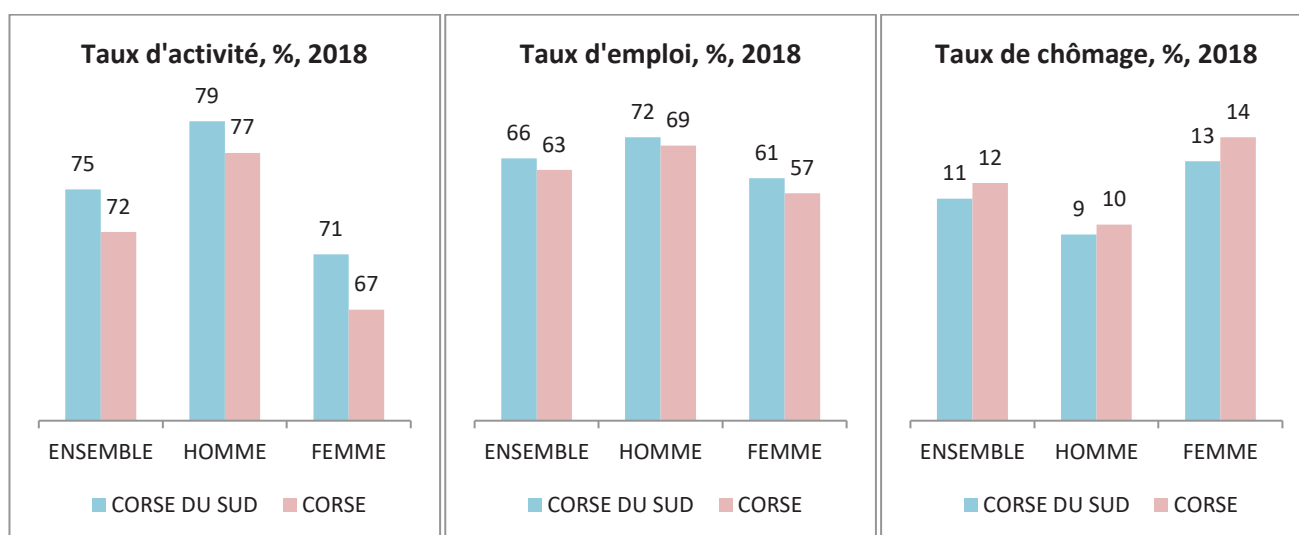
## Activité, Emploi et chômage, en 2018

Sur le territoire de la Corse du Sud :

- Le **taux d'activité** est supérieur à celui de la région (74,6% pour 2A contre 71,9% pour la Corse)
- Le **taux d'emploi** est inférieur à celui de la région (66,2% pour 2A contre 63,3% pour la Corse)
- Le **taux de chômage** est inférieur à celui de la région (11,2% pour 2A contre 12% pour la région).

15-64 ans %	TAUX D'ACTIVITÉ			TAUX D'EMPLOI			TAUX DE CHÔMAGE		
	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES
CAPA	75,5	79,9	71,4	68,3	73,3	63,8	9,4	8,2	10,8
CC DE L'ALTA ROCCA	73	77,3	68,6	60,9	67,7	54,4	16,7	13,3	20,7
CC DE CELAVU PRUNELLI	77,2	79,9	74,5	69,7	73,3	66,2	9,7	8,3	11,2
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	75,5	79,6	71,4	67,7	72,7	62,7	10,3	8,6	12,1
CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO	73,1	77,6	68,6	61,4	67,1	55,7	15,9	13,5	18,7
CC DE SPELUNCA LIAMONE	72,4	75,8	68,7	62,8	67,1	58,1	13,3	11,5	15,5
CC DU SUD CORSE	71,6	76,9	66,3	61,1	68,3	54	14,6	11,2	18,5
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>74,6</b>	<b>78,9</b>	<b>70,5</b>	<b>66,2</b>	<b>71,5</b>	<b>61,2</b>	<b>11,2</b>	<b>9,4</b>	<b>13,1</b>
CORSE	71,9	76,9	67	63,3	69,4	57,4	12	9,9	14,3
HAUTE-CORSE	69,6	75,3	63,9	60,8	67,6	54,1	12,6	10,2	15,4

Source : Insee, dossier complet, 2018



## Activité des femmes allocataires, au mois de décembre 2020

Sur le département de la Corse du Sud:

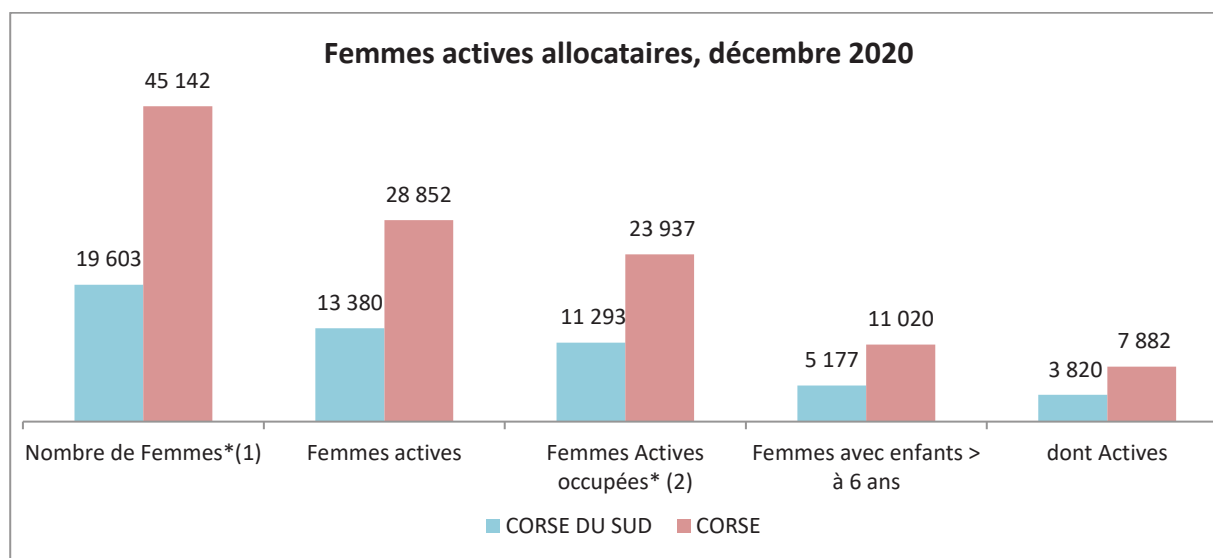
- Un **taux d'activité féminin** de 68,3% contre 63,9 % pour la région.
- Un **taux de femmes actives occupées** (c'est-à-dire en emploi) de 57,6% contre 53% pour la région.
- Un **taux de femmes actives avec enfants de moins de 6 ans** de 73,8% contre 71,5% pour la Corse.

	Nombre de Femmes* (1)	Femmes actives		Femmes Actives occupées* (2)		Femmes avec enfants > à 6 ans		dont Actives	
CAPA	10 826	7 298	67,4%	6 315	58,3%	2 625	24,2%	1 944	74,1%
CC ALTA ROCCA	954	679	71,2%	528	55,3%	275	28,8%	204	74,2%
CC CELAVU PRUNELLI	1 015	784	77,2%	691	68,1%	312	30,7%	260	83,3%
CC PIEVE DE L'ORNANO	1 222	925	75,7%	788	64,5%	326	26,7%	270	82,8%
CC SARTENAIS VALINCO TARAVO	1 505	941	62,5%	773	51,4%	387	25,7%	270	69,8%
CC SPELUNCA LIAMONE	650	443	68,2%	344	52,9%	184	28,3%	154	83,7%
CC SUD CORSE	3 431	2310	67,3%	1 854	54,0%	1 068	31,1%	718	67,2%
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>19 603</b>	<b>13 380</b>	<b>68,3%</b>	<b>11 293</b>	<b>57,6%</b>	<b>5 177</b>	<b>26,4%</b>	<b>3 820</b>	<b>73,8%</b>
<b>% 2A / CORSE</b>	<b>43,4%</b>	<b>46,4%</b>		<b>47,2%</b>		<b>47%</b>		<b>48,5%</b>	
CORSE	45 142	28 852	63,9%	23 937	53%	11 020	24,4%	7 882	71,5%

Source : Caf – BASESTAT – BCA 1220

\* (1) Allocataire ou conjoint de l'allocataire

\* (2) Femmes ayant un emploi



### Revenu des ménages : Pauvreté et disparité de revenu, en 2018

En 2018, 57 460 ménages de la Corse du Sud déclarent des revenus aux services fiscaux et 52,8% des ménages sont imposables.

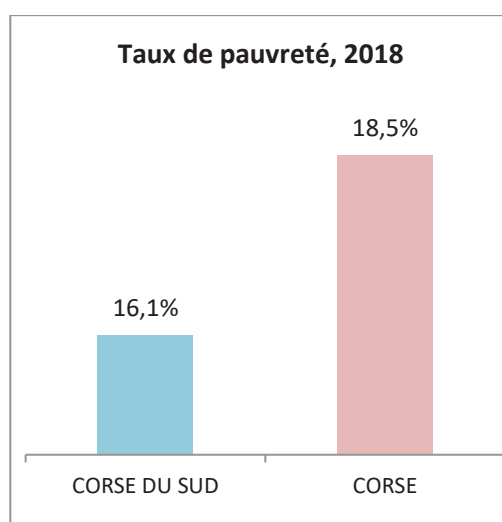
La moitié des ménages vit avec un revenu disponible par unité de consommation (UC) de 1 806 par mois contre 1 723 € pour la région.

En 2018, au niveau départemental, 16,1% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 18,5% pour la région.

	Nombre de ménages fiscaux en 2018	Part des ménages fiscaux, en %, en 2018	Médiane du revenu disponible* par unité de consommation (UC), en 2018, en euros		Rapport Interdécile	Taux de pauvreté, en %, en 2018
			Annuel	Mensuel		
CAPA	30 463	55,2	22 160	1 847	3,5	14,7
CC DE L'ALTA ROCCA	3 301	47,5	20 380	1 698	3,7	20,6
CC DE CELAVU PRUNELLI	3 054	55,5	23 880	1 990	3,3	11,4
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	4 625	56,4	23 450	1 954	3,8	13,6
CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO	4 364	45,5	20 310	1 693	3,6	20,2
CC DE SPELUNCA LIAMONE	2 905	46,4	20 930	1 744	3,6	19,6
CC DU SUD CORSE	8 748	49,0	20 010	1 668	3,6	19,4
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>57 460</b>	<b>52,8%</b>	<b>21 670</b>	<b>1 806</b>	<b>3,6</b>	<b>16,1</b>
<b>2A / CORSE</b>	<b>46,7%</b>	<b>+4,3%</b>	<b>+1 000</b>	<b>+83</b>	<b>0</b>	<b>-2,4 %</b>
CORSE	123 148	48,5%	20 670	1 723	3,6	18,5
HAUTE-CORSE	65 688	44,7%	19 840	1 653	3,6	20,6

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2020

\* *Revenu disponible* permet de connaître le niveau moyen de vie des ménages. Cette estimation après redistribution est un revenu fiscal auquel on ajoute les revenus sociaux non imposables (minima sociaux tels que RSA et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et duquel on soustrait les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation)





## Allocataires Caf, au mois de décembre 2020

	ALLOCATAIRES DÉC 2019	ALLOCATAIRES DÉC 2020	ÉVOLUTION 2019/2020
CAPA	13 900	14 307	2,9%
CC DE L'ALTA ROCCA	1 162	1 205	3,7%
CC DE CELAVU PRUNELLI	1 284	1 271	-1%
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	1 603	1 631	1,7%
CC DU SARTENAIS VALINCO	1 978	2 010	1,6%
CC DE SPELUNCA LIAMONE	907	943	4%
CC DU SUD CORSE	4 136	4 225	2,2%
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>24 970</b>	<b>25 592</b>	<b>2,5%</b>
CORSE	58 645	59 808	2%

Source : Caf – BASESTAT – BCA 1220

### Sur la Corse du Sud :

Le nombre d'allocataires a augmenté plus vite (+2,5%) que la population (+1,1%) ce qui dénote un accroissement des difficultés économiques et sociales.

## Nombre de personnes couvertes au sens Caf, au mois de décembre 2020

	PERSONNES COUVERTES DÉCEMBRE 2019	PERSONNES COUVERTES DÉCEMBRE 2020	ÉVOLUTION 2019/2020
CAPA	30 153	30 563	1,4%
CC DE L'ALTA ROCCA	2 762	2 780	0,7%
CC DE CELAVU PRUNELLI	3 104	3 056	-1,5%
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	3 685	3 669	-0,4%
CC DU SARTENAIS VALINCO	4 409	4 437	0,6%
CC DE SPELUNCA LIAMONE	1 904	1 903	-0,1%
CC DU SUD CORSE	10 645	10 558	-0,8%
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>56 662</b>	<b>56 966</b>	<b>0,5%</b>
CORSE	126 509	126 963	0,4%

Source : Caf – BASESTAT – BCA 1220

## Dépendance aux prestations Caf, au mois de décembre 2020

	DÉPENDANCE A 100% DES PRESTATIONS DÉCEMBRE 2019	DÉPENDANCE A 100% DES PRESTATIONS DÉCEMBRE 2020	ÉVOLUTION 2019/2020
CAPA	1 384	1 504	8,7%
CC DE L'ALTA ROCCA	106	145	36,8%
CC DE CELAVU PRUNELLI	118	135	14,4%
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	194	230	18,6%
CC DU SARTENAIS VALINCO	193	196	1,6%
CC DE SPELUNCA LIAMONE	114	123	7,9%
CC DU SUD CORSE	331	365	10,3%
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>2 440</b>	<b>2 698</b>	<b>10,6%</b>
CORSE	6 371	6 806	6,8%

Source : Caf – BASESTAT – BCA 1220

Au mois de décembre 2020,  
sur la Corse du Sud,

2 698 allocataires sont  
**dépendants à 100%** des  
prestations versées par la Caf.

10,5% des Allocataires  
(contre 11,4% pour la région)

+ 10,6% en 1 an  
(contre 6,8% pour la région)

## SOLIDARITÉ ET INSERTION

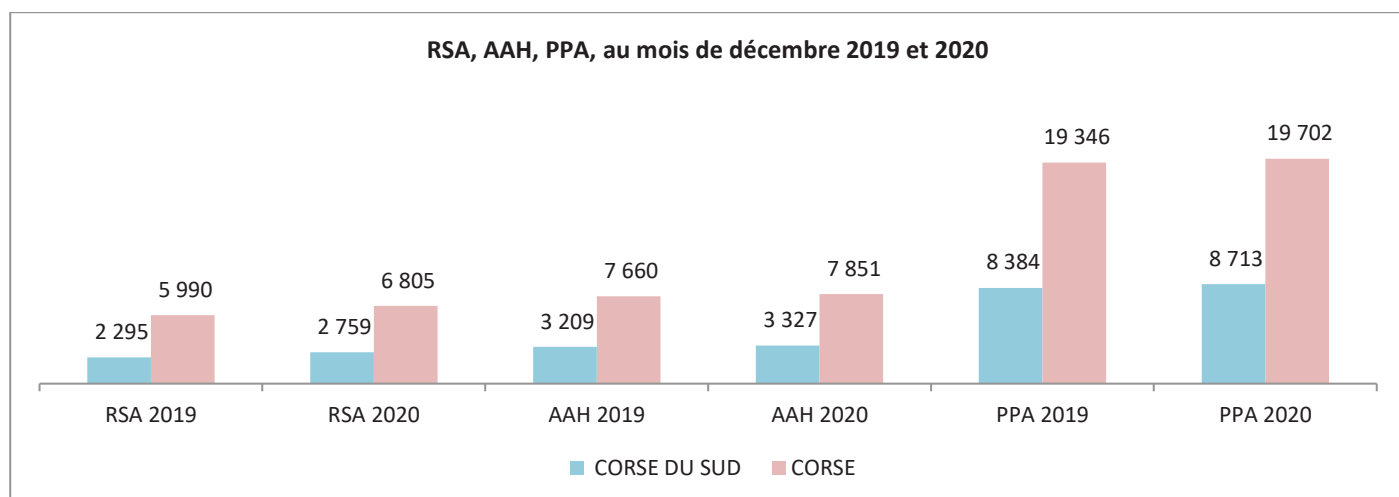
### Allocataires de minima sociaux et de prime d'activité, au mois de décembre 2020

Sur le département de la Corse du Sud :

- 2 759 allocataires sont **bénéficiaires du RSA** (RSA versable) soit 10,8% des allocataires (+20,2%, +13,6% pour la région).
- 3 327 allocataires sont **bénéficiaires du AAH** soit 13% des allocataires (+3,7%, +2,5% pour la région).
- 8 713 allocataires sont **bénéficiaires du PPA** soit 34% des allocataires (+3,9%, +1,8% pour la région).

	RSA DÉC 2019	RSA DÉC 2020	ÉVOLUTION 2019/2020	AAH DÉC 2019	AAH DÉC 2020	ÉVOLUTION 2019/2020	PPA DÉC 2019	PPA DÉC 2020	ÉVOLUTION 2019/2020
CAPA	1 285	1 491	16%	1 971	2 016	2,3%	4 675	4 879	4,4%
CC DE L'ALTA ROCCA	113	149	31,9%	141	144	2,1%	440	461	4,8%
CC DE CELAVU PRUNELLI	122	138	13,1%	134	152	13,4%	437	423	-3,2%
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	201	243	20,9%	159	161	1,3%	583	596	2,2%
CC DU SARTENAIS VALINCO	171	202	18,1%	258	279	8,1%	653	656	0,5%
CC DE SPELUNCA LIAMONE	101	125	23,8%	154	153	-0,6%	270	280	3,7%
CC DU SUD CORSE	302	411	36,1%	392	422	7,7%	1 326	1 418	6,9%
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>2 295</b>	<b>2 759</b>	<b>20,2%</b>	<b>3 209</b>	<b>3 327</b>	<b>3,7%</b>	<b>8 384</b>	<b>8 713</b>	<b>3,9%</b>
% 2 A / CORSE	38,3%	40,5%		41,9%	42,4%		43,3%	44,2%	
CORSE	5 990	6 805	13,6%	7 660	7 851	2,5%	19 346	19 702	1,8%

Source : Caf – BASESTAT – BCA 1220



RSA = Revenu Solidarité Active

AAH = Allocation Adulte Handicapé

PPA = Prime d'Activité

## LOGEMENT

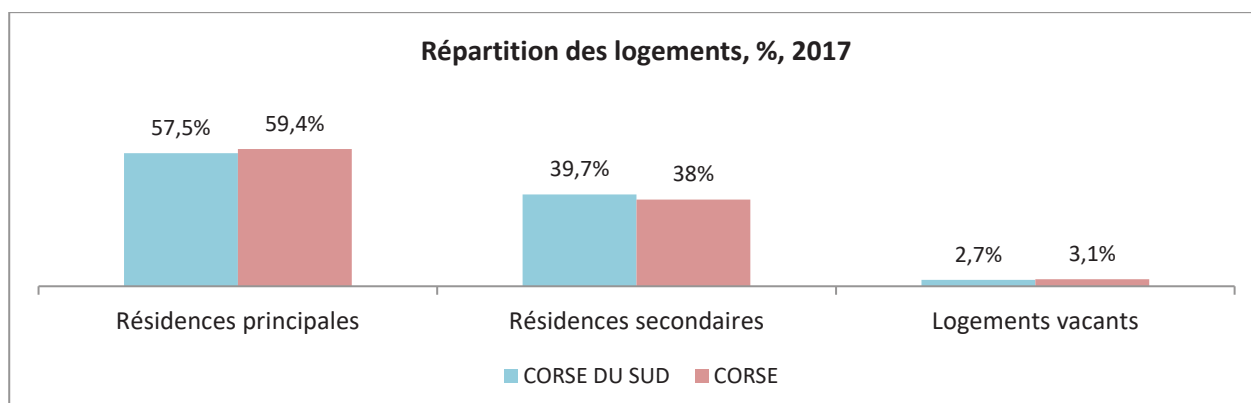
### Répartition des logements, 2013 et 2018

Entre 2013 et 2018, pour la Corse du Sud :

- Le nombre de **logement global** est passé de 109 424 à 120 566 soit une augmentation de 10,2%.
- Le nombre de **résidences principales** a augmenté moins vite que le nombre de **résidences secondaires** : (9% pour les résidences principales et 15% pour les résidences secondaires).
- Le nombre de **logement vacants** a diminué de -14%.

	Résidences principales				Résidences secondaires				Logements vacants				TOTAL
	2013	2018		Évolution	2013	2018		Évolution	2013	2018		Évolution	2018
CAPA	34 138	37 013	85%	8%	4 322	4 884	11%	13%	1 605	1 416	3%	-12%	43 313
CC DE L'ALTA ROCCA	3 775	4 000	34%	6%	6 930	7 440	63%	7%	253	304	3%	20%	11 744
CC DE CELAVU PRUNELLI	3 431	3 887	65%	13%	1 686	1 956	33%	16%	187	127	2%	-32%	5 970
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	5 187	5 918	41%	14%	7 093	7 913	55%	12%	531	446	3%	-16%	14 277
CC DU SARTENNAIS VALINCO TARAVO	5 193	5 454	49%	5%	3 982	5 097	46%	28%	471	624	6%	32%	11 175
CC DE SPELUNCA LIAMONE	3 626	3 851	33%	6%	6 820	7 641	66%	12%	543	159	1%	-71%	11 651
CC DU SUD CORSE	8 477	9 219	41%	9%	10 907	12 981	58%	19%	267	236	1%	-12%	22 436
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>63 827</b>	<b>69 342</b>	<b>57,5%</b>	<b>9%</b>	<b>41 740</b>	<b>47 912</b>	<b>39,7%</b>	<b>15%</b>	<b>3 857</b>	<b>3 312</b>	<b>2,7%</b>	<b>-14%</b>	<b>120 566</b>
<b>% 2 A / CORSE</b>	<b>45,9%</b>	<b>46,2%</b>			<b>49,0%</b>	<b>50,5%</b>			<b>44,6%</b>	<b>42,5%</b>			<b>47,7%</b>
<b>CORSE</b>	<b>138 975</b>	<b>149 985</b>	<b>59,4%</b>	<b>8%</b>	<b>85 149</b>	<b>94 869</b>	<b>38%</b>	<b>11%</b>	<b>8 648</b>	<b>7 790</b>	<b>3,1%</b>	<b>-10%</b>	<b>252 644</b>
HAUTE-CORSE	75 148	80 642	61,1%	7%	43 408	46 957	36%	8%	4 792	4 478	3,4%	-7%	132 077

Source : Insee, 2018, Dossier complet



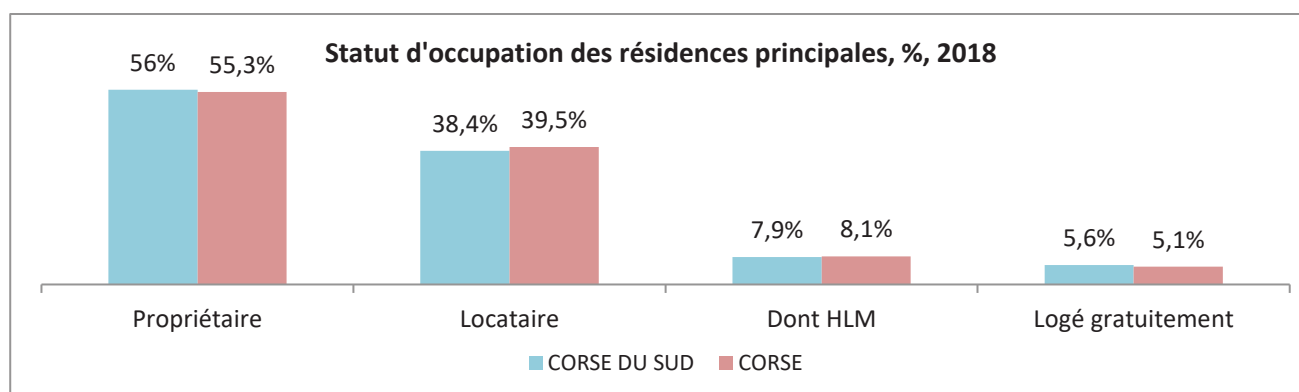
## Statut d'occupation des résidences principales, en 2018

En 2018, sur le territoire de la Corse du Sud :

- 56 % des logements sont occupés par les **propriétaires**.
- 38,4 % sont **locataires** de leur logement et 7,9% sont **locataires d'un HLM**.
- 5,6 % sont **logés gratuitement**.

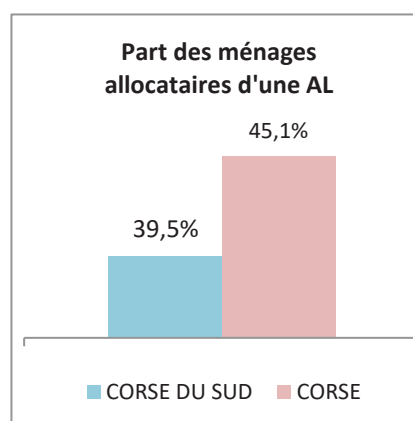
	Propriétaire		Locataire				Logé		Total
	Nombre	%	Privé	Dont HLM	Gratuitement	Nombre	%		
CAPA	18 636	50,3%	16 925	45,7%	4 446	12%	1 453	3,9%	37 014
CC DE L'ALTA ROCCA	2 507	62,7%	1 170	29,3%	144	3,6%	323	8,1%	4 000
CC DE CELAVU PRUNELLI	2 643	68%	981	25,2%	20	0,5%	263	6,8%	3 887
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	4 141	70%	1 358	22,9%	38	0,6%	419	7,1%	5 918
CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO	3 012	55,2%	2 022	37,1%	307	5,6%	420	7,7%	5 454
CC DE SPELUNCA LIAMONE	2 664	69,2%	835	21,7%	42	1,1%	352	9,1%	3 851
CC DU SUD CORSE	5 254	57%	3 336	36,2%	504	5,5%	629	6,8%	9 219
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>38 857</b>	<b>56%</b>	<b>26 627</b>	<b>38,4%</b>	<b>5 501</b>	<b>7,9%</b>	<b>3 859</b>	<b>5,6%</b>	<b>69 343</b>
<b>% 2 A / CORSE</b>	<b>46,8%</b>		<b>44,9%</b>		<b>45,4%</b>		<b>50,0%</b>		<b>46,2%</b>
<b>CORSE</b>	<b>82 982</b>	<b>55,3%</b>	<b>59 292</b>	<b>39,5%</b>	<b>12 125</b>	<b>8,1%</b>	<b>7 711</b>	<b>5,1%</b>	<b>149 985</b>
HAUTE-CORSE	44 125	54,7%	32 665	40,5%	6 625	8,2%	3 853	4,8%	80 643

Source : Insee, 2018, Dossier complet



## Foyers allocataires d'une Aide au Logement (AL), décembre 2020

	Nombre d'Allocataires d'une AL	Part des ménages allocataires d'une AL
CAPA	6 162	43,1%
CC DE L'ALTA ROCCA	407	33,8%
CC DE CELAVU PRUNELLI	303	23,8%
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	431	26,4%
CC DU SARTENAIS VALINCO	918	45,7%
CC DE SPELUNCA LIAMONE	335	35,5%
CC DU SUD CORSE	1 562	37%
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>10 118</b>	<b>39,5%</b>
<b>CORSE</b>	<b>26 968</b>	<b>45,1%</b>



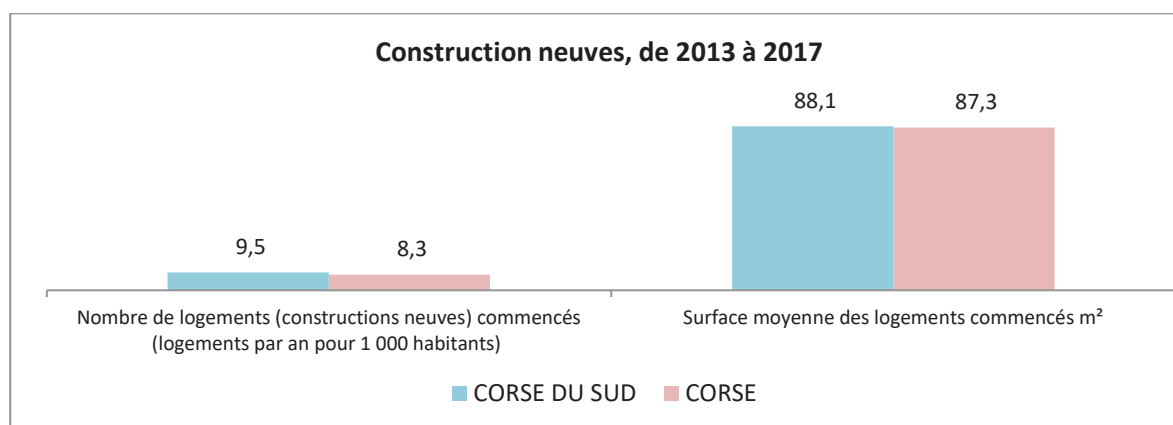
Source : Caf – BASESTAT – BCA 1220

## Constructions neuves, de 2013 à 2017

Entre 2013 et 2017, sur le territoire de la Corse du Sud, on compte 9,5 logements (constructions neuves) par an pour 1 000 habitants.

	Nombre de logements (constructions neuves) commencés (logements par an pour 1 000 habitants)	Surface moyenne des logements commencés m <sup>2</sup>
CAPA	6,8	71,6
CC DE L'ALTA ROCCA	12,7	110,7
CC DE CELAVU PRUNELLI	6,7	106
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	11,9	92,3
CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO	10,5	83,4
CC DE SPELUNCA LIAMONE	7,6	110
CC DU SUD CORSE	19,1	100
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>9,5</b>	<b>88,1</b>
<b>CORSE</b>	<b>8,3</b>	<b>87,3</b>
HAUTE - CORSE	7,3	87,5

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Sit@del 2, 2013-2017 – site INSEE



## ENFANCE ET JEUNESSE

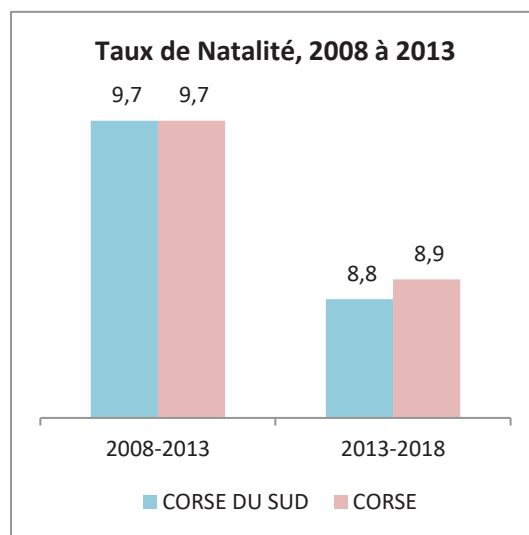
### Taux de natalité, de 2008 à 2018

En 2018, sur le territoire de la Corse du Sud, le taux de natalité est de 8,8‰ (on compte 8,8 naissances pour 1 000 habitants) et est inférieur à celui de la Région (8,9‰).

Depuis 2017, on enregistre en moyenne 1 350 naissances par an.

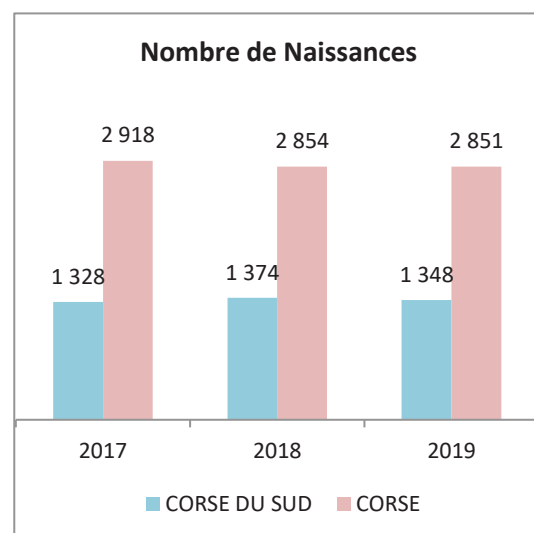
Taux de Natalité	2008-2013	2013-2018
CAPA	9,4	8
CC DE L'ALTA ROCCA	8,6	8,5
CC DE CELAVU PRUNELLI	8,7	8,7
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	1,7	2,3
CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO	9,7	9,2
CC DE SPELUNCA LIAMONE	6,5	6,3
CC DU SUD CORSE	14,9	13,9
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>9,7</b>	<b>8,8</b>
CORSE	<b>9,7</b>	<b>8,9</b>
HAUTE-CORSE	9,7	9

Source : Insee, 2018 – Dossier Complet



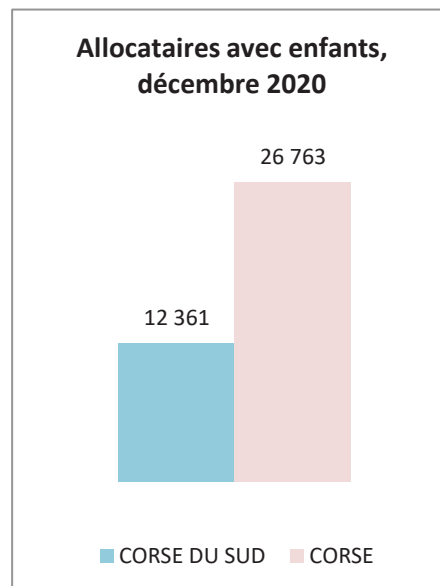
Nombre de Naissances	2017	2018	2019
CAPA	652	668	667
CC DE L'ALTA ROCCA	81	82	72
CC DE CELAVU PRUNELLI	83	76	89
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	79	72	95
CC DU SARTENAIS VALINCO	104	126	95
CC DE SPELUNCA LIAMONE	43	60	49
CC DU SUD CORSE	286	290	281
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>1 328</b>	<b>1 374</b>	<b>1 348</b>
CORSE	2 918	2 854	2 851
HAUTE-CORSE	1 590	1 480	1 503

Source : Insee, 2018 – Dossier Complet



## Nombre d'allocataires avec enfant (s), au mois de décembre 2020

	Allocataires avec enfant(s)	Part des Foyers avec enfant(s)	
CAPA	6 564	45,9%	48,3% des allocataires ont au moins un enfant (contre 44,7% pour la région)
CC ALTA ROCA	606	50,3%	
CC CELAVU PRUNELLI	701	55,2%	
CC PIEVE DE L'ORNANO	802	49,2%	
CC SARTENAI VALINCO TARAVO	922	45,9%	
CC SPELUNCA LIAMONE	377	40%	
CC SUD CORSE	2 389	56,5%	
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>12 361</b>	<b>48,3%</b>	
<b>% 2A/CORSE</b>	<b>46,2%</b>		
CORSE	26 763	44,7%	



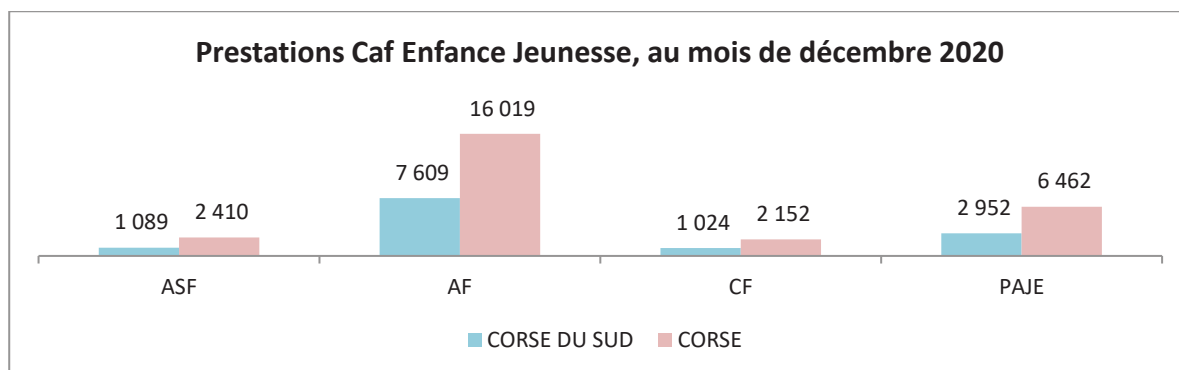
Source : Caf- BASETSTAT – BCA 1220

## Foyers allocataires de prestations enfance jeunesse Caf, au mois de décembre 2020

	ASF	AF	CF	PAJE
CAPA	656	3 947	513	1 471
CC DE L'ALTA ROCCA	53	371	53	154
CC DE CELAVU PRUNELLI	47	447	36	184
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	61	511	59	173
CC DU SARTENAI VALINCO	80	578	86	231
CC DE SPELUNCA LIAMONE	22	218	25	111
CC DU SUD CORSE	170	1 537	252	628
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>1 089</b>	<b>7 609</b>	<b>1 024</b>	<b>2 952</b>
CORSE	2 410	16 019	2 152	6 462

ASF = Allocation de Soutien Familial  
 AF = Allocations Familiales  
 CF = Complément Familial  
 PAJE = Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

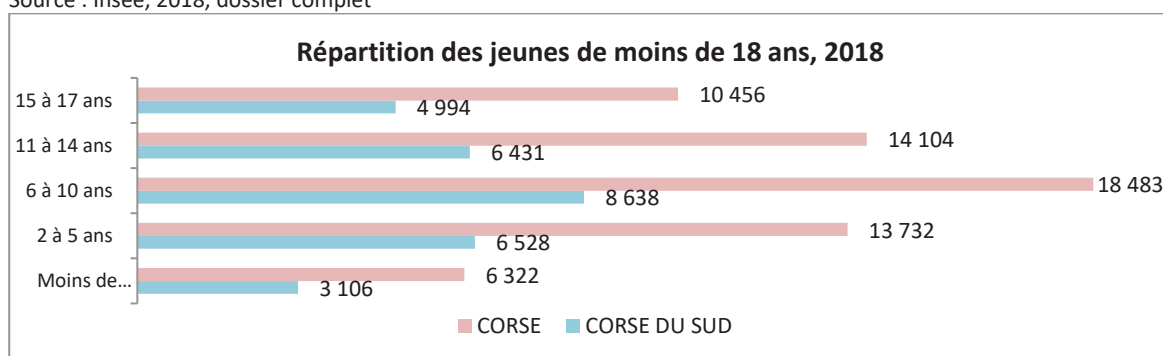
Source : Caf- BASETSTAT – BCA 1220



## Nombre d'enfants de moins de 18 ans par tranche d'âge, en 2018

	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 14 ans	15 à 17 ans
CAPA	1 918 2,2%	4 011 4,6%	5 104 5,8%	3 707 4,2%	2 854 3,3%
CC DE L'ALTA ROCCA	126 1,5%	313 3,7%	445 5,3%	339 4%	260 3,1%
CC DE CELAVU PRUNELLI	149 1,7%	332 3,8%	464 5,3%	373 4,2%	268 3%
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	175 1,4%	390 3,1%	564 4,4%	449 3,5%	326 2,6%
CC DU SARTENAIS VALINCO	223 1,9%	396 3,4%	544 4,7%	425 3,7%	354 3,1%
CC DE SPELUNCA LIAMONE	116 1,5%	184 2,4%	246 3,2%	198 2,6%	186 2,4%
CC DU SUD CORSE	399 1,9%	902 4,3%	1 271 6,1%	940 4,5%	746 3,6%
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>3 106 2%</b>	<b>6 528 4,1%</b>	<b>8 638 5,5%</b>	<b>6 431 4,1%</b>	<b>4 994 3,2%</b>
<b>% 2A / CORSE</b>	<b>49,1%</b>	<b>47,5%</b>	<b>46,7%</b>	<b>46%</b>	<b>47,8%</b>
<b>CORSE</b>	<b>6 322 1,9%</b>	<b>13 732 4,1%</b>	<b>18 483 5,5%</b>	<b>14 104 4,2%</b>	<b>10 456 3,1%</b>
HAUTE-CORSE	3 217 1,8%	7 203 4%	9 845 5,4%	7 673 4,2%	5 463 3%

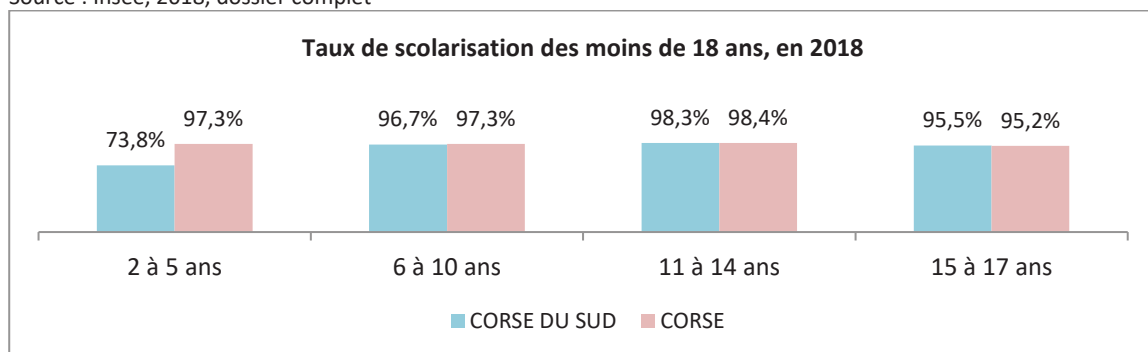
Source : Insee, 2018, dossier complet



## Population scolarisée (effectif) et taux de scolarisation (%) des moins de 18 ans, en 2018

	2 à 5 ans		6 à 10 ans		11 à 14 ans		15 à 17 ans	
	EFFECTIF SCOLAIRE	TX DE SCOL	EFFECTIF SCOLAIRE	TX DE SCOL	EFFECTIF SCOLAIRE	TX DE SCOL	EFFECTIF SCOLAIRE	TX DE SCOL
CAPA	2 940	73,3%	4 942	96,8%	3 636	98,1%	2 733	95,8%
CC DE L'ALTA ROCCA	232	74,1%	431	96,9%	334	98,5%	245	94,2%
CC DE CELAVU PRUNELLI	252	75,9%	447	96,3%	370	99,2%	260	97%
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	279	71,5%	549	97,3%	439	97,8%	311	95,4%
CC DU SARTENAIS VALINCO	302	76,3%	525	96,5%	415	97,6%	325	91,8%
CC DE SPELUNCA LIAMONE	130	70,7%	236	95,9%	192	97%	173	93%
CC DU SUD CORSE	681	75,5%	1 227	96,5%	937	99,7%	721	96,6%
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>4 816</b>	<b>73,8%</b>	<b>8 357</b>	<b>96,7%</b>	<b>6 323</b>	<b>98,3%</b>	<b>4 768</b>	<b>95,5%</b>
<b>% 2A / CORSE</b>	<b>48,0%</b>		<b>46,5%</b>		<b>45,6%</b>		<b>47,9%</b>	
<b>CORSE</b>	<b>10 025</b>	<b>73%</b>	<b>17 975</b>	<b>97,3%</b>	<b>13 881</b>	<b>98,4%</b>	<b>9 957</b>	<b>95%</b>
HAUTE-CORSE	5 209	72,3%	9 619	97,7%	7 556	98,5%	5 189	95%

Source : Insee, 2018, dossier complet





## Établissements scolaires, en 2020



## PETITE ENFANCE

### Nombre d'enfants Caf de 0 à 3 ans, au mois de décembre 2020

A fin décembre 2020	Nombre d'enfants de 0 an (y compris ceux nés au cours du mois de référence)	Nombre d'enfants de 1 an révolu	Nombre d'enfants de 2 ans révolus.	Nombre d'enfants de 3 ans révolus	Nombre d'enfants de 0 à 3 ans révolus
CAPA	532	549	569	488	<b>2 138</b>
CC ALTA ROCA	48	58	62	63	<b>231</b>
CC CELAVU PRUNELLI	61	71	70	64	<b>266</b>
CC PIEVE DE L'ORNANO	37	36	49	25	<b>147</b>
CC SARTENAI VALINCO TARAVO	63	64	64	62	<b>253</b>
CC SPELUNCA LIAMONE	77	83	100	76	<b>336</b>
CC SUD CORSE	201	250	251	222	<b>924</b>
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>1 019</b>	<b>1 111</b>	<b>1 165</b>	<b>1 000</b>	<b>4 295</b>
<b>% 2A / CORSE</b>	<b>47,1%</b>	<b>46,7%</b>	<b>47%</b>	<b>46,4%</b>	<b>46,8%</b>
CORSE	2 163	2 378	2 479	2 157	9 177

Source : Caf, BASESTAT – BCA1220

### Répartition des enfants de moins de 3 ans et offre de garde, en 2020

A fin décembre 2020	Nombre d'enfants de 0 à 3 ans révolus	EAJE		ASSISTANTES MATERNELLES	
	Total	Nombre	Nombre de places	Nombre	Nombre de places
CAPA	<b>2 138</b>	17	539	104	297
CC ALTA ROCA	<b>231</b>	2	60	4	11
CC CELAVU PRUNELLI	<b>266</b>	2	50	11	32
CC PIEVE DE L'ORNANO	<b>147</b>	4	88	12	41
CC SARTENAI VALINCO TARAVO	<b>253</b>	3	87	11	30
CC SPELUNCA LIAMONE	<b>336</b>	2	30	4	14
CC SUD CORSE	<b>924</b>	4	153	31	101
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>4 295</b>	<b>34</b>	<b>1 007</b>	<b>177</b>	<b>526</b>
<b>% 2A / CORSE</b>	<b>46,8%</b>	<b>43%</b>	<b>49,6%</b>	<b>31,9%</b>	<b>28%</b>
CORSE	9 177	79	2 030	550	1 880

Source : Caf – BASESTAT BCA 1220 et PMI (assistants Maternels)

➤ **Accueil Individuel, en 2020**

**- Assistants Maternels**

	NB ASS MAT DOMICILE	PLACE	NB ASS MAM	PLACE	NB ASS MAT	PLACE
<b>CAPA</b>	<b>90</b>	<b>248</b>	<b>14</b>	<b>49</b>	<b>104</b>	<b>297</b>
AFA	5	12	4	16	9	28
AJACCIO	64	176	7	21	71	197
ALATA	6	19			6	19
MEZZAVIA	7	20	3	12	10	32
SARROLA-CARCOPINO	6	17			6	17
TAVACO	2	4			2	4
<b>CC ALTA ROCCA</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>11</b>
SOLENZARA	4	11			4	11
<b>CC CELAVU PRUNELLI</b>	<b>8</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>32</b>
BASTELICACCIA	6	17	3	9	9	26
VERO	2	6			2	6
<b>CC PIEVE DE L'ORNANO</b>	<b>12</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>41</b>
ALBITRECCIA	3	9			3	9
CAURO	2	9			2	9
COTI-CHIAVARI	1	3			1	3
PIETROSELLA	2	6			2	6
PORTICCIO	4	14			4	14
<b>CC SARTENAI VALINCO TARAVO</b>	<b>11</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>30</b>
PROPRIANO	7	20			7	20
SARTENE	4	10			4	10
<b>CC SPELUNCA LIAMONE</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>14</b>
CASAGLIONE			3	12	3	12
VICO (SAGONE)	1	2			1	2
<b>CC SUD CORSE</b>	<b>31</b>	<b>101</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31</b>	<b>101</b>
BONIFACIO	6	15			6	15
FIGARI	2	8			2	8
LECCI	4	11			4	11
PIANOTTOLI-CALDARELLO	1	3			1	3
PORTO-VECCHIO	12	47			12	47
SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO	4	12			4	12
SOTTA	2	5			2	5
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>157</b>	<b>456</b>	<b>20</b>	<b>70</b>	<b>177</b>	<b>526</b>

Source : PMI, décembre 2020

177 assistantes maternelles pour 526 places.

58,8% des assistantes maternelles sont implantées sur la CAPA (40% sur Ajaccio) et 17,5 % sont implantées sur la CC du Sud Corse.

**- Maisons d'Assistants Maternels (MAM)**

Sur le département de la Corse du Sud, on compte 6 MAM.

5 sont situées sur la CAPA : 4 sur la commune d'Ajaccio, 1 sur la commune d'Afa.

1 sur l'EPCI de Celavu Prunelli : Commune de Bastelicaccia.

➤ **Accueil Collectif, en 2020**

**- Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)**

Sur le département de la Corse du Sud : 34 EAJE pour 1 007 places

	CRÈCHE		MICRO CRÈCHE		MULTI - ACCUEIL		TOTAL EAJE	
	Nombre de structures	Capacité : Nombre de Places	Nombre de structures	Capacité : Nombre de Places	Nombre de structures	Capacité : Nombre de Places	Nombre de structures	Capacité : Nombre de Places
CAPA	4	94	1	10	12	435	17	539
CC DE L'ALTA ROCCA			1	10	1	50	2	60
CC DE CELAVU PRUNELLI					2	50	2	50
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	1	40	2	20	1	28	4	88
CC DU SARTENAI VALINCO	1	45			2	42	3	87
CC DE SPELUNCA LIAMONE	1	20	1	10			2	30
CC DU SUD CORSE	3	118			1	35	4	153
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>10</b>	<b>317</b>	<b>5</b>	<b>50</b>	<b>19</b>	<b>640</b>	<b>34</b>	<b>1 007</b>

Source : Caf – Action sociale

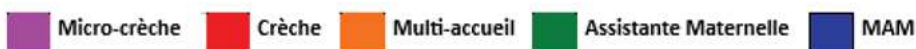
**- Accompagnement Partenaire Petite Enfance : Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)**

Sur le département de la Corse du Sud, 19 Contrats Enfance Jeunesse ont été signés.

CAPA	3	1 Ajaccio, 1 Afa, 1 Valle di Mezzana
CC DE L'ALTA ROCCA	2	1 Levie, 1 Zonza
CC DE CELAVU PRUNELLI	1	1 pour l'EPCI Celavu Prunelli
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	3	1 Cozzano, 1 Grosseto-Prugna, 1 Pietrosella,
CC DU SARTENAI VALINCO	2	1 Olmeto, 1 Sartène
CC DE SPELUNCA LIAMONE	2	1 Cargèse, 1 Vico
CC DU SUD CORSE	6	1 Bonifacio, 1 Figari, 1 Lecci, 1 Porto Vecchio, 1 Propriano, 1 Sotta
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>19</b>	
CORSE	46	

Source : Caf – Action sociale

## Répartition des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, Assistantes Maternelles, MAM



### CC DE SPELUNCA LIAMONE :

Cargèse : 1 crèche  
 Casaglione : 1 MAM, 3 assistantes maternelles  
 Vico : 1 micro-crèche, 1 assistante maternelle

### CAPA :

Afa : 1 crèche, 1 MAM, 9 assistantes maternelles  
 Ajaccio : 1 micro-crèche, 3 crèches, 11 Multi accueil,  
 3 MAM, 71 assistantes maternelles  
 Alata – Cutolli : 6 assistantes maternelles  
 Mezzavia : 10 assistantes maternelles  
 Sarrola Carcopino : 1 Multi Accueil,  
 6 assistantes maternelles  
 Tavaco : 2 assistantes maternelles

### CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO :

Albitreccia : 3 assistantes maternelles  
 Cauro : 2 assistantes maternelles  
 Coti-Chiavari : 1 assistante maternelle  
 Cozzano : 1 Micro-Crèche  
 Grosseto Prugna Porticcio : 1 crèche, 4 assistantes maternelles  
 Pietrosella : 1 Multi-accueil, 2 assistantes maternelles  
 Serra di Ferro : 1 micro crèche

### CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO :

Olmeto : 1 Multi Accueil  
 Propriano : 1 crèche, 7 assistantes maternelles  
 Sartène : 1 Multi Accueil, 4 assistantes maternelles

### CC DU SUD CORSE :

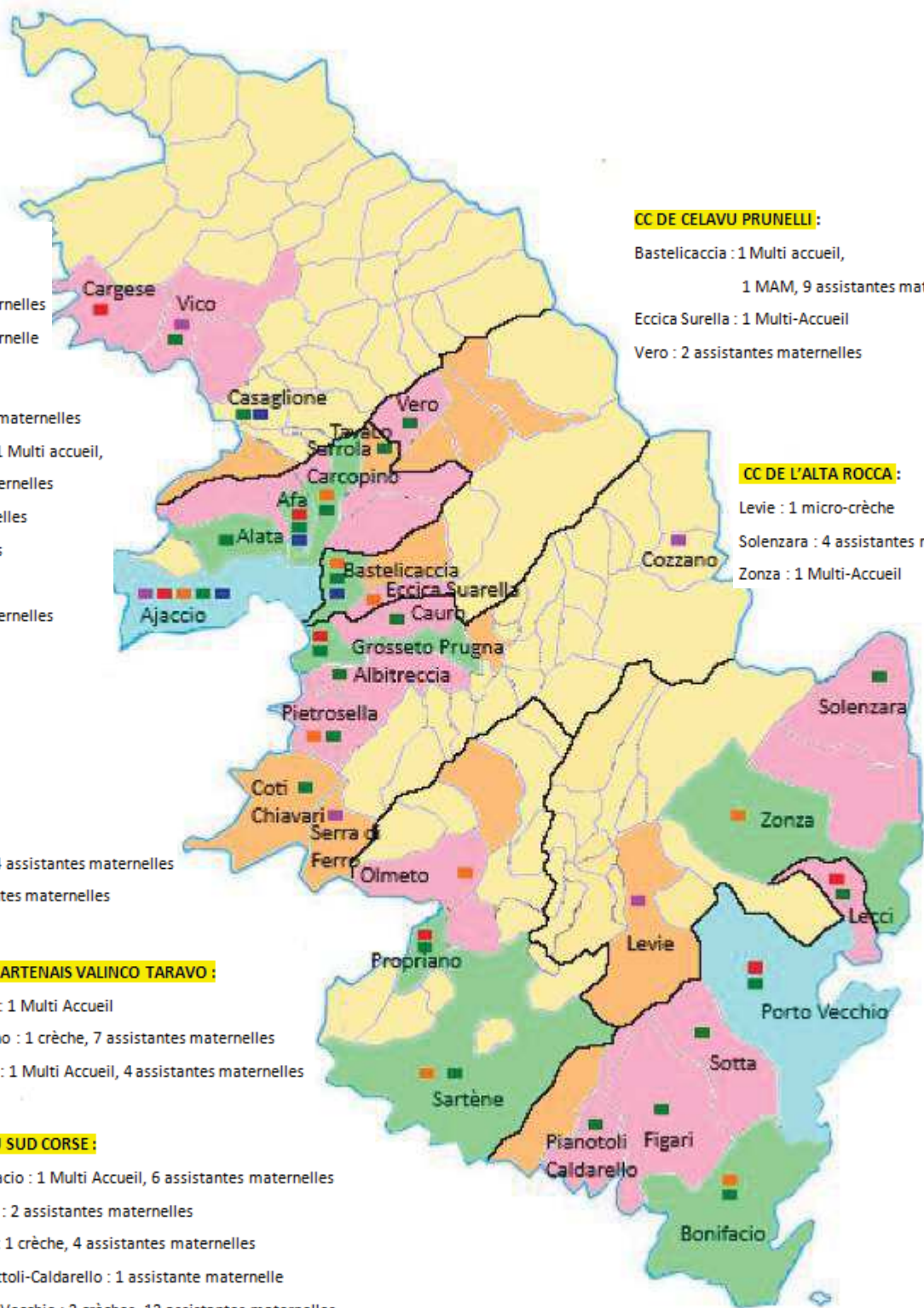
Bonifacio : 1 Multi Accueil, 6 assistantes maternelles  
 Figari : 2 assistantes maternelles  
 Lecci : 1 crèche, 4 assistantes maternelles  
 Pianottoli-Caldarellu : 1 assistante maternelle  
 Porto Vecchio : 2 crèches, 12 assistantes maternelles  
 Sainte- Lucie de Porto-Vecchio : 4 assistantes maternelles  
 Sotta : 2 assistantes maternelles

### CC DE CELAVU PRUNELLI :

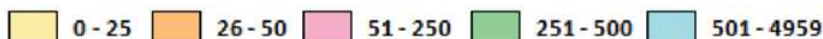
Bastelicaccia : 1 Multi accueil,  
 1 MAM, 9 assistantes maternelles  
 Eccica Surella : 1 Multi-Accueil  
 Vero : 2 assistantes maternelles

### CC DE L'ALTA ROCCA :

Levie : 1 micro-crèche  
 Solenzara : 4 assistantes maternelles  
 Zonza : 1 Multi-Accueil



### Nombre de Foyers allocataires comptant au moins un enfant à charge



## Aides aux Vacances et Aux Loisirs des Familles : Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

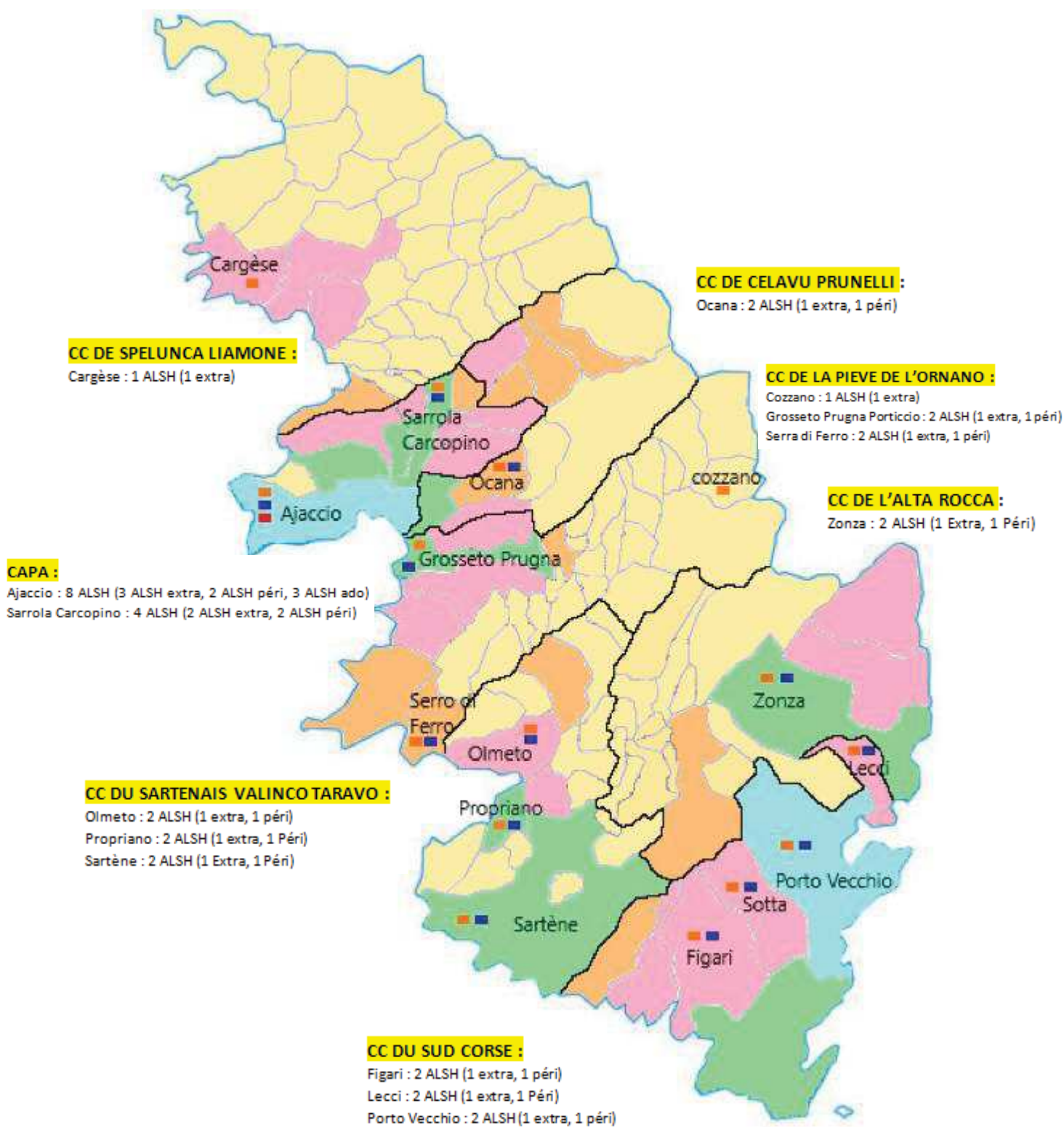
	NOMBRE DE STRUCTURES EN ALSH			TOTAL
	EXTRA	PÉRI	ADO	ALSH
CAPA	5	4	3	12
CC ALTA ROCCA	1	1		2
CC CELAVU PRUNELLI	1	1		2
CC PIEVE DE L'ORNANO	3	2		5
CC SARTENAIS VALINCO TRAVO	3	3		6
CC SPELUNCA LIMONE	1			1
CC SUD CORSE	4	4		8
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>36</b>
CORSE	43	38	9	90

Source : Caf – Action sociale



## Répartition des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

■ ALSH EXTRA-SCOLAIRE   
 ■ ALSH PÉRI-SCOLAIRE   
 ■ ALSH ADO



Nombre de Foyers allocataires comptant au moins un enfant à charge

0 - 25   
  26 - 50   
  51 - 250   
  251 - 500   
  501 - 4959

## JEUNES DE PLUS DE 15 ANS

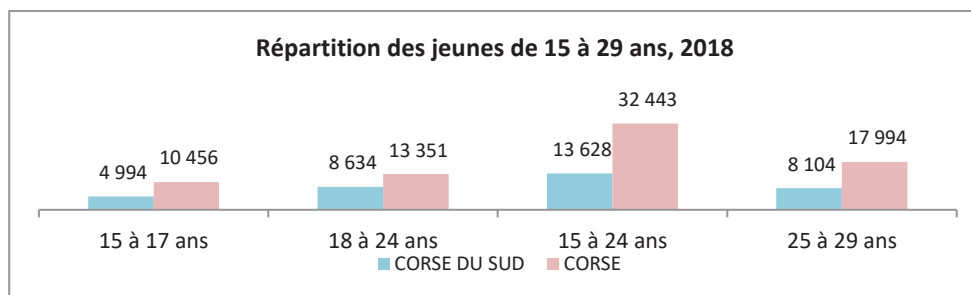
### Répartition des jeunes de 15 à 29 ans par tranches d'âge, en 2018

Au niveau de la Corse du Sud :

- Les jeunes de 15 à 24 ans représentent 8,6% (contre 9,6% pour la Région) de la population totale.
- Les jeunes adultes de 25 à 29 ans représentent 5,1% (contre 5,3% pour la Corse).
- Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 13,8% (contre 14,9% pour la Corse).

	15 à 17 ans	18 à 24 ans	15 à 24 ans	25 à 29 ans
CAPA	2 854 3,3%	5 036 5,7%	7 890 9%	4 675 5,3%
CC DE L'ALTA ROCCA	260 3,1%	416 4,9%	676 8%	399 4,7%
CC DE CELAVU PRUNELLI	268 3%	477 5,4%	745 8,4%	440 5%
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	326 2,6%	541 4,3%	867 6,8%	572 4,5%
CC DU SARTENAIS VALINCO	354 3,1%	640 5,6%	994 8,6%	553 4,8%
CC DE SPELUNCA LIAMONE	186 2,4%	298 3,9%	484 6,4%	334 4,4%
CC DU SUD CORSE	746 3,6%	1 226 5,8%	1 972 9,4%	1 131 5,4%
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>4 994 3,2%</b>	<b>8 634 5,5%</b>	<b>13 628 8,6%</b>	<b>8 104 5,1%</b>
<b>% 2A / CORSE</b>	<b>47,8%</b>	<b>39,3%</b>	<b>42%</b>	<b>45%</b>
<b>CORSE</b>	<b>10 456 3,1%</b>	<b>21 987 6,5%</b>	<b>32 443 9,6%</b>	<b>17 994 5,3%</b>
HAUTE-CORSE	5 463 3%	13 351 7,4%	18 814 10,4%	9 891 5,5%

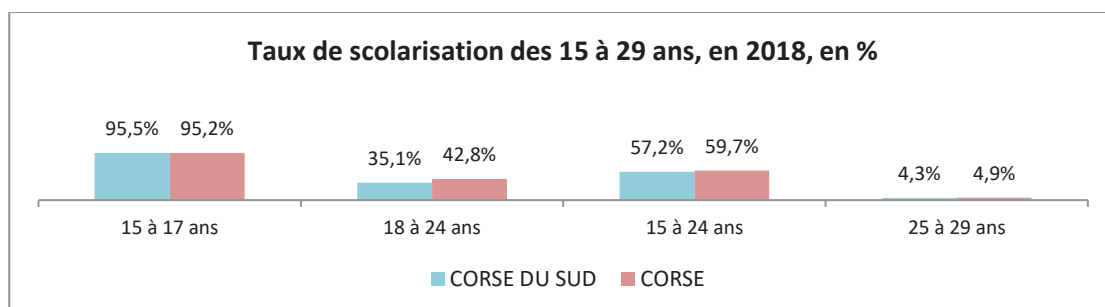
Source : Insee, 2018, dossier complet



### Taux de scolarité des jeunes de plus de 15 ans, en 2018

	15 à 17 ans		18 à 24 ans		15 à 24 ans		25 à 29 ans	
	EFFECTIF	TX DE SCOLAIRE	EFFECTIF	TX DE SCOLAIRE	EFFECTIF	TX DE SCOLAIRE	EFFECTIF	TX DE SCOLAIRE
CAPA	2 733	95,8%	2 017	40,1%	4 750	60,2%	242	5,2%
CC DE L'ALTA ROCCA	245	94,2%	99	23,8%	344	50,9%	16	4%
CC DE CELAVU PRUNELLI	260	97%	142	29,8%	402	54%	21	4,8%
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	311	95,4%	157	29%	468	54%	24	4,2%
CC DU SARTENAIS VALINCO	325	91,8%	192	30%	517	52%	13	2,4%
CC DE SPELUNCA LIAMONE	173	93%	70	23,5%	243	50,2%	10	3%
CC DU SUD CORSE	721	96,6%	357	29,1%	1 078	54,7%	21	1,9%
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>4 768</b>	<b>95,5%</b>	<b>3 034</b>	<b>35,1%</b>	<b>7 802</b>	<b>57,2%</b>	<b>346</b>	<b>4,3%</b>
<b>% 2A / CORSE</b>	<b>47,9%</b>		<b>32,3%</b>		<b>40,3%</b>		<b>39,4%</b>	
<b>CORSE</b>	<b>9 957</b>	<b>95,2%</b>	<b>9 401</b>	<b>42,8%</b>	<b>19 358</b>	<b>59,7%</b>	<b>878</b>	<b>4,9%</b>
HAUTE-CORSE	5 189	95%	6 368	47,7%	11 557	61,4%	532	5,4%

Source : Insee, 2018, dossier complet





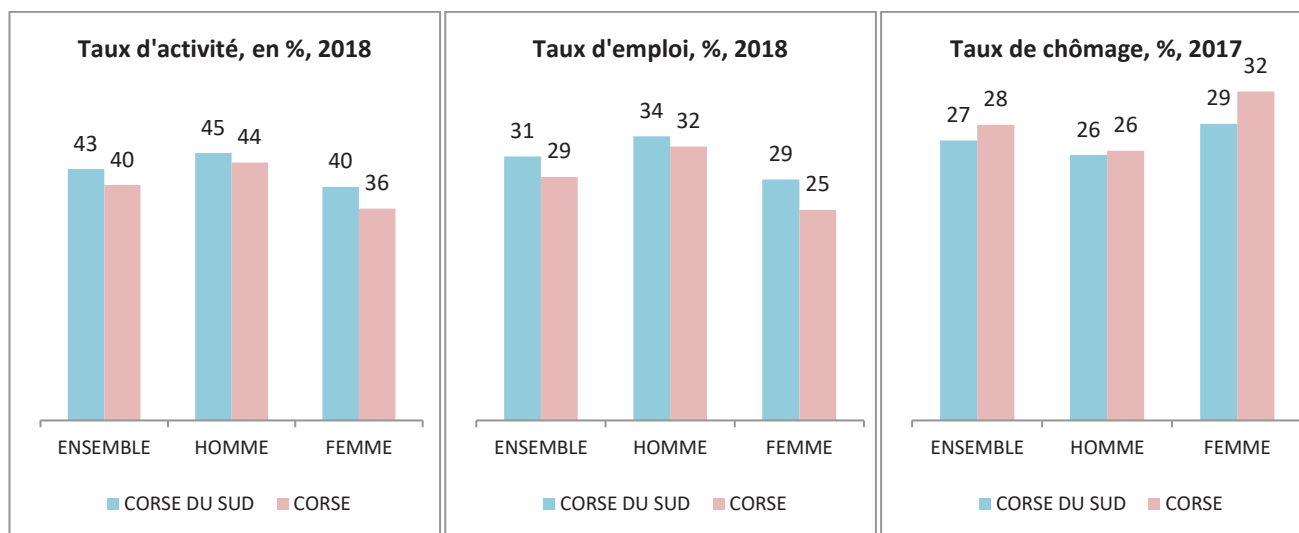
## Taux d'activité, Taux d'emploi, en 2018 et du Taux de chômage des Jeunes de 15 à 24 ans, en 2017

Sur la Zone de la Corse du Sud,

- 42,5 % des jeunes de 15 à 24 ans sont **actifs** (contre 39,8% pour la région)
- 31,2 % des jeunes de 15 à 24 ans sont en **emploi** (contre 28,8% pour la région)
- 26,9 % des jeunes de 15 à 24 ans sont au **chômage** (contre 28,4% pour la région)

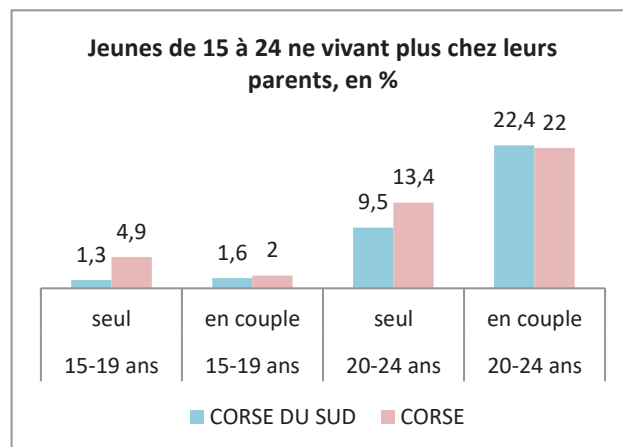
15-24 ans %	TAUX D'ACTIVITÉ			TAUX D'EMPLOI			TAUX DE CHÔMAGE*		
	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES
CAPA	41,1	43,5	38,5	31,6	33,5	29,5	23,6	22,2	25,1
CC DE L'ALTA ROCCA	47,9	49,3	46	32,6	32,9	32,2	32,1	33,5	30,3
CC DE CELAVU PRUNELLI	46,6	50,3	42,9	34,5	38,3	30,7	28,3	27,2	29,5
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	45,3	49,8	40,6	35,9	40,4	31,1	21,7	19,7	24,2
CC DU SARTENAIS VALINCO	49	52,6	45,1	32,8	35,9	29,5	33,3	32	34,6
CC DE SPELUNCA LIAMONE	48,9	53,5	43,9	33,6	35,7	31,3	31,5	33,1	28,3
CC DU SUD CORSE	38,5	41,2	35,1	24,5	28,4	19,6	36	30,9	43,2
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>42,5</b>	<b>45,2</b>	<b>39,5</b>	<b>31,2</b>	<b>33,6</b>	<b>28,5</b>	<b>26,9</b>	<b>25,5</b>	<b>28,5</b>
CORSE	39,8	43,6	35,8	28,8	32,4	24,9	28,4	25,9	31,6
HAUTE-CORSE	37,9	42,4	33,12	27	31,5	22,2	29,6	26,2	34,3

Source : Insee, 2018, dossier complet, \* 2017, Portrait du Territoire



## Jeunes de 15 à 24 ans ne vivant plus chez leurs parents, en 201

	15-19 ans	20-24 ans	15-19 ans	20-24 ans
	Vivant seul		Vivant en couple	
CAPA	1,6	7,6	1,8	22,9
CC DE L'ALTA ROCCA	0,5	10,6	3,5	26,5
CC DE CELAVU PRUNELLI	1,5	9	0,8	27,4
CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO	0,6	12,3	1,1	20,6
CC DU SARTENAIS VALINCO	2,7	13,7	2,4	26
CC DE SPELUNCA LIAMONE	0,8	13,5	1,2	19,7
CC DU SUD CORSE	0,2	12,2	0,5	16,9
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>1,3</b>	<b>9,5</b>	<b>1,6</b>	<b>22,4</b>
CORSE	4,9	13,4	2	22
HAUTE-CORSE	7,8	16,2	2,4	21,8



Source : Insee, 2018, Dossier Complet

## SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

En 2020, sur le territoire de la Corse du Sud :

### Accompagnement Scolaire Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

50 actions CLAS

### Animation et échanges avec les parents Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

80 actions REAAP

### Espace de rencontres

1 espace de rencontres basé sur Ajaccio

### Numérique : Promeneur du Net

7 Promeneurs du Net

### Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

4 LAEP :

Ajaccio, Porto Vecchio, Propriano, Sartène

### • Prévention à la radicalisation

Pas d'action

### • Médiation Familiale

4 Lieux :

Siège : Ajaccio

Permanence à :  
Sartène, Porto-Vecchio et Sagone

### Animation Vie Sociale (AVS)

➤ 5 Centres sociaux situés sur la CC de la CAPA:  
4 sur Ajaccio, 1 sur Péri

➤ 3 espaces de vie sociale (EVS):

2 sur Ajaccio,

1 sur Marignana (EPCI Spelunca Liamone).

### Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

36 ALSH :

18 ALSH extra scolaires,  
15 ALSH péri scolaires,  
3 ALSH ados

### Foyer Jeunes Travailleurs (FJT)

1 Situé sur Ajaccio

## Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

En 2020, sur le département de la Corse du Sud, 50 actions CLAS ont été réalisées, dont 35 sur la CAPA (70%), 24 sur la CC Sud Corse (24%) et 3 sur la CC Sartonais Valinco Taravo (6%).

CAPA	35
CC SARTENAI VALINCO TARAVO	3
CC SUD CORSE	12
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>50</b>
CORSE	110

Source : Caf – Action sociale

## Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

En 2020, sur le département de la Corse du Sud, 80 actions REAAP ont été réalisées, dont 56 sur la CAPA (70%) et 12 sur la CC du Sud Corse (15%).

CC ALTA ROCCA	1
CAPA	56
CC PIEVE DE L'ORNANO	6
CC SARTENAI VALINCO TARAVO	3
CC SUD CORSE	12
EPCI GROUPES	2
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>80</b>
CORSE	111

Source : Caf – Action sociale

## Animation Vie Sociale (AVS)

- 5 Centres sociaux situés sur la CAPA (4 à Ajaccio, 1 Péri)
- 3 Espaces de Vie Sociale (EVS):
  - 2 sont situés sur La CAPA (commune d'Ajaccio)
  - un EVS situé sur l'EPCI Spelunca Liamone (commune de Marignana).

## Espaces Rencontres

1 espace de rencontres qui agit sur tout le département de Corse du Sud mais basé à Ajaccio.

## **Médiation Familiale**

Siège du service : Ajaccio mais la médiation familiale s'adresse à l'ensemble du département.

Permanence à Sartène, Porto-Vecchio et Sagone

## **Promeneurs du net**

7 promeneurs du net sont situés sur le département de la Corse du Sud.

Ils sont basés sur les EPCI suivants :

CAPA : 3 sur la commune d'Ajaccio

CC SUD CORSE : 1 Bonifacio, 1 Porto-Vecchio

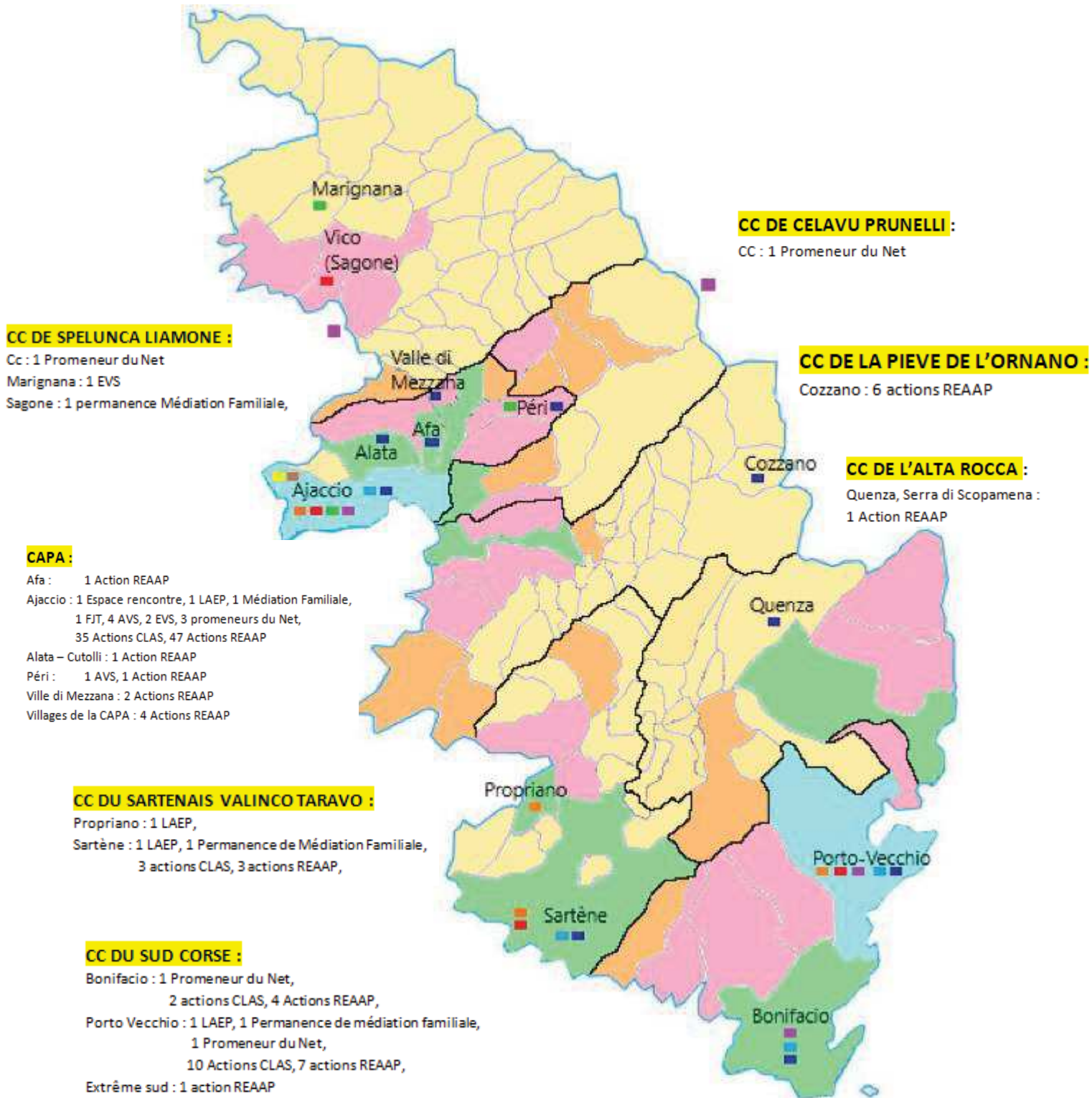
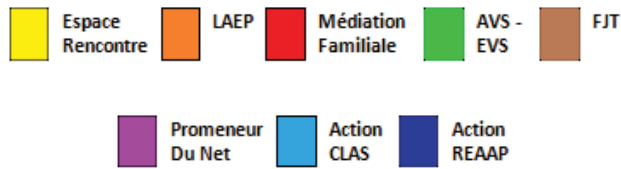
CC SPELUNCA LIAMONE : 1 agit sur l'ensemble de l'EPCI

CC CELAVU PRUNELLI : 1 agit sur l'ensemble de l'EPCI

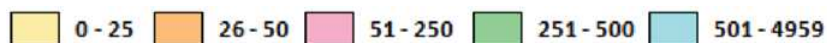
## **Prévention de la radicalisation et valeurs de la République**

Pas de prévention à la radicalisation et valeurs de la République sur le département.

## Soutien à la Parentalité



### Nombre de Foyers allocataires comptant au moins un enfant à charge



## Récapitulatif sous forme de Tableau : ANNÉE 2020

	NOMBRE EAJE				MAM Maison d'Assistants Maternels	ASSISTANTES MATERNELLES
	MICRO- CRECHE	CRECHE	MULTI- ACCUEIL	TOTAL		
<b>CAPA</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>104</b>
Afa		1		1	1	9
Ajaccio	1	3	11	15	3	71
Alata						6
Mezzavia						10
Sarrola Carcopino			1	1		6
Tavaco						2
<b>CC DE L'ALTA ROCCA</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>2</b>		<b>4</b>
Levie	1			1		
Solenzara						4
Zonza			1	1		
<b>CC DE CELAVU PRUNELLI</b>			<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>11</b>
Bastelicaccia			1	1	1	9
Eccica Suarella			1	1		
Véro						2
<b>CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>		<b>12</b>
Albitreccia						3
Cauro						2
Coti-Chiavari						1
Cozzano	1			1		
Grosseto Prugna (Porticchio)		1		1		4
Pietrosella			1	1		2
Serra di Ferro	1			1		
<b>CC DU SARTENAIS VALINCO</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>		<b>11</b>
Olmeto			1	1		
Propriano		1		1		7
Sartène			1	1		4
<b>CC DE SPELUNCA LIAMONE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
Cargèse		1		1		
Casaglione					1	3
Vico	1			1		1
<b>CC DU SUD CORSE</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>		<b>31</b>
Bonifaccio			1	1		6
Figari						2
Lecci		1		1		4
Pianottoli - Caldarelo						1
Porto-Vecchio		2		2		12
Sainte Lucie de Porto Vecchio						4
Sotta						2
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>34</b>	<b>6</b>	<b>177</b>

Source : Caf – Action sociale et PMI

	ESPACE RENCONTRES	LAEP Lieu d'Accueil Enfant Parent	MEDIATION FAMILIALE	FJT Foyer Jeune Travailleur	AVS Animation de la Vie Sociale	EVS Espace de Vie Sociale	Promeneur du Net
<b>CAPA</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Ajaccio Péri	1	1	1	1	4 1	2	3
<b>CC DE L'ALTA ROCCA</b>							
<b>CC DU CELAVU PRUNELLI</b>							<b>1</b>
<b>CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO</b>							
<b>CC DU SARTENAIS VALINCO</b>		<b>2</b>	<b>1</b>				
Sartène Propriano		1 1	1				
<b>CC DE SPELUNCA LIAMONE</b>			<b>1</b>			<b>1</b>	<b>1</b>
Sagone (Vico) Marignana			1			1	
<b>CC DU SUD CORSE</b>		<b>1</b>	<b>1</b>				<b>2</b>
Bonifaccio Porto-Vecchio							1 1
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>7</b>

Source : Caf – Action sociale

	ALSH				ACTIONS CLAS	ACTIONS REAAP
	EXTRA	PÉRI	ADO	TOTAL		
<b>CAPA</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>35</b>	<b>56</b>
Afa						
Afa et Péri						2
Ajaccio	3	2	3	8	35	47
Alata - Cuttoli						1
Sarrola Carcopino	2	2		4		
Valle di Mezzana						2
Villages						4
<b>CC DE L'ALTA ROCCA</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>		<b>1</b>
Quenza, Serra di Scopamena Zonza	1	1		2		1
<b>CC DE CELAVU PRUNELLI</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>		
Ocana	1	1		2		
<b>CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO</b>	<b>3</b>	<b>2</b>		<b>5</b>		<b>6</b>
Cozzano	1			1		
Grosseto Prugna (Porticccio)	1	1		2		6
Serra di Ferro	1	1		2		
<b>CC DU SARTENAIS VALINCO</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Olmeto	1	1		2		
Propriano	1	1		2		
Sartène	1	1		2	3	3
<b>CC DE SPELUNCA LIAMONE</b>	<b>1</b>			<b>1</b>		
Cargèse	1			1		
<b>CC DU SUD CORSE</b>	<b>4</b>	<b>4</b>		<b>8</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Bonifaccio					2	4
Figari	1	1		2		
Lecci	1	1		2		
Porto-Vecchio	1	1		2	10	7
Sotta	1	1		2		
Extrême Sud						1
<b>COMMUNES GROUPÉES</b>						<b>2</b>
Vico Cargèse Ajaccio						1
Porto-Vecchio Ajaccio, Sartène, Levie, Bonifaccio						1
<b>CORSE DU SUD</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>36</b>	<b>50</b>	<b>80</b>

Source : Caf – Action sociale

## Récapitulatif par EPCI et par communes :

### **CAPA :**

Afa : 1 crèche, 1 MAM, 1 Action REAAP, 9 assistantes maternelles

Ajaccio : 15 EAJE (1 micro-crèche, 3 crèches, 11 Multi accueil), 3 MAM, 1 Espace rencontres, 1 LAEP, 1 Médiation Familiale, 1 FJT, 4 AVS, 2 EVS, 3 promeneurs du Net, 8 ALSH (3 ALSH extra, 2 ALSH péri, 3 ALSH ado), 35 Actions CLAS, 47 Actions REAAP, 71 assistantes maternelles

Alata – Cutolli : 1 Action REAAP, 6 assistantes maternelles

Mezzavia : 10 assistantes maternelles

Péri : 1 AVS, 1 Action REAAP

Sarrola Carcopino : 1 EAJE (1 Multi Accueil), 4 ALSH (2 ALSH extra, 2 ALSH péri), 6 assistantes maternelles

Tavaco : 2 assistantes maternelles

Valle di Mezzana : 2 Actions REAAP

Villages de la CAPA : 4 Actions REAAP

### **CC DE L'ALTA ROCCA :**

Levie : 1 EAJE (1 micro-crèche)

Quenza, Serra di Scopamena : 1 Action REAAP

Solenzara : 4 assistantes maternelles

Zonza : 1 EAJE (1 Multi-Accueil), 2 ALSH (1 Extra, 1 Péri),

### **CC DE CELAVU PRUNELLI :**

CC : 1 Promeneur du Net

Bastelicaccia : 1 EAJE (1 Multi accueil), 1 MAM, 9 assistantes maternelles

Eccica Surella : 1 EAJE (1 Multi-Accueil)

Ocana : 2 ALSH (1 extra, 1 péri)

Vero : 2 assistantes maternelles

### **CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO :**

Albitreccia : 3 assistantes maternelles

Cauro : 2 assistantes maternelles

Coti-Chiavari : 1 assistante maternelle

Cozzano : 1 EAJE (1 Micro-Crèche), 1 ALSH (1 extra), 6 actions REAAP

Grosseto Prugna Porticcio : 1 EAJE (1 crèche), 2 ALSH (1 extra, 1 péri), 4 assistantes maternelles

Pietrosella : 1 EAJE (1 Multi-accueil), 2 assistantes maternelles

Serra di Ferro : 1 EAJE (1 micro crèche), 2 ALSH (1 extra, 1 péri)

### **CC DU SARTENAIS VALINCO TARAVO :**

Olmato : 1 EAJE (1 Multi Accueil), 2 ALSH (1 extra, 1 péri)

Propriano : 1 EAJE (1 crèche), 1 LAEP, 2 ALSH (1 extra, 1 Péri), 7 assistantes maternelles

Sartène : 1 EAJE (1 Multi Accueil), 1 LAEP, 1 Permanence de Médiation Familiale, 2 ALSH (1 Extra, 1 Péri), 3 actions CLAS, 3 actions REAAP, 4 assistantes maternelles



### **CC DE SPELUNCA LIAMONE :**

Cc : 1 Promeneur du Net

Cargèse : 1 EAJE (1 crèche), 1 ALSH (1 extra)

Casaglione : 1 MAM, 3 assistantes maternelles

Marignana : 1 EVS

Sagone : 1 permanence de Médiation Familiale,

Vico : 1 EAJE (1 micro-crèche), 1 assistante maternelle

### **CC DU SUD CORSE :**

Bonifacio : 1 EAJE (1 Multi Accueil), 1 Promeneur du Net, 2 actions CLAS, 4 Actions REAAP, 6 assistantes maternelles

Figari : 2 ALSH (1 extra, 1 péri), 2 assistantes maternelles

Lecci : 1 EAJE (1 crèche), 2 ALSH (1 extra, 1 Péri), 4 assistantes maternelles

Pianottoli-Caldarello : 1 assistante maternelle

Porto Vecchio : 2 EAJE (2 crèches), 1 LAEP, 1 Permanence de médiation familiale, 1 Promeneur du Net, 2 ALSH (1 extra, 1 péri), 10 Actions CLAS, 7 actions REAAP, 12 assistantes maternelles

Sainte- Lucie de Porto-Vecchio : 4 assistantes maternelles

Sotta : 2 ALSH (1 extra, 1 péri), 2 assistantes maternelles

Extrême sud : 1 action REAAP

# Schéma départemental des services aux familles de la Corse-du-Sud

*Bilan du SDSF 2016-2020  
Perspectives SDSF 2021-2025*

**Réunion du comité de pilotage départemental**  
Hotel Campo dell'Oro, jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021

## **Ordre du jour :**

- 1) Cadre et objectifs de la planification
- 2) Bilan du précédent schéma 2016-2020
- 3) Enjeux stratégiques du futur schéma 2021-2025
- 4) Proposition de méthodologie : gouvernance, concertation, trame, calendrier

# 1) Cadre et objectifs de la planification

## La procédure d'élaboration du schéma

*Circulaire n °DGCS/SD2C/2015/8 du 22 janvier 2015 relative à la mise en oeuvre de schémas départementaux des services aux familles*

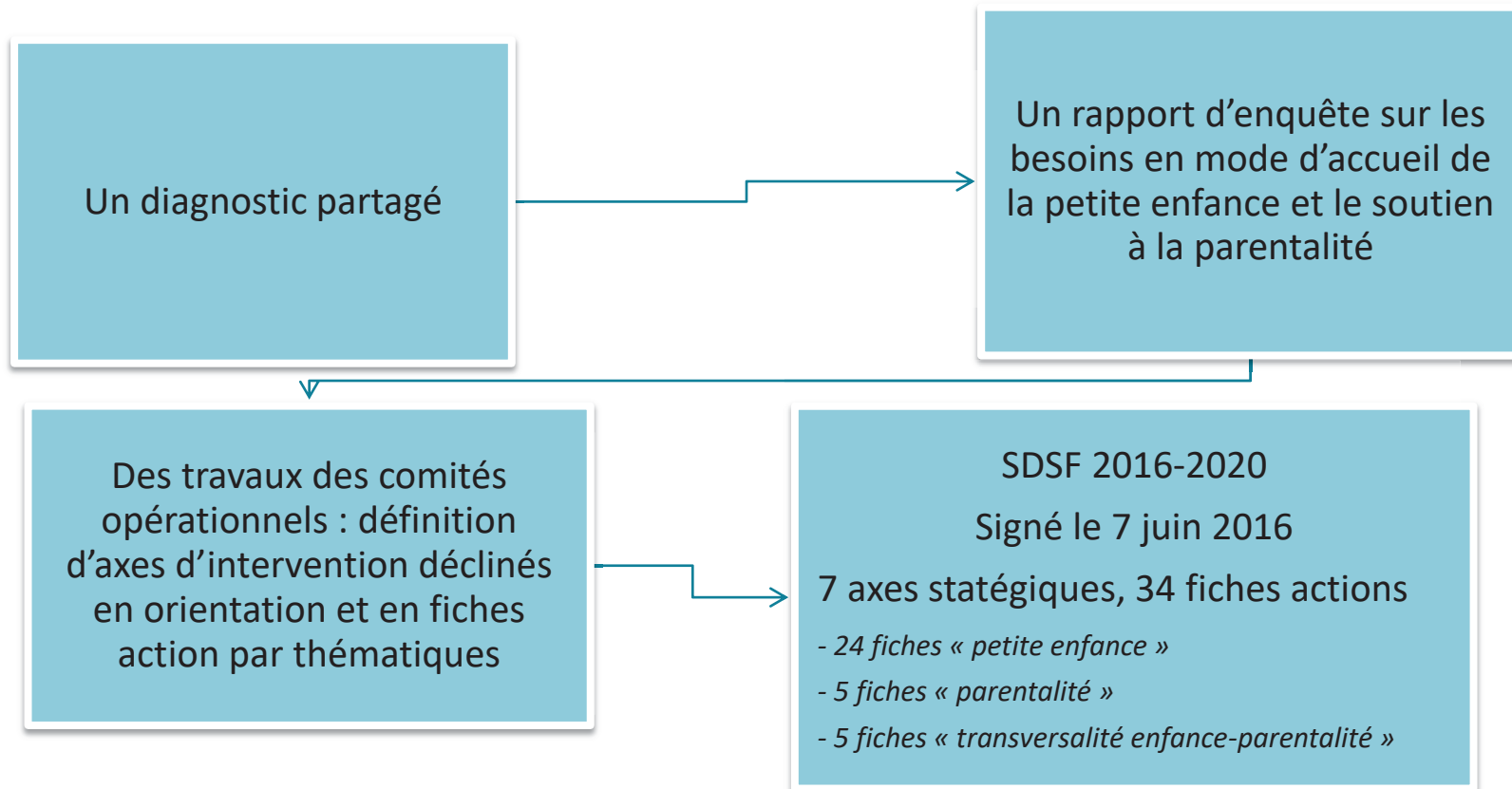
- Durée : **5 ans**
- Transmission pour information : **CNAF**
- Consultation pour avis : Conseil d'administration de la CAF de la Corse-du-Sud, de la MSA, Conseil départemental de la Corse-du-Sud

# 1) Cadre et objectifs de la planification

## Les objectifs généraux du schéma

- Elaborer une politique partagée de la petite enfance et de la parentalité
- Coordonner les dispositifs et les différents acteurs pour améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre
- Mutualiser les moyens que les différents acteurs maîtrisent dans le cadre de leur politique d'action sociale respective

## ELABORATION



## INSTANCES DE PILOTAGE

### COMITE DE PILOTAGE DEPARTEMENTAL

Pilotes : DDCSPP2A, Caf , Conseil départemental 2A

Membres : DASEN, PJJ, Mairie d'Ajaccio, MSA, Udaf, Capa, TGI

*Rôle : valider les orientations stratégiques et les actions proposées, et assurer le suivi, la coordination et l'évaluation des actions et des objectifs définis dans le cadre du schéma.*

### COMITE TECHNIQUE

Pilotes : DDCSPP 2A, Caf

*Rôle : préparer le comité départemental et faire le lien entre les différents comités opérationnels.*

### COMITE OPERATIONNEL THEMATIQUE « PETITE ENFANCE »

Pilote : Caf

Membres : DDCSPP, DASEN, DRJSCS, CD2A, Mairie  
d'Ajaccio, MSA, Udaf, Admr, MDPH,

gestionnaire EAJE et Ram

*Rôle : proposer des orientations déclinées en actions, suivre et évaluer les actions mises en oeuvre dans leur champ de compétence.*

### COMITE OPERATIONNEL THEMATIQUE « PARENTALITE »

Pilote : DDCSPP

Membres : DDCSPP, DASEN, DRJSCS, DTPJJ, CD2A, Mairie  
d'Ajaccio, Capa, MSA, TGI, Falep, Adpep, Cidff,

Association de quartier de Pietralba

*Rôle : proposer des orientations déclinées en actions, suivre et évaluer les actions mises en oeuvre dans leur champ de compétence.*

## 2) Bilan du précédent schéma

Les sept axes stratégiques 2016-2020 :

**Thématique  
« Petite enfance »**

Axe 1 Développer et améliorer l'accueil collectif du jeune enfant

Axe 2 Développer et améliorer l'accueil individuel du jeune enfant

Axe 3 Permettre aux familles fragilisées l'accès aux services d'accueil de la petite enfance

Axe 4 Développer et améliorer la qualité de l'accueil en établissement collectif

**Thématique  
« Parentalité »**

Axe 5 Evaluer les dispositifs de soutien à la parentalité

Axe 6 Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité

**Thématique  
« transversalité enfance-parentalité »**

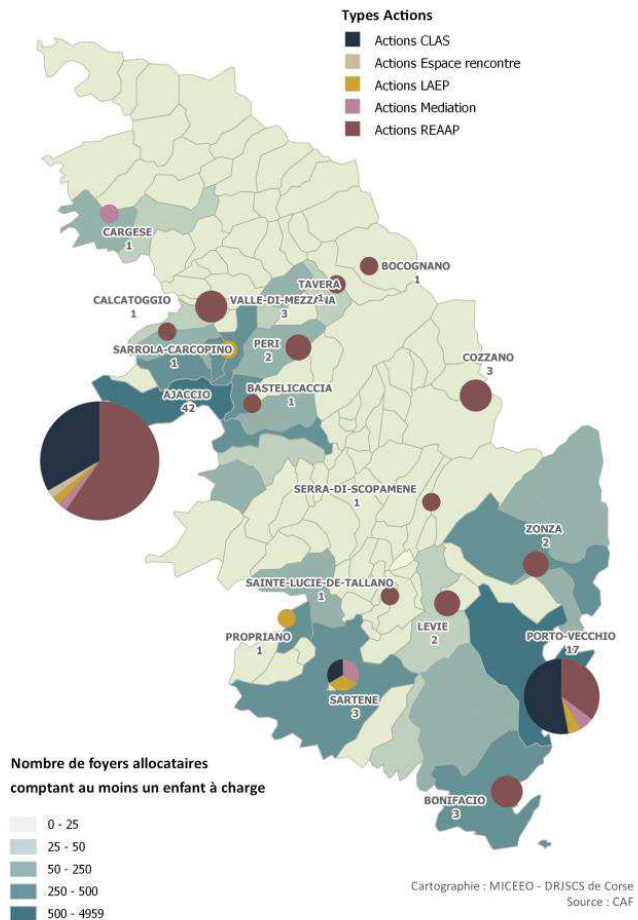
Axe 7 Articuler l'accueil du jeune enfant et les actions de soutien à la parentalité



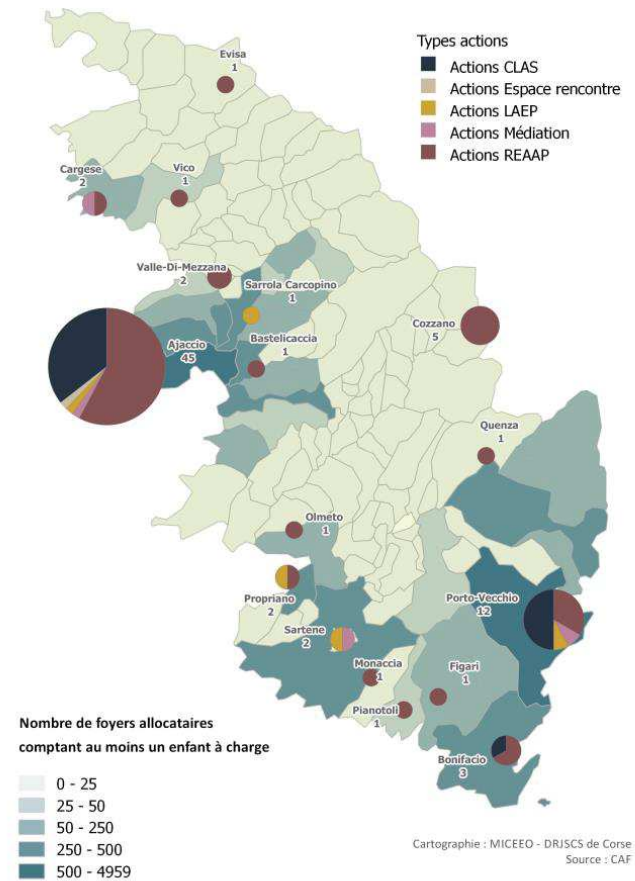
Axes	Points de réussite	Points de progression
<b>Axe 1 : Développer et améliorer <u>l'accueil collectif</u> du jeune enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions d'accompagnement des crèches pour optimiser la fréquentation et la qualité de l'accueil : journée d'information PMI/Caf/MSA</li> <li>- Développement de l'offre d'accueil : création de <b>124 places</b> (soit un total <b>937</b> places dont <b>84</b> en zone rurale)</li> <li>- Création d'un comité de suivi des projets « petite enfance » PMI/Caf/MSA pour les projets d'accueil collectif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des listes d'attentes : pour attribution de place de crèche à concrétiser</li> <li>- Appui du service « formation tout au long de la vie » de la CDC</li> <li>- Développement de l'offre d'accueil individuel et collectif des les zones de rééquilibrage territorial</li> <li>- Finalisation de la rédaction du guide d'accompagnement pour les porteurs de projets d'accueil collectif</li> </ul>
<b>Axe 2 : Développer et améliorer <u>l'accueil individuel</u> du jeune enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de la profession d'assistante maternelle en lien avec le RAM d'Ajaccio, la PMI et Pôle Emploi</li> <li>- Création d'un comité de suivi des projets « petite enfance » PMI/Caf/MSA pour les projets d'accueil individuel</li> <li>- Journée d'information à destination des parents employeurs et des assistantes maternelles RAM/DIRECCTE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui du service « formation tout au long de la vie » de la CDC</li> <li>- Appui de la cellule formation de la Direction de la santé et de la prévention sanitaire de la CDC</li> </ul>
<b>Axe 3 : Permettre aux familles fragilisées l'accès aux services d'accueil de la petite enfance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à projet à destination des ALSH pour favoriser l'inclusion d'enfants souffrant de handicap</li> <li>- Création de leviers financiers Cnaf (bonus handicap) pour favoriser l'accueil en crèche</li> <li>- Expérimentation Pôle Emploi/Sarl Enjeux/Caf/Ville d'Ajaccio pour achat de place de crèche « demandeur d'emploi » + projet de 2 achats de berceau dans le cadre de la « formation tout au long de la vie »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité d'établir des co-financements pour développer ce type d'action</li> <li>- Mobilisation d'une synergie autour de la thématique « handicap » : création d'une cellule ressource handicap</li> <li>- Poursuite la réflexion sur une offre d'accueil individuelle ou collective pour répondre à des problématiques sociales ou des situations spécifiques</li> </ul>

Axes	Points de réussite	Points de progression
<b>Axe 4 : Développer et améliorer <u>la qualité de l'accueil en établissement collectif</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à projet diffusé auprès des EAJE pour la mise en place d'action qualité : 1 action financée en 2017 et 9 au 31/12/2020 – actions portant sur des interventions pour valoriser l'accueil bienveillant des enfants au sein des crèches</li> <li>- Appui du service formation de la CDC pour les gestionnaires de crèches : formation à l'exposition « qu'est-ce qu'il se passe dans sa petite tête »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité d'établir des co-financements pour développer ce type d'actions</li> </ul>
<b>Axe 5 : <u>Evaluer les dispositifs de soutien à la parentalité</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créatoin d'un outil d'évaluation pour les dispositifs REAAP via l'outil SOLEN – Convention de partenariat CAF / DDCSPP/ DRJSCS</li> <li>- Organisation d'une réunion de bilan annuel des dispositifs de soutien à la parentalité : CLAS/REAAP/Espace rencontre / LAEP, Médiation familiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation des résultats pour déterminer la politique parentalité par territoire et par thématique</li> <li>- Etendre l'outil d'évaluation à l'ensemble des dispositifs parentalité</li> </ul>
<b>Axe 6 : <u>Mailler progressivement le territoire en matière d'accompagnement à la parentalité</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf. : Cartes 2017 et 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redynamiser l'animation du territoire avec des réunions d'information sur les zones non-couvertes</li> <li>- Repérer des porteurs de projet via le réseau partenarial</li> </ul>
<b>Axe 7 : <u>Articuler l'accueil du jeune enfant et les actions de soutien à la parentalité</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action REAAP développées dans les accueils collectifs</li> <li>- Utilisation des référents famille des centres sociaux comme relais d'informaiton des dispositifs parentalité</li> </ul>	

### Répartition des actions sur le territoire en 2017



### Répartition des actions "parentalité" sur le territoire en 2019



## 2) Bilan du précédent schéma 2016-2020

### Les évolutions de la période 2016-2020

1er janvier 2018 : création de la Collectivité de Corse : nouvelle organisation avec maintien du partenariat

Septembre 2018 : lancement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

02 juillet 2019 : intégration de l'instance départementale de pilotage du Point d'Accueil et Ecoute Jeune (PAEJ) au sein du SDSF + intégration du dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle

Octobre 2019 : lancement de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance (Stratégie TAQUET)

Janvier 2020 : signature du schéma départemental d'Animation de la Vie Sociale par Etat/CDC/Caf/MSA/Ville d'Ajaccio/Capa

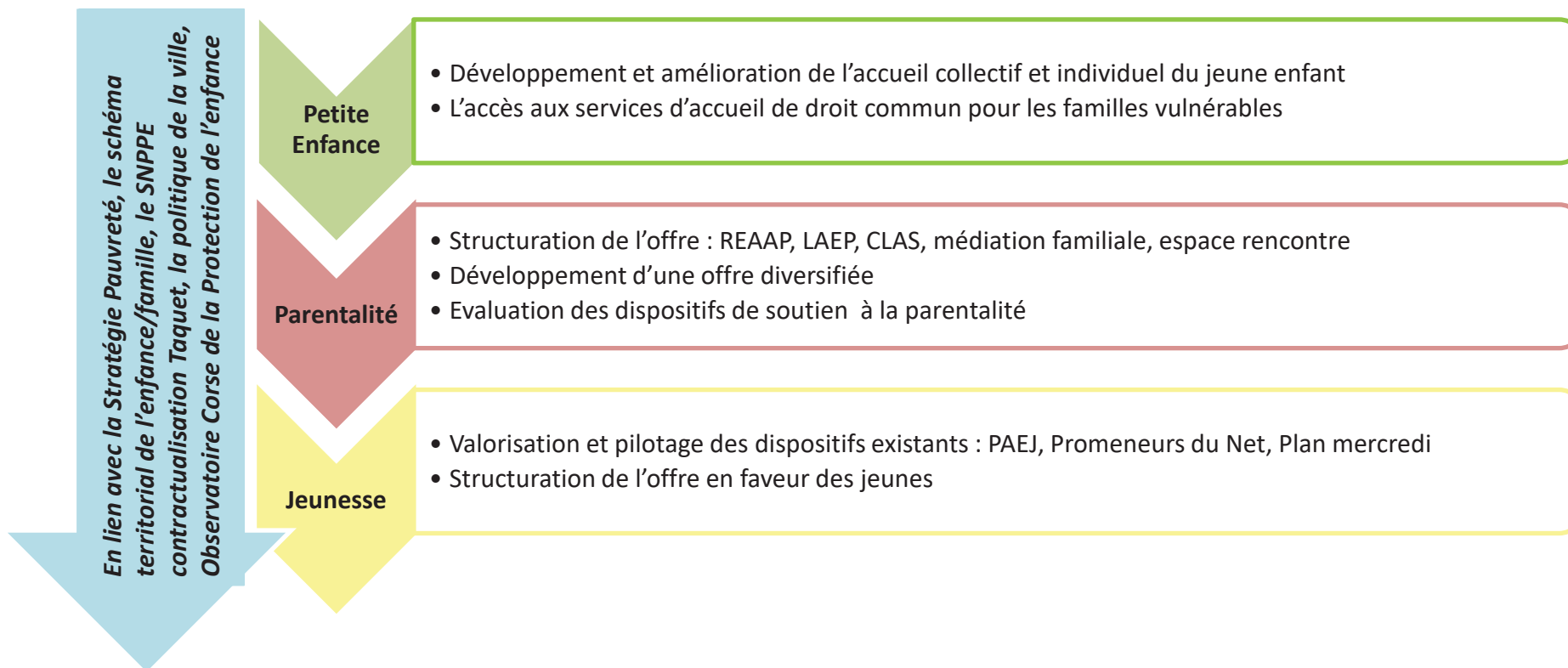
2020 : crise sanitaire COVID-19, ralentissement et interruption de certaines actions et services

## **2) Bilan du précédent schéma 2016-2020**

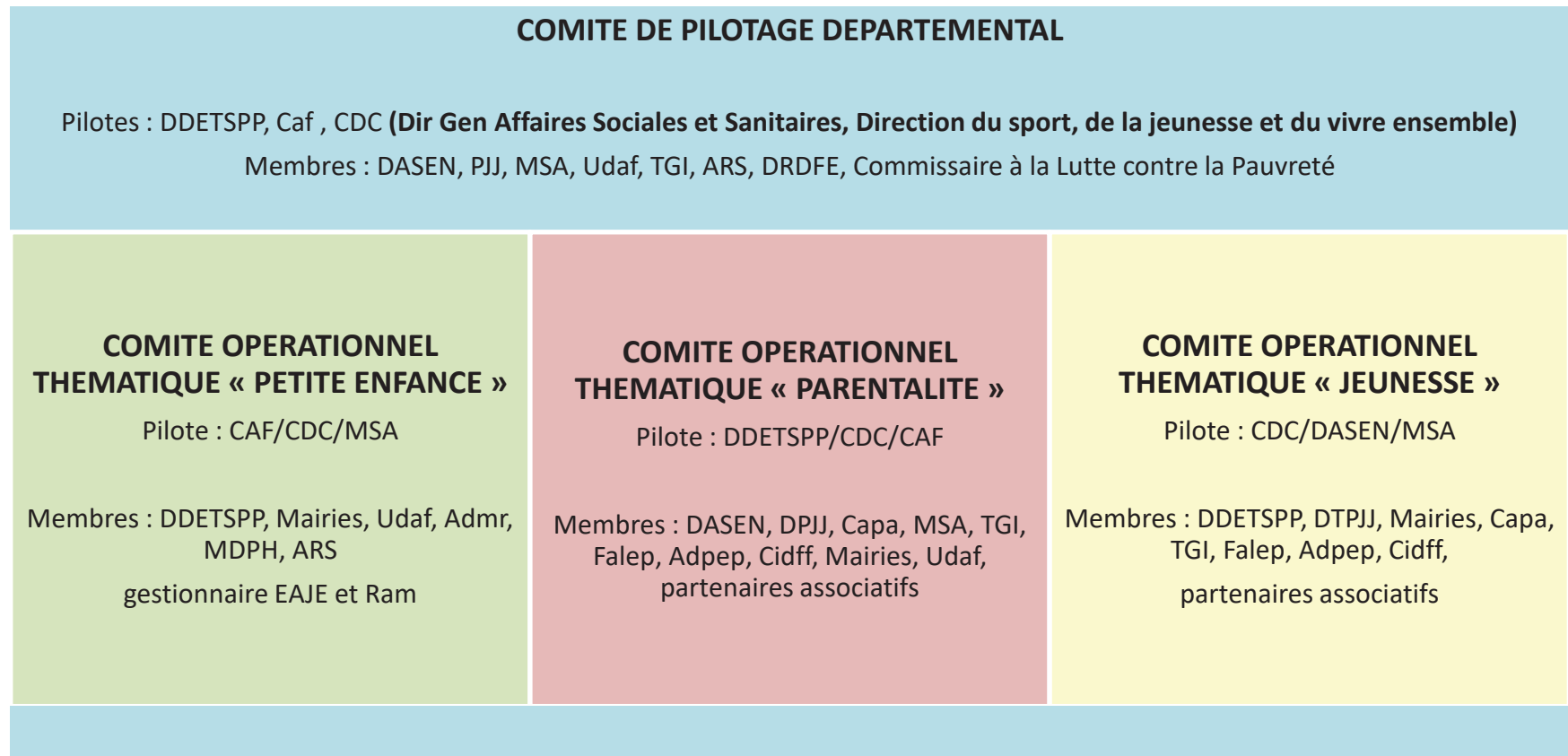
### **Bilan partagé**

Tour de table : échange sur les observations du comité concernant le précédent schéma

### 3) Enjeux stratégiques du schéma 2021-2025



## 4) Méthode : gouvernance de la démarche



## 4) Méthode : trame de rédaction

Parties I : éléments de cadrage

Partie II : bilan schéma 2016-2020 - présentation de la démarche

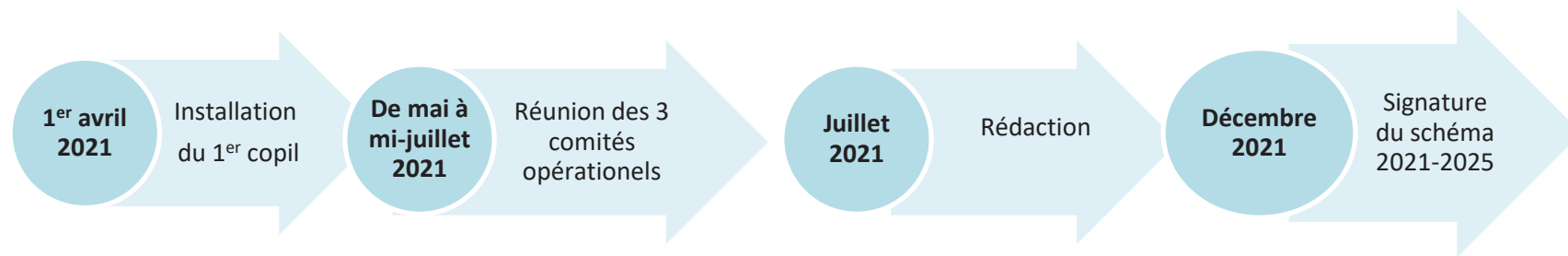
Partie III : la petite enfance

Partie IV : la parentalité

Partie V : la jeunesse



## 4) Méthode : calendrier prévisionnel



**Point agenda** : proposition de dates pour les deux prochaines réunions



**PRÉFET  
DE LA CORSE-  
DU-SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Merci de votre attention et de votre collaboration**

ANNEXE 3 - PLAN DE SUIVI REALISATION FICHES ACTIONS DU SDSF 2A THEMATIQUE PETITE ENFANCE

OBJECTIF OPERATIONNEL	ORIENTATION	DESCRIPTION DES ACTIONS	ECHÉANCES	PROPOSITIONS DE PILOTE(S) DE L'ACTION	PROPOSITION DE PARTENAIRES ASSOCIES	DATE DE REALISATION	PROPOSITIONS D'INDICATEURS / EVALUATION	OBSERVATION(S)	
1- DEVELOPPER ET AMELIORER L'ACCUEIL COLLECTIF ET INDIVIDUEL DU JEUNE ENFANT	1.1. Améliorer la couverture territoriale et l'offre d'accueil collectif et individuel	Organiser des actions de communication pour les porteurs de projet via les réunions organisées conjointement par la CAF et la PMI et l'élaboration des conventions territoriales globales.	Toute la période	PMI – CAF – Etat	Mairies, PMI, assistantes maternelles, directeurs d'établissement, RAM, CAF, Comité de pilotage du SDSF		Nombre de réunions organisées		
		Promouvoir la création des maisons d'assistantes maternelles (MAM)	Toute la période	PMI – CAF –			Nombre de nouvelles MAM		
		S'appuyer sur l'ingénierie mise en place dans le cadre de l'AMI « Accueil pour tous » pour accompagner l'amélioration de l'offre d'accueil (augmentation et adaptation éventuelle des horaires) des territoires en tension et pour développer des projets innovants.	Toute la période	PMI – CAF – ETAT			Amélioration du taux d'occupation des EAJE		
		Favoriser l'optimisation de la fréquentation.	Toute la période	PMI – CAF –			Augmentation du taux de couverture par l'EPCI		
		Déployer l'utilisation du site monenfant.fr pour la mise en ligne des disponibilités	Toute la période	CAF			Taux d'utilisation du site monenfant.fr		
	1.2. Accompagner les porteurs de projets, les gestionnaires et les assistantes maternelles		Diffuser le Vademecum de l'AMP sur les commissions d'admission à l'ensemble des gestionnaires d'EAJE afin de garantir la transparence des modalités d'attribution.	Toute la période	Caf	Association des maires de la corse du sud, gestionnaires associatifs		Nombre de places d'accueil créées	
			Animer les commissions de suivi des projets (CAF/PMI/MSA, réunions mensuelles).	Toute la période du schéma	PMI – CAF-MSA	CAF, PMI, MSA, communes, EPCI, EAJE, Comité de pilotage du SDSF, Pôle emploi		- Nombre total de porteurs de projets	
			Rédiger le guide d'accompagnement des porteurs de projet (EAJE), l'enrichir de fiches « de bonnes pratiques » et intégrer la description des process de labellisation (par exemple AVIF).		PMI – CAF-MSA			Nombre de guides distribués	
			Organiser, après l'avis technique rendu par la PMI, des entretiens animés conjointement (communes/interco, porteur du projet, CAF, MSA et PMI) pour les porteurs de projet.		PMI – CAF-MSA			Nombre d'entretiens conjoints réalisés	
			Organiser des journées d'information à destination des directeurs d'établissements.		PMI – CAF-MSA			Nombre de journées d'information organisées	
			Organiser des journées d'information pour présenter et valoriser le métier d'assistant maternel en partenariat avec les communes situées en zone rurale.		PMI – CAF-MSA	Pôle emploi- EPCI ou Communes- Ram		Nombre de journées d'information organisées	
			Organiser de nouvelles modalités de suivi des EAJE (CAF et PMI).		PMI – CAF-MSA			Nombre de visites d'accompagnement réalisées	
			Rédiger et diffuser une newsletter mensuelle comprenant aussi bien des informations liées à la réglementation et à la législation que des focus « bonnes pratiques » à destination des EAJE et des assistantes maternelles, des actualités CAF.		PMI	Caf-MSA		Nombre de newsletter diffusées	
			Accompagner les établissements à la rédaction des règlements de fonctionnement et des projets pédagogiques.		PMI-CAF			Nombre de règlements de fonctionnement et/ou de projets pédagogiques modifiés à la suite des visites	
			Elaborer une grille de critères de priorisation permettant d'objectiver les décisions (accord ou refus de développement du projet).		PMI-CAF-MSA			Nombre de projets réellement aboutis/analyse des écarts	

ANNEXE 3 - PLAN DE SUIVI REALISATION FICHES ACTIONS DU SDSF 2A THEMATIQUE PETITE ENFANCE

	<b>1.3. Conforter la qualité de l'accueil</b>	Mettre en place des séances d'analyse de pratiques professionnelles au sein des EAJE et avec les assistantes maternelles	Toute la durée du schéma	PMI – CAF – MSA	Comité de pilotage du SDSF, directeurs d'établissements, RAM d'Ajaccio, RAM de Bonifacio, MAM		- Nombre actions « qualité » mises en place - Nombre de chartes d'engagement signées - Nombre de newsletters diffusées - Nombre d'actions de soutien à la rédaction du projet pédagogique - Nombre de journées d'information organisées à destination des directeurs d'établissements	
		Promouvoir les actions de prévention-santé auprès des professionnels de la petite enfance (professionnels des EAJE et assistantes maternelles).		PMI				
		Favoriser l'évolution des projets pédagogiques aussi bien des EAJE que des MAM.		PMI – CAF – MSA				
		Diffuser une newsletter mensuelle.		PMI	caf-msa			
		Organiser régulièrement des journées d'information à destination des directeurs d'établissements.		PMI – CAF – MSA				
		Organiser la formation continue des professionnels de la petite enfance.		PMI				
		Faire essayer sur d'autres territoires l'expérience de la Ville d'Ajaccio (le réseau de professionnels de la petite enfance).		CAF-PMI	Commune d'Ajaccio			
		Proposer une charte d'engagement sur le partage de bonnes pratiques entre gestionnaires		PMI-CAF MSA	Gestionnaires associatifs et municipaux			
	<b>1.4. Agir et promouvoir sur les métiers de la petite enfance</b>	Identifier les acteurs ou les institutions en capacité de diffuser et centraliser les informations		PMI – autres services de formation de la CdC ? + autres pilotes ? CAF ?	Pôle Emploi, RAM d'Ajaccio et RAM de Bonifacio, PMI, services de formation de la CdC			
		<b>Promotion des métiers de la petite enfance</b> en identifiant les acteurs ou les institutions en capacité de diffuser et centraliser les informations Inciter les centres de formation à proposer une offre en distanciel ou sur sites délocalisés. recenser l'offre de formation existante aux métiers de la petite enfance -valoriser par des actions la PMI auprès des EPCI, de Pôle Emploi, des missions locales, le métier d'assistant maternel et des autres métiers de la PE Faire évoluer l'offre en l'adaptant aux besoins locaux. Inciter les centres de formation à proposer une offre en distanciel ou sur sites délocalisés.		PMI-Service de formation de la CDC -Caf	Pôle Emploi, RAM d'Ajaccio et RAM de Bonifacio, services de formation de la CDC, mission locale, lycées professionnels			
		Amélioration de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant en : - Elaborant un programme de formation appuyé sur le plan de formation des professionnels de la P E du plan précarité et sur le référentiel du Haut Conseil de la Famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) - Organisant et favorisant l'accès aux formations pour les personnels d'établissements en gestion associative.		PMI-Service de formation de la CDC -Caf				
		Former les professionnels de la petite enfance au repérage des fragilités : violences intrafamiliales et handicap.		Délégation régionale des droits des femmes	PMI-CAF			
	<b>1. 5. Etablir une transversalité entre les dispositifs parentalité et la petite enfance</b>	Coordonner le pilotage et favoriser l'interaction entre l'accueil de jeunes enfants et les dispositifs en faveur du soutien à la parentalité en soutenant les actions de parentalité mises en œuvre dans les RAM et en impliquant les acteurs de la petite enfance dans les dispositifs Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).	Toute la durée du schéma	PMI – CAF – MSA	CAF, PMI, MSA, directeurs d'établissements, organismes de formation, Comité de pilotage du SDSF, RAM d'Ajaccio, RAM de Bonifacio, MAM		- Nombre de formations à l'exposition et nombre de mises à disposition au sein de EAJE - Nombre d'actions de communication sur le dispositif REAAP à destination des gestionnaires de crèches et des RAM et des MAM - Nombre de formations sur le thème de la parentalité réalisées auprès des directeurs des EAJE	
		Promouvoir l'outil de soutien à la parentalité « Mais qu'est-ce qui se passe dans sa petite tête ? »		PMI	gestionnaires d'établissements associatifs et municipaux			
		Etablir un programme de formations sur la thématique du soutien à la parentalité à destination des professionnels de la petite enfance		PMI-CAF	CAF, PMI, MSA, directeurs d'établissements, organismes de formation, Comité de pilotage du SDSF, RAM d'Ajaccio, RAM de Bonifacio, MAM			
		Organiser une action de formation à destination des acteurs de la parentalité et de la petite enfance afin de permettre le repérage des violences et l'orientation des personnes, en s'appuyant sur la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Corse.		Délégation régionale des droits des femmes	CAF, PMI, MSA, directeurs d'établissements, organismes de formation, Comité de pilotage du SDSF, RAM d'Ajaccio, RAM de Bonifacio, MAM			
		Communiquer auprès des directeurs et gestionnaires de crèches sur le dispositif REAAP en utilisant la newsletter						
		Encourager les EAJE à proposer des temps d'échanges participatifs avec les parents dans le respect de la réglementation en vigueur et des contraintes liées à la crise sanitaire.						

ANNEXE 3 - PLAN DE SUIVI REALISATION FICHES ACTIONS DU SDSF 2A THEMATIQUE PETITE ENFANCE

<p><b>2. FAVORISER L'ACCES AUX SERVICES D'ACCUEIL DE DROIT COMMUN POUR LES FAMILLES VULNERABLES ET UNE EGALITE DE TRAITEMENT DES BESOINS EN MODE DE GARDE</b></p>	<p><b>2.1. Soutenir les familles confrontées au handicap de leur enfant</b></p>	<p>Mener des actions de communication à destination des familles sur la possibilité d'accéder à un mode de garde collectif et/ou individuel</p>	<p>Toute la durée du schéma</p>	<p>CDC – CAF – MSA</p>	<p>PMI – CAF – MSA – CPAM – ARS – MDPH – CAMPS</p>		<p>- Nombre d'établissements ou d'assistants maternels en capacité d'accueillir des enfants porteurs de handicap - Nombre de crèches bénéficiaires du bonus handicap - Nombre de travaux de d'accessibilité - Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis en EAIE, par un assistant maternel ou en MAM</p>	
		<p>Sensibiliser les crèches et les assistants maternels à l'accueil des enfants en situation de handicap.</p>						
		<p>Promouvoir auprès des crèches le bonus handicap versé par la CAF.</p>						
		<p>Accompagner à la réalisation des travaux d'aménagement permettant l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans une crèche ou chez un assistant maternel.</p>						
		<p>Porter une réflexion sur la création d'une cellule ressource handicap dans le cadre du dispositif CNAF Fonds Public et Territoire (FPT).</p>						
		<p>Communiquer sur les dispositifs, actions et interventions existant pour accompagner les professionnels à l'accueil d'enfant en situation de handicap.</p>						
		<p>Maintenir l'appel à projet CAF2A à destination des accueils de loisir sans hébergement (ALSH) pour accompagner les actions favorisant l'inclusion des enfants en situation de handicap.</p>						
	<p><b>2.2. Rendre accessible les solutions d'accueil au public vulnérable</b></p>	<p>Mener des actions de communication à destination des familles sur la possibilité d'accéder à un mode de garde collectif et/ou individuel, quelle que soit la situation au regard de l'emploi.</p>	<p>Toute la période</p>	<p>CDC – CAF – MSA</p>	<p>PMI – CAF – MSA – DRDFE – ARS – RAM Ajaccio et Bonifacio – CHRS – FALEP</p>		<p>Montant de bonus mixité sociale versés - Nombre de demandes de label Avip validées en Comité de pilotage du SDSF - Nombre de places réservées au public en difficulté et en insertion sociale - Nombre de crèches candidates à l'achat de places réservées à un public vulnérable - Nombre de familles ayant trouvé une solution d'accueil durable après avoir bénéficié de l'achat d'un berceau par la CDC</p>	
		<p>Sensibiliser et former le personnel des crèches et les assistants maternels à l'accueil du public vulnérable.</p>		<p>PMI-CAF</p>	<p>Falep</p>			
		<p>Sensibiliser les crèches et les assistants maternels à l'accueil des enfants de familles en situation de vulnérabilité.</p>						
		<p>Promouvoir le bonus mixité sociale auprès des EAIE.</p>						
		<p>Création d'un groupe de travail associant les gestionnaires de crèches associatives et municipales ainsi que l'association des maires de Corse du Sud avec pour objectif de publier les bonnes pratiques en matière d'attribution de places en accueil collectif (aide sur la conception du règlement intérieur ) et suivi des actes</p>		<p>CDC- CAF MSA - Services de l'Etat CLP-</p>	<p>Association des maires de corse du sud</p>			
		<p>Renforcer l'offre d'accueil sur les temps forts de la saisonnalité.</p>						
		<p>Réfléchir à la création d'une offre d'accueil collectif à horaires atypiques, expérimenter l'accueil alternatif et/ou éphémère à Porto-Vecchio et essayer l'expérimentation (double attente : répondre au problème de la saisonnalité et permettre l'accès aux modes d'accueil aux publics vulnérables).</p>						
		<p>Réserver des places au sein de la crèche de Porto-Vecchio pour les enfants des personnes hébergées au centre d'hébergement d'urgence de la Falep.</p>						
		<p>Inciter la demande de labélisation « Crèche Avip » et valider les demandes en Comité de pilotage du SDSF.</p>						
		<p>Expérimenter la plateforme de réservation via le site monenfant.fr à destination du public en insertion professionnelle et en difficulté sociale</p>						
		<p>Inviter un professionnel du secteur précarité (éducateur spécialisé d'un CHRS) à animer une réunion d'information à destination des directeurs de crèche et animateurs RAM</p>						

PLAN DE SUIVI REALISATION FICHES ACTIONS DU SDSF 2A THEMATIQUE PARENTALITE

OBJECTIF OPERATIONNEL	ORIENTATION	DESCRIPTION DES ACTIONS	ECHÉANCES	PROPOSITIONS DE PILOTE(S) DE L'ACTION	PROPOSITIONS DE PARTENAIRES ASSOCIES	DATE DE REALISATION	PROPOSITIONS DE PARTENAIRES INDICATEURS / EVALUATION	OBSERVATION(S)
<b>1 - STRUCTURER L'OFFRE DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE</b>	Développer les dispositifs de soutien à la parentalité dans les territoires dépourvus et conforter l'existant	Organiser des réunions d'information sur les différents dispositifs parentalité en ciblant les différents acteurs, porteurs de projet potentiels dans les microrégions concernées.	Toute la durée du schéma	CAF - CDC - DDETSPP	Membres des comités techniques et financiers de chacun des dispositifs, communes et associations concernées, Comité de pilotage du SDSF, Bus MSA		- Nombre d'actions de soutien à la parentalité - Evolution de la couverture territoriale - Nombre de réunions sur les sites - Nombre d'outils de communication créés	
		Développer la communication et la diffusion de l'information auprès des acteurs locaux et des parents en s'appuyant sur le réseau partenarial et sur le site monenfant.fr (ex : plateforme Ouest Corse, centres sociaux, contrats locaux de santé...)						
		Créer des outils de communication afin de faire connaître les actions menées en ciblant les familles et les partenaires.						
<b>2 - DEVELOPPER UNE OFFRE DIVERSIFIEE</b>	Faire évoluer la politique en faveur du soutien à la parentalité au plus près des besoins du territoire	Intervenir auprès des familles repérées de façon individualisée pour une réponse adaptée.	Toute la durée du schéma	CDC - CAF - DDETSPP	Comité de pilotage du SDSF, CdC, communes, associations concernées		- Nombre d'actions REAAP en direction des « années collège » - Livraison de l'étude des besoins de la CdC en TISF	
		Développer une offre diversifiée pour s'adresser à un plus grand nombre de famille et de jeunes.						
		Porter une réflexion conjointe sur le développement d'intervention des TISF au sein des familles en utilisant l'étude de besoin menée par la Collectivité de Corse dans le cadre de la SNPPE.						
		Faire évoluer le cahier des charges de l'appel à projet REAAP : prise en compte des « années collège » et des besoins des parents d'enfants en situation de handicap.						
		Déployer ces actions sur l'ensemble du département.						
		Communiquer sur les dispositifs mis en place par les acteurs associatifs (action Falep, dispositifs CAF comme ARIPA et intermédiation financière).						
		Organiser une action de formation à destination des acteurs de la parentalité afin de permettre le repérage des violences et l'orientation des personnes en s'appuyant sur la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Corse.						
		Développer des actions de prévention innovantes favorisant le lien parent-enfant.						
		Proposer un accompagnement aux porteurs de projet CLAS pour mieux s'approprier le nouveau référentiel CNAF.						
		Poursuivre les séances collectives « Parents après séparation ».						

PLAN DE SUIVI REALISATION FICHES ACTIONS DU SDSF 2A THEMATIQUE PARENTALITE

3 - MAINTENIR LA COHERENCE PARTENARIALE	Renforcer la coordination et susciter une dynamique territoriale	Maintenir le comité des financeurs dans le cadre du contrat de ville du pays Ajaccien et de la commune de Porto-Vecchio.	Toute la durée du schéma	CDC - CAF - CAPA - Commune de Porto-Vecchio	MSA, DDETSPP, FIPD, les comités de financeurs du contrat de ville et CLAS-REAAP, tout autre financeur potentiel		- Nombre de partenaires membres du réseau - Nombre de projets ayant bénéficié de la mise en synergie de l'intervention des partenaires	
		Maintenir le partenariat Collectivité de Corse et CAF relatif à la gestion du fonds parentalité et envisager l'externalisation de l'animation des REAAP.						
		Maintenir les comités des financeurs dédiés aux actions CLAS-REAAP.						
		Organiser le partage d'informations relatives aux dispositifs existants.						
4 - EVALUER LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE	Développer les outils d'évaluation portant sur la satisfaction des besoins et attentes des familles à l'ensemble des dispositifs	Etendre les outils d'évaluation existants (REAAP, médiation familiale) à l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité (CLAS, LAEP, espaces rencontres).	Toute la durée du schéma	CAF - DDETSPP - CDC	- Groupe de travail évaluation : CDC, MSA, CAF, DDETSPP, DREETS, FALEP, association Cerf-volant - Membres des comités techniques et financiers de chacun des dispositifs, associations concernées			
		Exploiter les résultats pour déterminer la politique à mener par territoire et par thématique.						
		Conforter l'accompagnement des porteurs de projet et initier une dynamique partagée.						
		Maintenir la réunion annuelle de bilan avec les porteurs de projet de l'ensemble des dispositifs parentalité, à organiser à Ajaccio et sur d'autres sites par la CAF.						
		Repérer et réunir une fois par an les porteurs de projet de l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité pour une mise en réseau et une meilleure connaissance des actions « parentalité » du département.						

PLAN DE SUIVI REALISATION FICHES ACTIONS DU SDSF 2A THEMATIQUE JEUNESSE

OBJECTIF OPERATIONNEL	ORIENTATION	DESCRIPTION DES ACTIONS	ECHÉANCES	PROPOSITION DE PILOTE(S) DE L'ACTION	PROPOSITION DE PARTENAIRES ASSOCIES	DATE DE REALISATION	PROPOSITIONS D'INDICATEURS / EVALUATION	OBSERVATION(S)	
1- VALORISER ET PILOTER LES DISPOSITIFS EXISTANTS	Développer la politique des loisirs et les vacances en faveur des jeunes durant le temps extra-scolaire	Redynamiser le Groupement d'Appui Départemental (GAD) afin d'en faire une instance de pilotage et de coordination partenariale des politiques jeunesse sur le département. 2 volets : • Un volet animation (promouvoir les dispositifs auprès des communes et des associations comme le plan mercredi, le CEL etc.) • Un volet financement (création d'un comité de financeur unique)	Toute la durée du schéma	CDC – DASEN - CAF2A	Comité de pilotage du SDSF, communautés de Communes, communes dotées d'un service jeunesse, CIAS/CCAS, partenaires associatifs, fédérations		- Nombre et fréquence des réunions GAD - Nombre de PEDT, de Plans mercredi signés - Nombre d'actions et projets recensés et cofinancés en faveur des enfants et des jeunes - Nombre d'actions et projets recensés et cofinancés en faveur d'enfant et jeunes en situation de handicap - Nombre d'actions de communication « Qu'est-ce que l'on fait pour les vacances ? »		
		Favoriser l'accès des jeunes en situation de handicap en accompagnant les établissements pour favoriser l'inclusion (y compris les ALSH) et les opérateurs d'offre de loisirs à destination des 12-25 ans.							
		Répertorier l'offre de loisirs de vacances à destination des 12-25 ans existante dans le département et relayer l'information au plus grand nombre des partenaires institutionnels et associatifs, via la campagne de communication « Qu'est-ce qu'on fait pour les vacances »							
		Renforcer, développer ou accompagner l'émergence de nouvelles offres à partir des constats.							
		Sensibiliser les acteurs sur le sujet de la mixité dans les offres de loisirs.							
2 - STRUCTURER L'OFFRE EN FAVEUR DES JEUNES	Développer et accompagner l'émergence de nouveaux projets et dispositifs	Redynamiser le GAD afin d'en faire une instance de pilotage et de coordination partenariale des politiques jeunesse sur le département. 2 volets : • Un volet animation (promouvoir les dispositifs auprès des communes et des associations comme la ps jeunes...) • Un volet financement (création d'un comité de financeur unique)		CDC – DASEN – CAF	Comité de pilotage du SDSF, FIPD, communautés de Communes, communes dotées d'un service jeunesse, CIAS/CCAS, partenaires associatifs, fédérations		- Nombre et fréquence des réunions GAD - Nombre et fréquence des Copil PDN et PAEJ - Nombre d'actions et projets recensés et cofinancés en faveur de la prévention de risques liés aux usages du numérique, à destination des jeunes - Nombre d'actions et projets innovants recensés et cofinancés en faveur des jeunes en situation de handicap		
		Répertorier l'offre d'accompagnement aux usages du numérique existante dans le département et relayer l'information au plus grand nombre des partenaires institutionnels et associatifs.							
		Repérer des porteurs de projet et les accompagner pour développer des actions sur le numérique et la prévention.							
		Créer une gouvernance unique pour les comités de pilotage des dispositifs Promeneurs du net (PDN) et Point d'Accueil Eroute Jeune (PAEJ).							
		S'appuyer sur les axes jeunesse des Conventions Territoriales Globales (CTG) afin d'assurer un maillage territorial des actions en faveur des jeunes âgés de 12 à 25 ans							
		Sensibiliser les acteurs œuvrant en faveur de la jeunesse ou dans les structures de proximité au sujet de la mixité, des problématiques sociales, familiales, de scolarité et de santé							
		Mettre en place des actions d'accompagnement et de communication à destination des jeunes âgés de plus de 16 ans sortant du système scolaire ou à l'issue du secondaire							